

2m11. 2741.4

Université de Montréal

11304558  
V.010

La carrière criminelle des agresseurs sexuels

par  
Sandra Boutin  
École de criminologie  
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de  
Maître ès sciences (M. Sc.)  
en criminologie

Août 1999

© Sandra Boutin, 1999



7.148.1112

HV  
6015  
U54  
2000  
V.010

Faculté des Sciences  
Département de Biologie  
L'écrit de biologie  
L'écrit des sciences de la vie et de la santé

Présenté devant la Faculté des Sciences  
en vue de l'obtention du grade de  
Maître en sciences (M.Sc.)  
en zoologie



1994  
1994

Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

La carrière criminelle des agresseurs sexuels

présenté par  
Sandra Boutin

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

---

Pierre Tremblay, président-rapporteur  
Marc Ouimet, directeur de recherche  
Jean Proulx, co-directeur de recherche  
Marc LeBlanc, membre du jury.

---

Mémoire accepté le : 22 novembre 1999

## SOMMAIRE

Le but de cette recherche est de fournir un tableau détaillé des caractéristiques de la carrière criminelle des agresseurs sexuels, à partir des concepts opérationnels suivants : la fréquence, la variété, la précocité, le lambda, la spécialisation, l'évolution de la gravité, de la variété et du lambda au fil de la carrière (progression/stabilité/régression). L'échantillon comprend 248 sujets, qui purgent tous une peine d'au moins 2 ans suite à une condamnation pour agression sexuelle, et les analyses portent sur tous les crimes inscrits dans leur casier judiciaire, c'est-à-dire leur carrière criminelle officielle adulte. Suite à l'étude de l'activité délictuelle pour l'ensemble des délinquants sexuels, la démarche a été de diviser le groupe selon la dichotomie violeurs/pédophiles, puis d'enchaîner avec des comparaisons entre les types de violeurs et entre les types de pédophiles, selon le lien existant entre l'agresseur et la victime.

Les résultats indiquent que les délinquants sexuels ont un profil criminel bien enraciné et que leur carrière est loin de se composer exclusivement de crimes sexuels, ce qui est vrai autant pour les violeurs que pour les pédophiles. Malgré ces similitudes, les pédophiles se distinguent significativement des violeurs sur plusieurs points. Ils sont plus vieux, commettent moins de crimes non-sexuels et plus de crimes sexuels. Ils sont également moins violents et leur degré de spécialisation est plus élevé.

Entre les violeurs de femmes inconnues et les violeurs de femmes connues, les analyses ne révèlent pas de différence significative. Par contre, quand on compare les pédophiles entre eux (incestueux, pseudo-incestueux, pédophiles agressant une

victime inconnue ou pédophiles agressant une victime connue), on se rend compte que les pédophiles qui agressent une victime inconnue se démarquent en étant plus souvent des récidivistes sexuels, tandis que les pseudo-incestueux sont les plus généralistes et les plus violents.

## TABLE DES MATIÈRES

Sommaire .....	p. iv
Liste des tableaux .....	p. viii
Liste des figures .....	p. xi
Remerciements .....	p. xii
Introduction .....	p. 1
<b>Problématique</b>	
La notion de carrière criminelle .....	p. 3
Les concepts opérationnels .....	p. 5
La carrière criminelle des agresseurs sexuels .....	p. 9
<b>Méthodologie</b>	
Sujets .....	p. 14
Instruments de mesure et collecte des données .....	p. 15
Biais de l'échantillon .....	p. 16
Traitement des données .....	p. 17
a) Matrice de transitions .....	p. 21
b) Pente de la droite de régression .....	p. 23
L'échelle de gravité .....	p. 24
<b>Résultats</b>	
1. Échantillon global	
1.1 Paramètres statiques	
a) La fréquence .....	p. 30
b) La variété et les combinaisons .....	p. 34
c) Âge à la première condamnation .....	p. 40
d) Le lambda .....	p. 42
1.2 Paramètres dynamiques	
a) La spécialisation .....	p. 43
b) Évolution de la gravité au fil de la carrière .....	p. 46
c) Évolution du lambda et de la variété .....	p. 47
2. Comparaisons entre les violeurs et les pédophiles	
2.1 Paramètres statiques	
a) La fréquence .....	p. 49
b) La variété .....	p. 54
c) Âge à la première condamnation .....	p. 54
d) Le lambda .....	p. 56

2.2 Paramètres dynamiques	
a) La spécialisation .....	p. 57
b) Évolution de la gravité .....	p. 60
c) Évolution du lambda et de la variété.....	p. 60
3. Comparaisons entre les catégories de violeurs et les catégories de pédophiles	
3.1 Paramètres statiques des violeurs de femmes connues et inconnues .....	p. 62
a) La fréquence .....	p. 63
b) La variété .....	p. 65
c) L'âge à la première condamnation .....	p. 66
d) Le lambda .....	p. 67
3.2 Paramètres statiques des pédophiles incestueux, pseudo-incestueux, agressant une victime inconnue ou une victime connue .....	p. 68
a) La fréquence .....	p. 68
b) La variété .....	p. 75
c) L'âge à la première condamnation .....	p. 77
d) Le lambda .....	p. 78
Synthèse .....	p. 80
Conclusion .....	p. 86
Bibliographie .....	p. 88
Annexes	
Annexe 1 : La classification des crimes .....	p. 95
Annexe 2 : Le répertoire délictueux .....	p. 100

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Sommaire des paramètres de la carrière criminelle .....	p. 5
Tableau 2 : Distribution de fréquences des catégories de pédophiles et de violeurs .....	p. 20
Tableau 3 : Quelques exemples d'échelles de gravité des délits .....	p. 25
Tableau 4 : Échelles de sévérité pénale .....	p. 25
• Échantillon global	
Tableau 5 : Distribution de fréquences sur le nombre total de délits commis durant la carrière .....	p. 31
Tableau 6 : Statistiques descriptives sur la fréquence totale des délits et sur la fréquence des délits sexuels, violents, contre la propriété et autres .....	p. 32
Tableau 7 : Statistiques descriptives sur la fréquence des 17 types de délits .....	p. 33
Tableau 8 : Variété et combinaisons des crimes sexuels .....	p. 35
Tableau 9 : Variété dans la carrière criminelle .....	p. 35
Tableau 10 : Tests d'hypothèses sur les associations de délits .....	p. 38
Tableau 11 : Analyse factorielle des délits .....	p. 39
Tableau 12 : Statistiques descriptives sur l'âge à la première condamnation en général et sur l'âge pour les délits sexuels, violents, contre la propriété et autres .....	p. 41
Tableau 13 : Statistiques descriptives sur l'âge à la première condamnation pour les 17 types de délits .....	p. 41
Tableau 14 : Distribution de fréquences pour le lambda du total des délits et le lambda des délits sexuels, violents, contre la propriété et autres .....	p. 42
Tableau 15 : Matrice de transitions globale (individus ayant plus de trois condamnations) .....	p. 45
Tableau 16 : Distribution de fréquences de la pente de la gravité .....	p. 47
Tableau 17 : Distribution de fréquences de la pente du lambda .....	p. 48
Tableau 18 : Distribution de fréquences de la pente de la variété .....	p. 48
• Comparaisons entre les violeurs et les pédophiles	
Tableau 19 : Distributions de fréquences et test d'hypothèses sur le nombre total de délits commis durant la carrière .....	p. 49
Tableau 20 : Statistiques descriptives et tests d'hypothèses de la fréquence totale des délits et de la fréquence des délits sexuels, violents, contre la propriété et autres .....	p. 51
Tableau 21 : Statistiques descriptives et tests d'hypothèses de la fréquence des 17 types de délits .....	p. 53
Tableau 22 : Distributions de fréquences et test de moyennes sur la variété dans la carrière criminelle .....	p. 54

Tableau 23 : Statistiques descriptives et tests de moyennes sur l'âge à la première condamnation en général et sur l'âge des délits sexuels, violents, contre la propriété et autres .....	p. 55
Tableau 24 : Statistiques descriptives et tests de moyennes pour l'âge à la première condamnation des 17 types de délits .....	p. 55
Tableau 25 : Distributions de fréquences et tests d'hypothèses pour le lambda du total des délits et le lambda des délits sexuels, violents, contre la propriété et autres .....	p. 56
Tableau 26 : Matrice de transitions globale des pédophiles ayant plus de trois condamnations .....	p. 58
Tableau 27 : Matrice de transitions globale des violeurs ayant plus de trois condamnations .....	p. 59
Tableau 28 : Distributions de fréquences et test d'hypothèses sur la pente de la gravité .....	p. 60
Tableau 29 : Distributions de fréquences et test d'hypothèses sur la pente de la variété .....	p. 61
Tableau 30 : Distributions de fréquences et test d'hypothèses sur la pente du lambda .....	p. 61
• Comparaisons entre les violeurs de femmes connues et inconnues	
Tableau 31 : Distributions de fréquences et test d'hypothèses sur le nombre total de délits commis durant la carrière .....	p. 63
Tableau 32 : Statistiques descriptives et tests d'hypothèses sur la fréquence totale des délits et sur la fréquence des délits sexuels, violents, contre la propriété et autres .....	p. 64
Tableau 33 : Statistiques descriptives et tests d'hypothèses sur la fréquence des 17 types de délits .....	p. 64
Tableau 34 : Distributions de fréquences et test de moyennes sur la variété dans la carrière criminelle .....	p. 66
Tableau 35 : Statistiques descriptives et tests de moyennes sur l'âge à la première condamnation en général et sur l'âge des délits sexuels, violents, contre la propriété et autres .....	p. 67
Tableau 36 : Statistiques descriptives et tests de moyennes sur l'âge à la première condamnation pour les 17 types de délits .....	p. 67
• Comparaisons entre les pédophiles incestueux, pseudo-incestueux, agressant une victime inconnue ou une victime connue	
Tableau 37 : Distributions de fréquences et test d'hypothèses sur le nombre total de délits commis durant la carrière .....	p.69
Tableau 38 : Statistiques descriptives et tests d'hypothèses de la fréquence totale des délits et de la fréquence des délits sexuels, violents, contre la propriété et autres .....	p. 70
Tableau 39 : Statistiques descriptives et tests d'hypothèses sur la fréquence des 17 types de délits .....	p. 74
Tableau 40 : Distributions de fréquences et test de moyennes sur la variété dans la carrière criminelle .....	p. 76

Tableau 41 : Statistiques descriptives et tests de moyennes sur l'âge à la première condamnation en général et sur l'âge des délits sexuels, violents, contre la propriété et autres .....	p. 78
Tableau 42 : Distributions de fréquences et tests d'hypothèses pour le lambda des délits sexuels .....	p. 79

**LISTE DES FIGURES**

Figure 1 : Exemple d'une matrice de transitions .....	p. 22
Figure 2 : Exemple d'une droite de régression et de son coefficient pour la pente .....	p. 23

## REMERCIEMENTS

Toute ma gratitude à M. Marc Ouimet qui m'a guidée tout au long de cette recherche, ainsi qu'à M. Jean Proulx pour les nombreuses et fort utiles informations qu'il m'a fournies concernant les agresseurs sexuels.

Je remercie la Fondation Berthelet-Aubin et le Centre international de criminologie comparée pour leur soutien financier, ce fut grandement apprécié.

Merci également à M. Maurice Cusson pour les encouragements et à M. Jean-Pierre Guay qui était toujours prêt à discuter avec moi.

Enfin, je tiens à remercier tout particulièrement Alice et André pour leur soutien sans faille et leur affection.

## **Introduction**

Le nombre et la nature des antécédents criminels sont des facteurs qui influencent la prise de décision des différents acteurs oeuvrant dans le système de justice et le casier judiciaire est le moyen d'accéder rapidement à la liste des infractions qu'on impute au délinquant. Pour mieux comprendre l'individu et de quoi il est capable, l'intervenant recueillera le plus d'informations possibles sur le crime commis, mais également sur les antécédents criminels; il étudie donc les diverses incursions de l'individu dans la criminalité, c'est-à-dire sa carrière criminelle.

Parmi la population criminelle, les agresseurs sexuels sont un groupe souvent considéré comme étant particulier. La preuve est que divers programmes de traitement spécialement conçus pour eux ont cours au sein du système pénal et qu'il y a toute une infrastructure visant à gérer cette clientèle particulière (Guay, 1997; Hanson et al., 1995). Alors, qu'en est-il de leur carrière délictuelle ?

De nombreuses recherches, ayant une visée descriptive des caractéristiques des délinquants sexuels, intègrent une section sur leur carrière délictuelle, ce qui prouve l'intérêt de cette variable pour améliorer notre compréhension des délinquants sexuels. Toutefois, elles se limitent à investiguer la fréquence des délits sexuels et celle des crimes non-sexuels (spécialisation), ainsi que la précocité. Il faut ajouter que d'autres recherches se sont concentrées sur l'aspect de la récidive, pour pouvoir améliorer la prédiction d'une rechute dans le crime. Puisque les études sur la carrière criminelle des agresseurs sexuels se sont bornées aux aspects 'récidive' et 'spécialisation', le but

de la présente étude est d'analyser d'une manière plus détaillée l'activité délictuelle des délinquants sexuels dans le flux temporel.

Un tableau détaillé de la carrière criminelle des agresseurs sexuels sera dressé à l'aide des concepts opérationnels statiques et dynamiques suivants : la fréquence (nombre de délits commis), la variété (nombre de catégories différentes de délits compris dans le répertoire délictueux), le répertoire délictueux (les combinaisons de délits), le lambda (volume moyen de crimes commis par année à risque), l'âge à la première condamnation, la spécialisation (tendance à répéter successivement le même type de délits, en l'occurrence des agressions sexuelles, d'une condamnation à l'autre ou la proportion que représente les crimes sexuels sur l'ensemble de la carrière criminelle de l'agresseur) et l'évolution de la gravité, de la variété et du lambda au fil de la carrière (progression/régression/stabilité).

Avec différentes méthodes statistiques (principalement des statistiques descriptives, des tests d'hypothèses, des matrices de transitions et des calculs de pentes), l'analyse des résultats se fera en trois grandes étapes. Premièrement, les analyses engloberont sans distinction tous les agresseurs de l'échantillon; deuxièmement, on se penchera sur les distinctions entre les violeurs et les pédophiles; et troisièmement, les analyses serviront à comparer tout d'abord les violeurs entre eux (les violeurs de femmes inconnues versus les violeurs de femmes connues), pour enchaîner avec une comparaison entre les pédophiles (pédophiles incestueux, pseudo-incestueux, agressant une victime inconnue ou une victime connue).

## Problématique

### **La notion de carrière criminelle**

Dans ce mémoire, la définition utilisée pour le terme ‘carrière criminelle’ est celle donnée par Blumstein et ses collaborateurs (1988) :

a ‘criminal career’ is the characterization of the longitudinal sequence of crimes committed by an individual offender, coupled with any interventions by the criminal justice system that may be associated with those crimes. A criminal career isolates the onset, the recurrence, and finally, the termination of criminal activity during an individual’s lifetime. (p.340)

Cependant, on ne peut passer sous silence que le terme ‘carrière’ est controversé et c’est pourquoi Blumstein et al. apportent des précisions à cette définition de base :

‘Criminal careers’ are not meant as extensions to the traditional concept of occupational or vocational careers. Offenders need not derive their livelihoods exclusively or even predominantly from crime, and there is no reason to presume that criminal careers necessarily follow some progression toward increasing commitment to, or more serious involvement in, criminal activities. (1988, p.340)

Cette clarification était nécessaire puisque pour certains auteurs, pour qu’on puisse parler de ‘carrière criminelle’, la notion de progression et/ou de professionnalisation dans l’activité criminelle des individus est vitale. Cusson (1998) résume bien la vision de ces chercheurs quand il explique que « le mot *carrière* laisse entendre que les criminels seraient assez souvent des professionnels en voie de mobilité sociale ascendante. Or, il n’en est rien: on cherche en vain dans la vie de la majorité des délinquants quelque progression que ce soit » (p.74). D’ailleurs, Gottfredson et Hirschi en sont les opposants les plus virulents et ils justifient leur position en

expliquant qu'il n'y a pas d'évidence que les criminels se spécialisent, qu'ils se professionnalisent ou qu'ils commettent des crimes de plus en plus graves :

there is, then, virtually no evidence of offense specialization anywhere in the life cycle of ordinary offenders; most offenses do not require any particular skill, knowledge, or even expectation of great gain; there is no evidence of escalation of any sort as the offender moves from adolescence to adulthood; [...]. (1986, p.218)

Toute la différence provient du fait que les seconds n'acceptent pas le terme 'carrière' dans son sens le plus large. Kempf (1987), qui dresse sommairement l'évolution du terme depuis ses origines à l'Université de Chicago, au début du 20<sup>e</sup> siècle, démontre que les deux positions sont viables. Au départ, le terme 'carrière' était essentiellement un synonyme de 'profession' et il a été repris dans ce sens pour étudier le comportement criminel. Un bon exemple est 'Le voleur professionnel' de Sutherland (1937). C'est dans les années 50 que le terme commence à évoluer, où l'on commence à évacuer l'équivalence à une occupation professionnelle, pour en aboutir à celle que Blumstein et ses collaborateurs proposent, où l'accent est mis sur l'analyse de la succession des délits commis par un individu, où l'activité criminelle débute à un moment donné dans sa vie, pour se terminer après un laps de temps plus ou moins long. À l'extrême, cela implique qu'une carrière criminelle peut être d'un délit seulement.

Finalement, une autre terminologie est utilisée par Le Blanc et Loeber (1990, 1998) pour l'étude de la délinquance au cours de la vie. Ils exploitent plutôt l'expression de 'trajectoire développementale' de l'activité délictuelle .

## Concepts opérationnels de la carrière criminelle

Pour bien rendre compte des divers aspects de la conduite criminelle dans le flux temporel, des concepts opérationnels ont été développés. Une synthèse des différents paramètres utilisés dans la littérature a été réalisée par Le Blanc et Loeber (1990, 1998). À partir de cette recension, ils classent les paramètres selon trois catégories : les paramètres descriptifs, délimitatifs et dynamiques.

Tableau 1 : Sommaire des paramètres de la carrière criminelle

A-Paramètres descriptifs	B-Paramètres délimitatifs	C-Paramètres dynamiques
1. Fréquence	1. Âge au début	1. Activation
2. Répertoire délictueux	2. Âge à la fin	Accélération
3. Variété	3. Durée	Diversification
4. Gravité	4. Transfert	Stabilisation
		2. Aggravation (escalade)
		3. Désistement
		Décélération
		Spécialisation
		Plafonnement
		Désescalade

### 1. Paramètres descriptifs

La fréquence comprend deux calculs distincts : 1) le nombre total de délits commis par un criminel durant sa carrière et 2) le lambda ( $\lambda$ ), qui est le volume moyen de crimes commis sur une période donnée. Ainsi, le lambda permet de comparer des individus qui possèdent des carrières de durée différente puisqu'on évalue leur productivité sur une période donnée. On peut également raffiner le calcul du lambda en excluant de l'intervalle temporel entre le premier et le dernier délit les périodes d'incarcération, ce qui permet de ne conserver que les périodes où le délinquant est criminellement actif dans la communauté (période à risque).

Le répertoire délictueux est la combinaison particulière des délits commis par un individu et la variété est le nombre de catégories différentes de crimes qu'un individu a expérimentées dans sa carrière criminelle. Quant au concept de gravité, cela consiste à mesurer la gravité des crimes commis à l'aide d'une échelle préalablement construite et de comptabiliser le nombre d'individus pour chacun des différents niveaux de gravité.

## 2. Paramètres délimitatifs

Par ces concepts, on analyse les limites temporelles de la carrière délictuelle : l'âge au premier délit, l'âge au dernier et la durée de la carrière (intervalle entre le premier et le dernier crime). Le Blanc et Loeber incluent également un concept de transfert dans les paramètres délimitatifs. Le but est d'étudier le moment où l'individu passe d'un type de délit à un autre ou d'étudier la transition entre la délinquance juvénile et la criminalité adulte.

## 3. Paramètres dynamiques

Les paramètres dynamiques permettent d'appréhender les changements dans l'activité criminelle. Au lieu d'analyser les délits d'une façon statique, c'est-à-dire en prenant les crimes du début à la fin de la carrière comme un tout, ils permettent d'explorer la succession des délits à travers le temps, plus particulièrement la spécialisation et l'évolution de la variété, de la fréquence (ou lambda) et de la gravité au cours de la carrière (progression/régression/stabilité). Le Blanc et Loeber (1990, 1998) divisent les paramètres dynamiques en trois grands processus : l'activation, l'aggravation et la désistance.

Le premier processus décrit est l'activation. Une fois le premier crime commis, la carrière est activée et on veut mesurer la manière dont l'activité délictuelle devient plus fréquente (accélération), persistante (stabilisation) et plus diversifiée (diversification). L'accélération est donc l'augmentation du nombre de délits commis au cours de la carrière; la stabilisation est la persistance, la continuité de l'agir délinquant; et la diversification se présente quand l'individu touche à plus de catégories de délits au fur et à mesure qu'il avance dans sa carrière.

Le deuxième grand processus est l'aggravation. Pour Blumstein et al. (1986), il y a escalade quand la gravité des délits commis augmentent au fur et à mesure que le délinquant persiste à commettre des délits : « escalation is the tendency for offenders to move to more serious offence types as offending continues » (p.84). Cette définition sera privilégiée à celle proposée par Le Blanc et Fréchette (1989), où l'escalade est la progression de délits mineurs vers des délits plus graves commis contre la personne, cette dernière étant trop limitative. Ainsi, peu importe que le délinquant n'ait commis que des crimes contre la personne dans sa carrière criminelle, on peut observer un processus d'aggravation.

On constate le troisième processus, le désistement (partiel ou total), quand une activité criminelle devient moins fréquente (décélération), se spécialise, plafonne, ou devient de moins en moins grave (désescalade). On retrouve deux définitions différentes pour le concept de spécialisation et les deux opérationnalisations du concept apportent des informations importantes. La première définition est la tendance à répéter successivement le même type de délits (Blumstein et al., 1986), et la seconde est l'observation d'une diminution dans la variété au fil de la carrière:

l'activité criminelle devient plus homogène (Le Blanc et Fréchette, 1989). Quant au plafonnement, il se définit comme l'absence d'escalade au-delà d'un certain niveau de gravité.

Plusieurs études démontrent que les délinquants se spécialisent rarement et ce, que ce soit d'un point de vue statique ou dynamique. Tout d'abord, ils expérimentent une grande variété de crimes (Conklin, 1995; Tedeschi et Felson, 1994; Visher, 1991) et deuxièmement, « studies on crime switching in delinquent samples, using transition matrices to analyze official records, indicate that more subjects change offense patterns than remain stable » (Leblanc et Loeber, 1998, p.168). Cependant, il faut tenir compte du fait que le niveau de spécialisation serait plus élevé pour les délinquants adultes que pour les délinquants juvéniles (Blumstein et al., 1988; Leblanc et Fréchette, 1989).

Au niveau des adolescents, outre le fait que peu d'entre eux se spécialisent, les résultats de recherche indiquent une aggravation dans l'agir criminel au fur et à mesure qu'ils vieillissent (Leblanc et Fréchette, 1989; Leblanc et Loeber, 1998). Quant aux délinquants adultes, Blumstein et al. (1988) précisent que :

while the dominant pattern is one of stationarity in offending over careers, especially for black offenders, there is some evidence among white adults offenders of upward trends toward increasing specialization and toward increasing offense seriousness as adult criminal careers continue. (p. 342)

De plus, Blumstein et al. (1988) nuancent leurs résultats en démontrant que le degré de spécialisation dépend du type de crime commis :

Higher levels of specialization in these crimes for profit [drogue, fraude et vol de véhicule moteur] are consistent with the frequent role of these crime types in larger networks of organized criminal activity. In contrast,

the more impulsive, violent crimes of homicide, rape, and weapons violations were among the least specialized. (pp. 341-342)

Une autre façon d'aborder la spécialisation est introduite par Wilkström (cité dans Leblanc et Fréchette, 1989, p.131) : si un individu consacre au moins les deux tiers de sa carrière criminelle à un type de crime en particulier, alors peu importe le nombre de catégories différentes de délits qu'il aura commis, il sera considéré comme un spécialiste. Dans sa recherche, 27% des délinquants qui ont commis au moins 3 délits sont des spécialistes. En utilisant cette méthode, le niveau de spécialisation trouvé par Leblanc et Fréchette (1989) pour leur échantillon d'adolescents judiciairisés est de 14%. Encore ici, c'est une minorité de délinquants qui sont des spécialistes.

Finallement, il faut être conscient que le polymorphisme n'exclue pas la possibilité d'une spécialisation et c'est pourquoi il est particulièrement important de ne pas se limiter aux concepts statiques de la carrière criminelle.

### **La carrière criminelle des agresseurs sexuels**

Le geste criminel d'agresser sexuellement autrui est perçu d'un niveau très grave, plus exactement il n'y a que l'homicide qui soit jugé plus grave dans les sondages de perception de la gravité des délits (Ouimet, Guay et Proulx, sous presse), et de ce fait, le crime sexuel a tendance à masquer tout autre comportement illégal que le délinquant ait pu commettre. D'ailleurs, la croyance populaire est que les agresseurs sexuels sont des hommes ayant une problématique spécifiquement sexuelle, qui commettront majoritairement des crimes sexuels au cours de leur carrière criminelle (Alder, 1984).

Premièrement, contrairement à cette croyance, plusieurs recherches démontrent que l'histoire délictuelle des agresseurs sexuels se compose majoritairement de crimes non-sexuels (Alder, 1984; Bard et al., 1987; Baxter et al., 1984; Earls et al., 1989; Langevin et al., 1985). Une nuance est toutefois apportée pour les pédophiles : ils seraient moins fréquemment impliqués dans des crimes non-sexuels que les violeurs (Baxter et al., 1984; Earls et al., 1989; West, 1983; mais non Alder, 1984; Bard et al., 1987). De plus, les études sur l'histoire criminelle des agresseurs sexuels démontrent que les violeurs commencent leur carrière criminelle adulte plus tôt que les pédophiles, et cela est vrai pour les crimes en général mais également pour les crimes sexuels (Alder, 1984; Bard et al., 1987; Baxter, 1984; West, 1983). Deuxièmement, Hanson et Bussière (1998) précisent que « all sexual offending is, by definition, socially deviant, but not all sexual offenders have deviant sexual interests or preferences » (p. 349).

En ce qui concerne l'agression sexuelle de femmes adultes, Tedeschi et Felson (1994) affirment que « the criminal records of those who have been convicted to rape tend to be similar to the criminal records of those convicted of other crimes » (p.341), ce qui signifie qu'ils ne se spécialisent pas dans les crimes sexuels. Le fait que l'agression sexuelle ne soit qu'un délit parmi d'autres dans le répertoire criminel du délinquant suggère qu'il est fondamentalement un criminel, et que le viol serait le symptôme d'un pattern de personnalité antisociale, plutôt que d'une déviance sexuelle (Alder, 1984; Hall et Proctor, 1987; Tedeschi et Felson, 1994). D'ailleurs, les données de Baxter et al. (1984) prouvent que « deviant sexual arousal is a factor in deviant sexual behavior only in the case of pedophiles » (p.477). Par contre, ils

ajoutent que peu de pédophiles de leur échantillon commettent exclusivement des crimes sexuels. Quant à Hanson et Bussière (1998), ils précisent que « specifically, deviant sexual interests are most prevalent among those who victimize strangers, use overt force, select boy victims or select victims much younger (or more older) than themselves » (p.349).

Plusieurs recherches abordent l'étude de la carrière criminelle sous l'angle de la récidive chez les agresseurs sexuels, les probabilités et les facteurs qui prédisent la rechute dans le crime. Hanson et Bussière (1998) rapportent un taux de récidive sexuelle de 19% pour les violeurs et de 13% pour les pédophiles (méta-analyse de 61 études). Quant à Quinsey et al. (1995), ils situent ce taux à 23% pour les violeurs (étendue de 10% à 36% : 17 études) et à 20% pour les pédophiles (étendue de 4% à 38% : 7 études). La probabilité de récidiver sur le plan sexuel est donc semblable pour les deux sous-groupes. Hall et Proctor (1987), à l'aide de données sur la récidive, ont étudié l'hypothèse de la spécialisation et ils concluent que « sexual re-offense specialization was observed among sexual offenders with adult and with child molesters. [...] However, sexual offending against adults is also associated with non-sexual re-offending » (pp.111-112). Ici la spécialisation est au niveau du type de crime sexuel commis, le type de victime choisie : les agresseurs d'adultes récidiveront en agressant un adulte et les pédophiles en agressant un enfant (également West, 1983). Toutefois, il est intéressant de constater qu'il y a une relation statistique positive entre le fait d'agresser sexuellement une victime adulte et les crimes non-sexuels. Cela n'est pas le cas pour les pédophiles, ce qui suggère une spécialisation à un niveau plus large pour ceux-ci.

De ces recherches, on peut tirer deux conclusions. Premièrement, les chercheurs se sont limités principalement aux concepts de la spécialisation et de la récidive dans leurs études de la carrière criminelle des agresseurs sexuels. Ce mémoire vient donc combler certaines lacunes en fournissant un profil détaillé de la carrière criminelle des agresseurs sexuels, et ce en s'appuyant sur les différents concepts opérationnels développés dans le champs de la carrière criminelle. Deuxièmement, on ne peut se contenter d'appliquer les concepts à l'ensemble des agresseurs sexuels, il faut au minimum pouvoir confirmer ou infirmer la différence qui existe entre les pédophiles et les violeurs.

D'ailleurs, les agresseurs sexuels ne représentent pas un groupe homogène de délinquants (Rosenberg et Knight, 1988) et différents critères ont été utilisés pour créer des modèles typologiques. Guay (1997) trace un portrait de la nature de ces critères. Il les classe en trois catégories : 1) les critères relatifs à l'agresseur (traits de personnalité, préférences sexuelles, motivations, ...); 2) les critères relatifs à la victime (âge, sexe); et 3) les critères relatifs à la situation délictuelle (lien entre l'agresseur et la victime, niveau de force utilisé, *modus operandi*, ...).

L'âge de la victime est un critère classificatoire incontournable et la dichotomie violeurs/pédophiles, avec la frontière des 16 ans, est celle utilisée dans la plupart des recherches sur l'agression sexuelle (Bard et al., 1987; Guay, 1997). Certains auteurs suivent cependant le modèle de Gebhard et al. (1965), où les pédophiles sont des individus qui ont agressé un enfant de moins de 12 ans. Ils introduisent ainsi une catégorie intermédiaire, les hébéphiles.

Le lien qui existe entre l'agresseur et la victime est également un des critères très importants dans la création de sous-types (Baxter et al., 1984; Gebhard et al., 1965; Ouimet, Guay et Proulx, sous presse; Poirier, 1997; St-Yves et al., 1997). On retrouve habituellement une distinction entre les agresseurs connus et inconnus, et au niveau des pédophiles, la catégorie des incestueux constitue une problématique particulière (Proulx et Ouimet, 1995). Poirier (1997), dans ces recherches sur la génitalisation et les troubles de la personnalité chez les agresseurs d'enfants, va plus loin en séparant les pères biologiques des pères adoptifs ou beaux-pères. L'auteur découvre, avec un échantillon de 93 pédophiles tiré de la même banque de données que cette présente recherche, que les incestueux se différencient des pseudo-incestueux « autant sur la présence ou l'absence de génitalisation intrusive que sur les diverses échelles du MCMI [Million Clinical Multiaxial Inventory] » (p.51). Les incestueux ont moins de troubles de personnalité. Cette distinction est une avenue intéressante pour des comparaisons sur leur carrière criminelle.

## Méthodologie

### **Sujets**

Depuis 1995, une équipe de recherche collige des données sur des agresseurs sexuels, admis dans les établissements fédéraux du Québec. Ce projet, intitulé 'Étude prospective de la récidive chez les agresseurs sexuels : prédicteurs criminométriques, psychométriques et phallométriques', est mené conjointement par des chercheurs de l'Université de Montréal, de l'Institut Philippe-Pinel et du Service correctionnel canadien. Les sujets sont recrutés au Centre Régional de Réception de Sainte-Anne-des-Plaines puisque toute personne condamnée à une peine d'incarcération égale ou supérieure à 2 ans doit obligatoirement transiter par ce pénitencier fédéral, pour fins d'évaluation et de classement. Au moment d'entreprendre ce mémoire, 273 individus avaient consenti de participer à la recherche. La sélection des sujets se base uniquement sur la dernière condamnation, où l'individu devait avoir été trouvé coupable d'au moins 1 délit à connotation sexuelle (les antécédents judiciaires de nature sexuelle ne sont pas utilisés comme critère de sélection). Toutefois, dans cette recherche, les meurtriers sexuels et les individus trouvés coupables d'un crime comportant uniquement une connotation sexuelle (ex. : crime d'incendie, vol qualifié) ont été exclus. L'étude porte donc sur un total de 248 cas.

L'échantillon se compose uniquement d'hommes, âgés entre 19 et 78 ans. L'âge moyen des agresseurs est de 39 ans, ce qui n'empêche pas que 24% d'entre eux ont moins de 30 ans. Seulement 12% des contrevenants sexuels ne sont pas de race blanche et les données sur l'état civil indique que 40% de ceux-ci vivent avec un

conjoint de fait ou maritalement, 39% sont célibataires et 21% sont séparés, divorcés ou veufs. Un profil descriptif de l'échantillon (n=199), réalisé en 1997<sup>1</sup>, démontrait que « les agresseurs sexuels incarcérés au CRR ont, globalement, un retard scolaire important et un potentiel intellectuel limité » (p.2), puisque 56% des sujets possèdent un QI inférieur à la moyenne. Enfin, 57% vivaient du chômage ou de l'aide sociale au moment du délit, 35% possédaient un emploi et 8% avaient une autre occupation (étude, retraite, autre).

Les données révèlent que 62 agresseurs sexuels en sont à leur première condamnation (25%); par contre, pour certains, la sentence actuelle constitue la 16<sup>e</sup> condamnation (valeur maximale). Ainsi, en moyenne, le délinquant vient de recevoir sa 4<sup>e</sup> sentence. Il est très important de préciser que si 75% des sujets possèdent des antécédents judiciaires adultes, seulement 30% (n=74) possèdent des antécédents officiels pour des crimes sexuels.

### **Instruments de mesure et collecte des données**

Grâce à des entrevues et à la consultation de divers rapports officiels, les données recueillies, codifiées dans le questionnaire homologué QIDS (questionnaire informatisé pour les délinquants sexuels), couvrent une grande variété de dimensions, dont les antécédents criminels des agresseurs, leurs caractéristiques personnelles, leur histoire de consommation de psychotropes, leur développement sexuel, les circonstances du délit (phase pré-crime, délictuelle et post-crime), les caractéristiques des victimes, les résultats de pléthysmographie et de divers tests psychologiques.

---

<sup>1</sup> St-Yves et al., (1997).

En ce qui concerne les antécédents criminels, le QIDS fournit des renseignements sur le nombre de délits commis, le nombre total de sentence(s) et le nombre total de séjour(s) institutionnel(s). Nous savons, par exemple, que tel individu a été condamné par le passé à une agression sexuelle armée, cinq introductions par effraction et trois vols qualifiés. Cependant, il est impossible de comprendre l'enchaînement entre les délits puisqu'aucune indication temporelle n'est fournie. On ne peut donc pas véritablement analyser la carrière criminelle des agresseurs sexuels à partir du QIDS seulement. Il faut se tourner vers les informations contenues dans les dossiers criminels (casiers judiciaires) pour compléter les données, soit la date de chacune des condamnations, tous les chefs d'accusation qui y sont reliés, le type de sentence et les périodes d'incarcération.

Par contre, pour tous les renseignements sur la condamnation actuelle, délits pour lesquels les hommes sont présentement au pénitencier, il a fallu consulter le QIDS puisque rien n'était encore enregistré dans leur casier judiciaire.

### **Biais de l'échantillon**

Il faut être conscient que le choix des sujets de l'échantillon et des données recueillies influence les résultats obtenus. Le fait de travailler avec des sujets judiciairisés au niveau fédéral implique un échantillon des cas les plus lourds d'agresseurs sexuels. Il est raisonnable de penser que pour mériter une peine d'incarcération de plus de 2 ans, les individus possèdent un passé judiciaire chargé (ce que la moyenne de 4 condamnations tend à confirmer) ou ont causé des torts considérables à la victime. On ne peut généraliser à toute la population des agresseurs

sexuels, mais du point de vue de la carrière criminelle, ce sont les cas les plus intéressants puisqu'il y a persistance dans l'agir délinquant.

De plus, le fait d'utiliser des données officielles introduit un biais d'omission. Les délits enregistrés dans le casier judiciaire ne représentent pas nécessairement tous les crimes commis par le délinquant mais bien ceux pour lesquels il a été reconnu coupable et condamné. À ce propos, Blumstein et al. (1988) expliquent que :

*Within an arrestee sample, the crime types found among arrests and the sequence of those crime types may not reflect the crime-type mix of all offenses committed by arrested offenders. [...] Nevertheless, the arrest sequence is of considerable interest in characterizing the observable portions of criminal careers. (p.307)*

D'ailleurs, dans la réalité quotidienne des gestionnaires et des intervenants, les décisions sont prises à partir des antécédents officiels et il en est de même pour évaluer les probabilités de récidive. Par conséquent, analyser les carrières criminelles sur la base des condamnations est une méthode non pas parfaite, mais aussi utile que celle de la délinquance auto-révélee.

### **Traitement des données**

Différentes techniques d'analyse sont utilisées pour étudier les paramètres statiques et dynamiques de toute la carrière criminelle adulte officielle des agresseurs sexuels; ce qui concerne la condamnation actuelle, condamnation pour laquelle les hommes purgent présentement une peine au pénitencier, y est donc inclus. Avant de pouvoir aborder les concepts opérationnels de la carrière criminelle, il a fallu réduire le nombre de catégories différentes de délits commis. Près d'une centaine de délits différents ont été répertoriés dans les casiers judiciaires des délinquants sexuels et les

données ont été agrégées en 17 types d'infractions : 1) le vandalisme; 2) le vol; 3) le vol de véhicule moteur; 4) l'introduction par effraction; 5) l'incendie; 6) l'homicide; 7) les voies de fait; 8) l'enlèvement/séquestration; 9) le vol qualifié; 10) l'agression sexuelle simple; 11) l'agression sexuelle grave; 12) l'exhibitionnisme; 13) la fraude; 14) les délits reliés à la conduite automobile; 15) les délits reliés à la drogue; 16) les délits violant l'administration de la justice; et 17) les délits 'autre' (voir annexe 1). Toutes les analyses se feront à partir de ces 17 types de crimes et de la catégorisation de ceux-ci en 4 grands sous-groupes : les crimes contre la propriété (1 à 5), les crimes violents (6 à 9), les crimes sexuels (10 à 12) et les crimes de la catégorie 'autre' (13 à 17).

Les concepts opérationnels choisis pour rendre compte des divers aspects de la carrière criminelle sont : la fréquence (nombre de délits commis), la variété (nombre de catégories différentes de délits compris dans le répertoire délictueux), le répertoire délictueux (les combinaisons de délits), le lambda (volume moyen de crimes commis par année à risque), l'âge à la première condamnation, la spécialisation au niveau des agressions sexuelles (tendance à répéter successivement le même type de délits, en l'occurrence des agressions sexuelles, d'une condamnation à l'autre ou proportion que représente les crimes sexuels sur l'ensemble de la carrière criminelle de l'agresseur) et l'évolution de la gravité, de la variété et du lambda au fil de la carrière (progression/régression/stabilité).

Pour pouvoir calculer le lambda sur les périodes à risque, il devient impératif d'éliminer le temps passé dans les établissements de détention. Pour chaque sentence d'incarcération, le dossier criminel fournit la date d'entrée et le temps à purger, mais

non celle de la sortie. Le Service correctionnel du Québec (1993), dans une étude sur la durée de la peine purgée, évalue à 51,5% le temps effectivement purgé pour une sentence de moins d'un an et ce pourcentage est de 45,5% pour une peine entre 1 an et 2 ans. On peut penser que plus la peine est longue, plus le délinquant aura recours à la libération conditionnelle, mais la durée de la peine effectivement purgée en prison ou en pénitencier a tout de même été fixée à 50% pour avoir un taux uniforme. Par contre, dans certains cas, le calcul s'est fait à partir du tiers de la sentence puisqu'une nouvelle condamnation prouvait que le délinquant avait récidivé avant ce délai fixé à 50%, ce qui signifie qu'il avait bénéficié d'une libération conditionnelle.

Les paramètres statiques (fréquence, variété, lambda, âge à la première condamnation) s'analysent principalement à partir de statistiques descriptives : distributions de fréquences, mesures de tendance centrale et mesures de dispersion. Quant aux paramètres dynamiques, la spécialisation et l'aggravation sont étudiées à partir de matrices de transitions et l'évolution au fil du temps de la gravité, de la variété et du lambda à partir d'une régression simple. La matrice de transitions se concentre uniquement sur les condamnations adjacentes (analyse par pair), tandis que la pente de la droite de régression nous donne une tendance pour la carrière.

Dans le cas des paramètres dynamiques, pour pouvoir vraiment affirmer qu'un individu se spécialise ou qu'il y a processus d'escalade, d'accélération ou de diversification, celui-ci doit posséder plusieurs condamnations (Blumstein et al., 1986, 1988). Par conséquent, seuls les individus ayant 4 condamnations ou plus sont à l'étude (114 cas).

Comme la littérature démontre l'importance de créer des sous-groupes plus homogènes au sein de la population des agresseurs sexuels, il ne suffit pas d'appliquer les paramètres à l'ensemble de l'échantillon. Une classification des agresseurs selon l'âge de la victime et du lien entre les protagonistes a été réalisée et permettra de comparer les violeurs (victime de 16 ans ou plus) avec les pédophiles (victime de moins de 16 ans), les deux catégories de violeurs entre eux et finalement les 4 catégories de pédophiles entre eux. Le groupe des pédophiles se divisent en 1) les incestueux (père biologique); 2) les pseudo-incestueux (père adoptif/beau-père); 3) les pédophiles agressant une victime inconnue (connaissance non-intime, voisin de quartier, connaissance passagère, inconnu); et 4) ceux agressant une victimes connue (frère/demi-frère, membre de la famille élargie, connaissance intime, tuteur/position d'autorité). Quant aux violeurs, le groupe a été divisé en 2 : les violeurs de femmes inconnues (connaissance non-intime, voisin de quartier, connaissance passagère, inconnu) et les violeurs de femmes connues (conjoint/ex-conjoint, frère/demi-frère, membre de la famille élargie, connaissance intime, tuteur/position d'autorité).

Tableau 2 : Distribution de fréquences des catégories de pédophiles et de violeurs

	Fréquence	% valides	Pédophiles vs violeurs
Incestueux	34	13,8	151 pédophiles 63 %
Pseudo-incestueux	35	14,2	
Pédo. victime inconnue	45	18,3	
Pédo. victime connue	37	15,0	
Viols de femmes connues	35	14,2	90 violeurs 37 %
Viols de femmes inconnues	55	22,4	
Total	241	100	241 <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Les viols homosexuels ont été exclus (5 cas) et il y a 2 données manquantes (n=248).

Pour comparer les groupes, des tests d'hypothèses sur les moyennes (méthode oneway anova) et sur les pourcentages (méthode du khi-carré) sont utilisés. Pour les tests de moyennes, la procédure consistait à tester tout d'abord l'homogénéité de

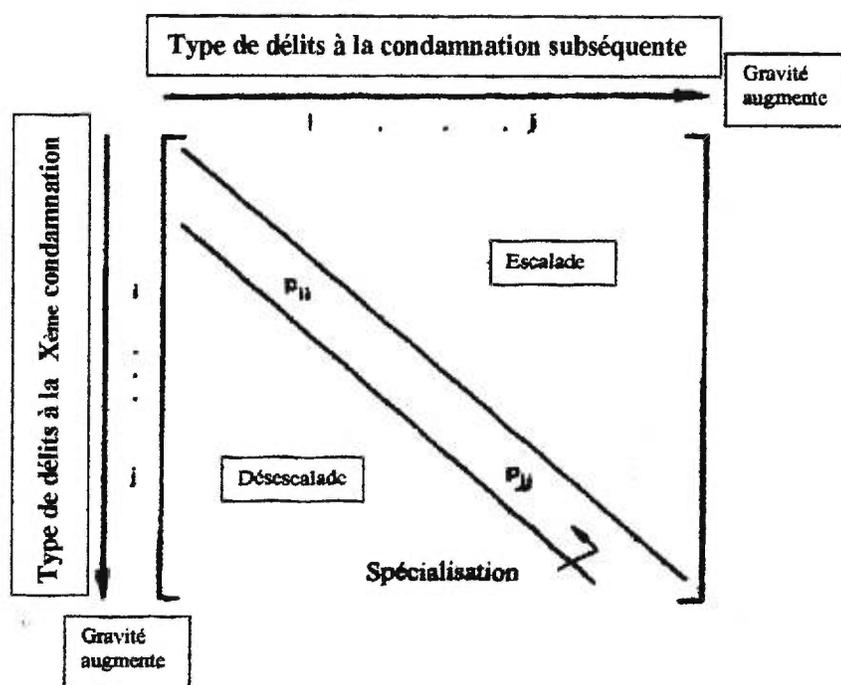
variance avec un test de Levene. Quand il y avait hétérogénéité de variance, un test non-paramétrique Kruskal-Wallis était réalisé. Le but de l'opération, du moins en ce qui concerne la fréquence, était de savoir à quelle situation on peut attribuer la différence. Premièrement, il se peut que la proportion d'individus qui s'impliquent ou non dans un type de crime (taux de participation) soit significativement différente, mais que les individus qui s'y impliquent commettent en moyenne le même nombre de délits (moyenne similaire pour les délinquants actifs). La deuxième situation se présente quand le taux de participation n'est pas différent entre les groupes, mais que les individus possèdent une moyenne de délits commis significativement différente. La troisième situation comporte une différence significative dans le nombre d'individus qui s'impliquent et dans le nombre de délits commis par ceux-ci.

#### **a) Matrice de transitions**

La matrice de transitions permet de repérer les changements ou le non changement dans les crimes commis d'une condamnation à l'autre (spécialisation, escalade ou désescalade). On retrouve un exemple de matrice à la figure 1 : les lignes représentent le type de délits commis (ordonnés du moins grave au plus sérieux) à la condamnation X et les colonnes représentent le type de délits commis à la condamnation successive (eux aussi ordonnés selon leur ordre de gravité). Pour chacune des transitions (c'est-à-dire entre la première condamnation et la deuxième, entre la deuxième et la troisième, entre la troisième et la quatrième, etc...), une matrice est construite. La diagonale représente la spécialisation puisque le délit commis se répète à la condamnation subséquente. Sous la diagonale, le type de délit

est moins grave à la condamnation successive (désescalade). Par conséquent, les données au-dessus de la diagonale décriront une situation où le délinquant commet un délit plus grave que pour la condamnation précédente (escalade).

Figure 1 : Exemple de matrice de transitions (Source : Blumstein et al. (1986), p. 77)



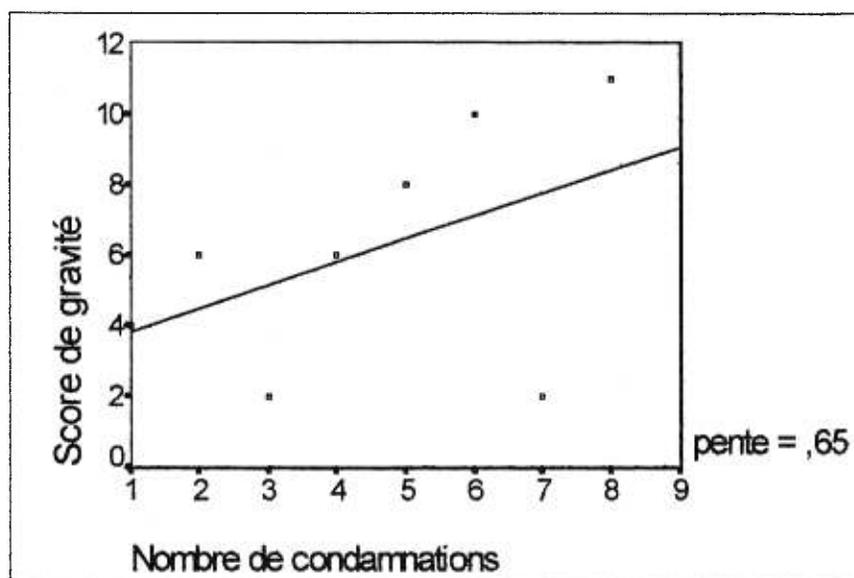
La structure de la matrice fait en sorte que l'on peut calculer des probabilités de spécialisation, d'aggravation ou de désescalade entre des condamnations adjacentes. Elle sera particulièrement utile pour évaluer la possibilité de spécialisation dans les agressions sexuelles. L'ensemble des matrices peuvent être représentées par une matrice globale qui combine toutes les transitions. Toutefois, il ne faut pas négliger d'examiner les matrices séparées pour chacune des transitions puisque des

informations importantes peuvent en être tirées s'il y a fluctuation dans le taux de spécialisation<sup>2</sup>.

#### b) Pente de la droite de régression

Si les matrices étudient les changements par pair de condamnations, la pente représente la direction et le degré de changement intervenu entre le premier délit et le délit actuel (progression, régression ou stabilité), pour chacun des délinquants.

Figure 2 : Exemple d'une droite de régression et de son coefficient pour la pente



La figure 2 représente une pente de la gravité des délits. Plus un individu commencera sa carrière avec des délits sans gravité, plus la pente sera accentuée. Un tel coefficient peut également être calculé pour juger de l'évolution de la variété (diversification, diminution de la variété ou stabilité) et du lambda (accélération,

<sup>2</sup> Pour plus d'informations sur les matrices, consulter Blumstein et al., 1986 et Blumstein et al., 1988.

décélération ou stabilité) au cours de la carrière. Chaque individu possédera donc un coefficient de pente pour la gravité, la variété et le lambda.

### **Échelle de gravité**

L'échelle de gravité est un outil indispensable dans le champs d'étude de la carrière criminelle. C'est à partir de celle-ci que l'évolution de la gravité (escalade/désescalade) pourra être étudiée et les matrices de transitions construites. Pour évaluer la gravité du délit commis, différentes échelles ont été construites, soit en se basant sur la classification légale (à l'intérieur d'un même type de délits, le Code criminel instaure une distinction dans les peines maximales), la sévérité pénale (durée de la peine imposée) ou un sondage de perception de la gravité réalisé auprès du public.

Sellin et Wolfgang (1964) sont les pionniers de ce type de sondage, où le public pondère chacun des délits selon la nature des dommages causés, et il est clair que les crimes contre la personne sont perçus beaucoup plus sérieux que les infractions contre la propriété (Blumstein et al., 1988; Bureau of Justice Statistics, 1984; Douglas et Ogloff, 1997; Durham, 1988; Hoffman et al., 1975; Ouimet, Guay et Proulx, sous presse; Petersilia et al., 1978; Rossi et al., 1974). Les infractions contre la personne sont des crimes violents qui peuvent laisser de profondes séquelles physiques et/ou psychologiques et l'atteinte à l'intégrité d'une personne est un important critère pris en considération dans la perception de la gravité d'un délit.

Tableau 3 : Quelques exemples d'échelle de gravité des délits

(Source: Blumstein, A., Cohen, J., Das, S. et Moitra, S. D. (1988), p. 338).

Type de crime	Échelle ordinaire <sup>[*]</sup>	Rossi et al. (1974) <sup>a</sup>	Hoffman et al. (1975) <sup>a</sup>	Bureau of Justice (BJS) (1984)	Durham (1988) Gravité <sup>a</sup>	Sévérité pénale <sup>a</sup>
Homicide	10	7.88	6.6	44.24	8.43	17.06
Agr. sexuelle	9	7.65	6.3	23.20	8.24	15.17
Vol qualifié	8	7.33	5.3	11.17	6.62	12.98
Vdf grave	7	6.94	5.3	14.55	5.76	7.55
Drogue	6	7.18	4.6	14.39	6.14	12.68
Intro effraction	5	6.23	4.0	5.72	5.17	11.35
Vol	4	5.19	3.6	5.39	4.28	6.37
Vvm	3	5.98	3.2	6.70	5.48	12.40
Arme	2	5.70 <sup>b</sup>	3.2 <sup>b</sup>	3.03	5.43 <sup>b</sup>	11.25 <sup>b</sup>
Fraude	1	5.42	3.2	8.68	5.38	10.70

<sup>a</sup> Quand il y avait plus d'un item pour un même type de crime, c'est la moyenne de ceux-ci qui a été utilisée.

<sup>b</sup> Dans la plupart des échelles, la valeur de la gravité des crimes concernant les armes n'existait pas et un poids moyen entre le vol de véhicules moteurs et la fraude lui a été attribué.

[ \* Échelle de gravité de Blumstein, Cohen, Das et Moitra (1988) ]

Tableau 4 : Échelle de sévérité pénale

Roberts et Birkenmayer (1997)* Peine d'incarcération (1993-94) Jours médians <sup>1</sup>	Statistique Canada (1996- 1997) Peine d'incarcération Jours médians <sup>1</sup>
Homicide	Homicide (1517)
Vol qualifié (480)	Vol qual. (600)
Agr. sex. (139)	Agr. sex. (270)
Intro (118)	Incendie (270)
Drogue (73)	Enlèv. (235)
Fraude (52)	Intro (180)
Vdf (51)	Drogue (96)
Vol (41)	Vdf (65)
Vanda. (30)	Fraude (60)
	Vol (45)
	Vanda. (30)

\* Affaires où il y avait seulement une accusation.

<sup>1</sup> Quand il y avait plus d'un item pour un même type de crime, c'est la moyenne de ceux-ci qui a été utilisée, pondérée par le nombre de cas.

L'ampleur des traumatismes subis est un second critère utile pour ordonner les délits violents (Cusson, 1998). La plupart des crimes de violence ne causent pas de blessures physiques graves aux victimes, mais de profondes blessures psychologiques peuvent en découler, particulièrement lorsqu'il s'agit d'une agression sexuelle (Hung

et Bowles, 1995). D'ailleurs, il semble exister un certain consensus au niveau des délits contre la personne, du moins dans les échelles de gravité perçue, sur le fait que l'homicide soit le délit le plus grave, suivi par l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait (tableau 3). Même si les tribunaux sont plus cléments envers les agresseurs sexuels qu'envers les criminels qui commettent des vols qualifiés (tableau 4), les perceptions du public rejoignent les résultats de l'Enquête sociale générale de 1988 (dans Hung et Bowles, 1995), qui démontrent que les traumatismes psychologiques et émotionnelles sont plus sévères chez les victimes d'agression sexuelle, suivi par les victimes de vol qualifié et ensuite par les victimes de voie de fait.

L'échelle de gravité utilisée dans ce mémoire tire ses critères de construction principalement des exemples d'échelle donnés dans les tableaux 3 et 4 et de ce qui vient d'être mentionné concernant les crimes contre la personne. L'échelle créée est la suivante :

Homicide	12
Agression sexuelle	11
Vol qualifié	10
Enlèvement/séquestration	9
Voie de fait	8
Incendie	7
Intro. effraction	6
Vol véhicule moteur	5
Drogue	4
Fraude	3
Vol	2
Vandalisme	1

Avec une méthode ordinale, utilisée par Blumstein, Cohen, Das et Moitra (1988), 13 des 17 types de délits ont donc été ordonnés selon leur gravité, le plus grave ayant le chiffre le plus élevé (l'agression sexuelle simple et l'agression sexuelle grave ont été jumelées en une seule catégorie dans l'échelle, ce qui explique qu'elle se termine à 12).

L'échelle construite concorde avec celle de Rossi et al. (1974), Hoffman et al. (1975) et Petersilia et al. (1978), sauf en ce qui concerne la gravité accordée aux délits de drogue.

Pour l'échantillon des agresseurs sexuels, les chefs d'accusation de possession et de trafic de drogue sont jumelés sous la catégorie 'délits reliés à la drogue', tandis que dans les exemples d'échelles de gravité du tableau 3, le score de gravité est accordé pour des délits de trafic uniquement. Ce serait donc sur-évaluer la gravité des délits reliés à la drogue que de les comparer selon les scores indiqués dans le tableau 3, puisque la vente est jugée beaucoup plus sévèrement que la possession. Autre point, le type de drogue vient influencer les gens : les drogues dures obtiennent des scores plus élevés dans les échelles de gravité que les drogues douces. Dans le sondage réalisé par Wolfgang et al. (1985), l'énoncé où une personne vend de l'héroïne à d'autres obtient un score de 20.6 et celui-ci est de 8.5 si la drogue est de la marijuana. De plus, le score sera de 5.4 si la personne est simplement en possession d'héroïne et de 1.3 pour de la marijuana. Pour comparaison, le crime qui consiste à voler une voiture verrouillée pour la revendre obtient une valeur de 10,8. Comme le casier judiciaire ne précise pas le type de drogue et que les statistiques démontrent que 70% des causes avec condamnation, pour les infractions liées aux drogues, sont de l'ordre de la possession (Carrière, 1998), une décision a été prise de diminuer la gravité accordée à ce type de délit. Il se classe donc après les vols de véhicule moteur.

Pour les crimes contre la personne, le seul crime à introduire dans l'échelle de gravité était la catégorie « enlèvement/séquestration ». En se basant sur les résultats de Statistiques Canada (tableau 4), il devenait clair que cette catégorie est jugée plus

grave que les voies de fait, mais moins que le vol qualifié : médiane de 235 jours d'incarcération pour un enlèvement/séquestration, comparativement à 600 jours pour un vol qualifié et de 65 jours pour des voies de fait.

En ce qui concerne les crimes contre la propriété, il est évident que le vol et le vandalisme sont les délits les moins graves (il n'y a que Blumstein et al. qui accordent un degré de gravité plus élevé au vol). Il était plus difficile de trancher sur la gravité des introductions par effraction versus les vols de véhicule moteur. Dans le tableau 3, trois échelles jugent le crime d'introduction par effraction plus sérieux que le crime de voler un véhicule moteur et trois font le contraire. Toutefois, les individus risquent de vivre une plus grande détresse psychologique suite à un cambriolage que suite au vol de leur voiture (sentiment d'envahissement de l'intimité, objets ayant une valeur sentimentale détruits ou volés, endroit jugé moins sécuritaire, etc.), et c'est pourquoi l'introduction par effraction obtient un score de gravité plus élevé. Le crime d'incendie, dernier crime contre la propriété à placer, est finalement jugé le plus grave, puisqu'il peut comporter des conséquences sérieuses autant pour des biens que pour des personnes. D'ailleurs, dans l'échelle de sévérité pénale de Statistique Canada (tableau 3), basée sur le nombre de jours médians d'incarcération, la personne reconnue coupable d'un crime d'incendie purgera 270 jours comparativement à 180 jours pour une introduction par effraction. Finalement, il ne restait que la fraude à introduire dans l'échelle.

Quatre catégories de délits ne figurent pas dans cette échelle. Les délits de la catégorie 'autre' et ceux violant l'administration de la justice sont exclus de l'échelle de gravité parce qu'il serait beaucoup trop complexe de leur adjuger un score de

gravité qui permettrait de les comparer aux autres types de délits : ces deux catégories représentent trop de délits différents (voir annexe 1). De plus, un choix a été fait de ne garder que les crimes sexuels qui impliquent un contact avec la victime : la catégorie 'exhibitionnisme' n'a donc pas été intégrée dans la catégorie des agressions sexuelles puisque ce type de crime ne peut nullement prétendre posséder le même gradient de gravité que les agressions. Enfin, les crimes liés à la conduite automobile (conduite dangereuse, délit de fuite, facultés affaiblies) ne figurent pas dans l'échelle de gravité. Même si leur sévérité pénale est moindre, équivalence au vandalisme avec un nombre médian de 30 jours d'incarcération, ces comportements ont un bon potentiel d'atteinte à la sécurité des autres. Il a été jugé préférable de les exclure puisque nous manquons d'informations sur la perception de la gravité de ces infractions par le public.

## **Résultats**

Le chapitre des résultats se divise en trois grandes sections : la première section englobe sans distinction tous les agresseurs de l'échantillon, la deuxième se penche sur les distinctions entre les violeurs et les pédophiles et la troisième section sert à comparer tout d'abord les violeurs entre eux (les violeurs de femmes inconnues versus les violeurs de femmes connues), pour enchaîner avec une comparaison entre les pédophiles (pédophiles incestueux, pseudo-incestueux, agressant une victime inconnue ou une victime connue). Les analyses couvrent toute la carrière criminelle officielle adulte, c'est-à-dire de la première condamnation par un tribunal pour adultes à la condamnation actuelle, condamnation pour laquelle les hommes de l'échantillon sont présentement incarcérés dans un pénitencier.

### **1. Échantillon global**

#### **1.1 Paramètres statiques**

##### a) La fréquence des infractions

Les deux cent quarante-huit agresseurs sexuels sont officiellement responsables d'un total de 3831 crimes, c'est-à-dire une moyenne de 15 délits chacun. En général, le dossier criminel se compose de 4 crimes sexuels (agression sexuelle simple, agression sexuelle grave et/ou exhibitionnisme), de 3 crimes contre la propriété (vandalisme, vol, vol de véhicule moteur, introduction par effraction et/ou incendie), de 3 crimes violents (homicide, voie de fait simple ou grave, enlèvement/séquestration et/ou vol qualifié) et de 5 crimes de la catégorie 'autre' (délits reliés à la conduite automobile, fraude, délits reliés à la drogue, délits violant l'administration de la justice

et/ou tout autre délit). Particularité intéressante, 11 délinquants très actifs (chacun d'entre eux a commis plus de 50 crimes dans leur carrière criminelle) totalisent à eux seuls 897 délits (ces individus représentent 4,4 % de l'échantillon mais 23% des infractions commises). On peut toutefois constater que 41,5 % des agresseurs ont entre 11 et 50 délits inscrits à leur dossier judiciaire et que même en éliminant ces cas extrêmes (individus ayant commis plus de 50 délits), la moyenne de crimes commis demeure élevée : 12,5 délits (tableaux 5 et 6).

Tableau 5 : Distribution de fréquences sur le nombre total de délits commis durant la carrière criminelle (inclus la condamnation actuelle)

	Fréquence	% valides	% cumulés
1 à 5 délits	74 *	29,8	29,8
6 à 10 délits	60	24,2	54,0
11 à 25 délits	77	31,0	85,1
26 à 50 délits	26	10,5	95,6
51 délits et plus	11	4,4	100
Total	248	100	

\* Seulement 5 individus ont 1 délit (2%)

Les résultats précédents présentaient les moyennes globales pour les différentes catégories de crimes (tout l'échantillon est inclus). Dans cette recherche, on veut aller plus loin dans la description du concept de la fréquence. On décortique donc celui-ci en donnant le taux de participation (prévalence) et les statistiques descriptives qui s'y rattachent. Le tableau 6 démontre qu'un peu plus de 60% des délinquants sexuels ont déjà commis un crime violent et qu'un sur deux s'en est pris à des biens. De plus, on retrouve dans l'histoire criminelle de 63 % d'entre eux un crime de la catégorie 'autre'. Ainsi, les agresseurs sont les auteurs de 1003 crimes sexuels, 728 crimes violents, 842 crimes contre la propriété et de 1258 autres crimes. Les crimes sexuels représentent donc seulement 26% de tous les chefs d'accusations.

Les individus ont une moyenne de 4 crimes sexuels dans leur trajectoire criminelle, avec une médiane de 3, et le maximum de chefs d'accusation pour un même individu est de 28. Pour les 153 individus impliqués dans un crime violent, la moyenne est de 5 délits, la médiane de 3, et l'étendue se situe entre 1 et 67. Quant à ceux qui s'en prennent à la propriété (n=122), ils commettent en moyenne 7 délits, leur médiane est de 4 et le nombre maximal de crimes pour un même individu est de 56. Pour les 156 agresseurs qui se sont impliqués dans un crime de la catégorie 'autre' à un moment ou un autre de leur trajectoire délinquante, l'étendue (1-93) et l'écart-type (13) nous démontrent une grande dispersion des données. La médiane de 3 délits est ainsi plus représentative que la moyenne de 8. Finalement, 80% des agresseurs sexuels possèdent au moins un délit non-sexuel dans leur carrière et leur moyenne, pour ceux qui se sont impliqués dans ce type de crimes, est de 14 délits.

Tableau 6: Statistiques descriptives sur la fréquence totale des délits et sur la fréquence des délits sexuels et non-sexuels (violents, contre la propriété et autres).

	Total	Cr. sexuels	Cr. violents	Cr. propriété	Cr. autres	Cr. non-sexuels	
Moyenne globale (n=248)	15,4	4,0	2,9	3,4	5,1	11,4	
Taux de participation	100 % n = 248	100% n = 248	61,7% n = 153	49,2% n = 122	62,9% n = 156	80,2% n = 199	
Dél. actifs	Moyenne	15,4	4,0	4,7	6,9	8,1	14,2
	Médiane	9	3	3	4	4	8
	Écart-type	17,9	4,3	7,2	8,7	13,4	18,4
	Étendue	1-126	1-28	1-67	1-56	1-93	1-99
	Somme	3831	1003	728	842	1258	2828

Crimes sexuels: Agression sexuelle simple, agression sexuelle grave, exhibitionnisme.

Crimes violents: Homicide, voie de fait simple, voie de fait grave, enlèvement, vol qualifié.

Crimes contre les biens: Vandalisme, vol, vol de véhicules moteurs, introduction par effraction, incendie.

Autres crimes: Conduite automobile, fraude, drogue, administration de la justice, autre.

Crimes non-sexuels : Crimes violents, crimes contre la propriété et autre crimes.

En détaillant par types de délits (voir tableau 7), il est évident que les agressions sexuelles simples constituent juridiquement l'immense majorité des crimes sexuels; seulement 39 hommes (16 %) ont été reconnus coupables d'une agression sexuelle grave, comparativement à 229 (92 %) pour une agression sexuelle simple. Quant à l'exhibitionnisme, très peu en ont été accusés (10 %). Deuxième fait important, 74% (169/229) des individus condamnés pour agression sexuelle simple possèdent plus d'un chef d'accusation pour ce type de délit. D'ailleurs, la moyenne chez les délinquants actifs est de 3,8 agressions sexuelles simples dans leur trajectoire criminelle. Même pour ceux qui n'ont qu'une seule condamnation, la moyenne est de 4,3 agressions sexuelles simples, avec une médiane de 3.

Tableau 7: Statistiques descriptives sur la fréquence des 17 types de délits.

	Taux de participation	Dél. actifs				
		Moyenne	Médiane	Écart-type	Étendue	Somme
Agr. sexuelle simple	92,3 % (n=229)	3,8	3	3,6	1-27	872
Agr. sexuelle grave	15,7 % (n=39)	1,2	1	,5	1-3	47
Exhibitionnisme	9,7 % (n=24)	3,5	1,5	4,7	1-22	84
Homicide	,4 % (n=1)	--	--	--	--	1
Vol qualifié	17,7 % (n=44)	4,1	1	7,3	1-36	185
Enlèvement	17,3 % (n=43)	2,4	1	5,6	1-33	104
Voie de fait	56,5 % (n=140)	3,2	2	2,7	1-13	438
Incendie	2,8 % (n=7)	1,1	1	,4	1-2	8
Intro. par effraction	31,0 % (n=77)	4,8	2	5,7	1-31	370
Vol véhicule moteur	9,3 % (n=23)	2,2	1	2,0	1-8	51
Vol	33,5 % (n=83)	3,6	2	3,9	1-24	303
Vandalisme	26,6 % (n=66)	1,7	1	1,2	1-7	110
Drogue	21,0 % (n=52)	1,8	1	1,4	1-7	98
Fraude	18,5 % (n=46)	10,7	2	18,4	1-73	493
Autre	26,6 % (n=66)	2,3	1	2,2	1-11	157
Conduite auto	25,8 % (n=64)	2,3	1	2,0	1-12	149
Justice	37,1 % (n=92)	3,9	2	4,5	1-29	361

Outre les crimes sexuels, quels délits retrouve-t-on généralement le plus dans leur carrière criminelle ? Sans contredit, les voies de fait remportent la palme puisque 56,5 % des délinquants sexuels ont ce délit dans leur dossier criminel. En deuxième

position, on retrouve les délits reliés à l'administration de la justice (dans une proportion de 37 %) et on observe en troisième et quatrième position le vol et l'introduction par effraction (33,5 % et 31 %). En général, les moyennes varient entre 1 et 5 délits selon le type d'infraction, exception faite de la fraude qui compte plusieurs cas extrêmes, ce qui gonfle sa moyenne à 11.

#### b) La variété et les combinaisons de crimes

La variété nous permet de comptabiliser le nombre de catégories de délits expérimentées par un délinquant durant sa carrière criminelle. Pour les crimes sexuels (3 catégories: agression sexuelle simple, agression sexuelle grave, exhibitionnisme), il appert que la majorité se cantonnent à une catégorie (83 %), et ce principalement à l'agression sexuelle simple (voir tableau 8). Pour les 42 agresseurs qui cumulent 2 catégories de délits sexuels, 23 d'entre eux ont commis de l'exhibitionnisme et une ou des agressions sexuelles simples dans leur trajectoire délinquante, tandis que 19 ont opté pour l'agression sexuelle simple et l'agression sexuelle grave. Seulement 1 individu possède les 3 types de délits sexuels dans sa carrière criminelle. Par conséquent, on peut avancer qu'un individu accusé d'exhibitionnisme ne dépasse que très rarement les limites de l'agression sexuelle simple.

Le polymorphisme est-il courant chez les agresseurs sexuels ? En étudiant le tableau 9, on remarque que seulement 17% des contrevenants sont monomorphes.<sup>3</sup> En moyenne, les agresseurs expérimentent 4,4 catégories différentes de délits durant

---

<sup>3</sup>Pour être plus précis, si on jumelle les 3 catégories de crimes sexuels en une seule, 49 délinquants sont monomorphes (19,8 %) : moyenne = 4,2 et méd. = 3,0

leur carrière criminelle. Ces chiffres sont intéressants mais ce serait encore mieux si on pouvait analyser plus en détail les combinaisons de crimes.

Tableau 8: Variété et combinaisons des crimes sexuels

Crimes sexuels	Fréquence	Caractéristiques
1 catégorie	205	186 = agr. sex. simple 19 = agr. sex. grave
2 catégories	42	23 = agr. sex. simple + exhibitionnisme 19 = agr. sex. simple + agr. sex. grave
3 catégories	1	Agr. sex. simple + agr. sex. grave + exhibitionnisme

n = 248

Tableau 9: La variété dans la carrière criminelle

	Fréquence	% valides	% cumulés
1	42	16,9	16,9
2	39	15,7	32,7
3	40	16,1	48,8
4	21	8,5	57,3
5	17	6,9	64,1
6	26	10,5	74,6
7	21	8,5	83,1
8	18	7,3	90,3
9	10	4,0	94,4
10	8	3,2	97,6
11	4	1,6	99,2
12	1	,4	99,6
14	1	,4	100,0
Total	248	100,0	

Moyenne: 4,4 Médiane: 4,0

Possibilité de 17 types de délits (voir tableau 7)

Dans ce but, la première étape a été de dresser le répertoire délictueux de chacun des délinquants, que vous pouvez consulter à l'annexe 2. On constate une grande diversité dans les combinaisons et, sous cette forme, il est impossible de tirer quelque chose des données. La deuxième étape, des tests du Khi-carré, a permis de savoir si certains délits sont significativement associés. Le tableau 10 est une synthèse

de tous les tests d'hypothèses réalisés. Dans l'interprétation du tableau, seulement les variables moyennement ou fortement reliées statistiquement seront pris en considération, c'est-à-dire celles ayant un phi plus grand ou égal à .20. De plus, l'agression sexuelle simple ne fait pas partie de l'analyse, puisque 92% des hommes possèdent ce type de délit (il n'est donc pas discriminant), et l'homicide et les crimes d'incendie sont exclus puisqu'il n'y a pas un taux de participation assez élevé.

Ainsi, l'agression sexuelle grave et le vol sont des crimes qui ne sont pas moyennement ou fortement reliés l'un à l'autre. Par contre, l'agression sexuelle grave l'est avec l'enlèvement, les voies de fait et les crimes de la catégorie 'autre'. Par exemple, celui qui a déjà commis une agression sexuelle grave a dans 51% des cas un enlèvement dans sa trajectoire délictuelle, comparativement à 12% pour celui qui n'en possède pas. Cette différence est fortement significative puisque le phi est de ,37.

Sans être aussi exhaustif, voici un bref survol des résultats. Un contrevenant possédant des vols qualifiés dans sa carrière criminelle a une plus forte probabilité de posséder des voies de fait, des introductions par effraction, des vols, du vandalisme, des délits reliés à la drogue, des crimes de la catégorie 'autre' et des crimes violant l'administration de la justice. Un délinquant qui enlève quelqu'un a significativement plus de risques d'avoir commis des agressions sexuelles graves, des voies de fait et/ou un crime de la catégorie 'autre'. La présence de voies de fait implique une relation positive assez importante avec la présence d'agressions sexuelles graves, de vols qualifiés, l'enlèvement, l'introduction par effraction, le vandalisme, la fraude, les délits de la catégorie 'autre' et les délits violant l'administration de la justice. Si l'individu a commis une ou des introductions par effraction, il a de plus fortes probabilités d'avoir

commis des vols qualifiés, des voies de fait, des vols de véhicule moteur, des vols, du vandalisme, des délits reliés à la drogue, de la fraude, des délits de la catégorie 'autre' et des délits violant l'administration de la justice. Celui qui vole des véhicules moteurs aura plus souvent dans son dossier criminel des introductions par effraction, des vols, de la fraude et des crimes de la catégorie 'autre', que celui qui ne s'investit pas dans ce type de crime. Le vol est quant à lui relié statistiquement au vol qualifié, à l'introduction par effraction, le vol de véhicule moteur, le vandalisme, la fraude, les délits de la catégorie 'autre' et ceux violant l'administration de la justice. Il y a également une relation moyenne ou forte qui existe entre le vandalisme et le vol qualifié, les voies de fait, l'introduction par effraction, le vol, les délits de drogue, la fraude, les délits de la catégorie 'autre' et ceux appartenant à l'administration de la justice. Les crimes reliés à la drogue vont de pair avec le vol qualifié, l'introduction par effraction, le vandalisme et les crimes qui vont à l'encontre de l'administration de la justice. Pour la fraude, on constate une relation avec les voies de fait, l'introduction par effraction, le vol de véhicule moteur, le vol, le vandalisme, les crimes de la catégorie 'autre', les crimes reliés à la conduite automobile et ceux reliés à l'administration de la justice. Les crimes de la catégorie 'autre' se retrouvent plus souvent dans un dossier criminel avec l'agression sexuelle grave, le vol qualifié, l'enlèvement, les voies de fait, l'introduction par effraction, le vol de véhicule moteur, le vol, le vandalisme, la fraude et les crimes violant l'administration de la justice. Les délits reliés à la conduite automobile ont une relation seulement avec la fraude.

Tableau 10 : Tests d'hypothèses sur les associations de délits

%	Agr. g	exhib.	vol q.	enlv.	vdf	intro	vvm	vol	vand.	drogue	fraude	autre	auto	just.
	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Agr. g														
0	-	10,5	17,5	12,3	52,2	28,5	9,2	35,5	26,3	20,2	15,8	24,6	25,0	34,2
1		2,2	28,9	51,1	80,0	51,1	15,6	33,3	33,3	24,4	31,1	48,9	22,2	53,3
Phi				,37***	,21***	,18**					,15*	,20***		,15*
exhib.														
0	17,7	-	20,2	20,2	59,3	32,7	9,7	35,1	29,4	21	17,3	27,4	24,6	37,5
1	4,0		12	4	32	28	16	36	8	20	28	40	24	36
Phi				,12*	,16**				,14*					
vol q.														
0	14,5	10,0	-	15,5	49,5	25	7,7	27,7	21,8	15,5	15	20	21,8	29,5
1	24,5	5,7		32,1	86,8	62,3	20,8	66	50,9	43,4	32,1	64,2	35,8	69,8
Phi				,17**	,29***	,31***	,17**	,32***	,26***	,27***	,17**	,39***	,13*	,33***
enlv														
0	9,9	10,8	16,2	-	51,8	30,2	9	33,8	25,2	18,9	16,7	24,3	24,8	35,1
1	45,1	2,0	33,3		78,4	41,2	15,7	41,2	37,3	29,4	25,5	47,1	23,5	47,1
Phi	,37***	,12*	,17**		,21***						,20**			
vdf														
0	7,6	14,4	5,9	9,3	-	12,7	6,8	24,6	10,2	12,7	7,6	16,9	15,3	16,1
1	23,2	5,2	29,7	25,8		47,1	12,9	43,2	40,6	27,1	26,5	37,4	31,6	53,5
Phi	,21***	,16**	,29***	,21***		,36***		,19**	,34***	,17**	,24***	,22***	,19**	,38***
intro														
0	11,9	9,7	10,8	16,2	44,3	-	4,3	20,5	15,7	14,6	8,6	20	20,5	17
1	26,1	8,0	37,5	23,9	83		22,7	65,9	52,3	34,1	38,6	46,6	33	57,8
Phi	,18**		,31***		,36***		,28***	,44***	,38***	,22***	,36***	,27***	,13*	,42***
vvm														
0	15,5	8,6	17,1	17,6	55,1	27,8	-	30,6	25,7	20	15,1	24,5	22,4	35,5
1	25,0	14,3	39,3	28,6	71,4	71,4		75	42,9	28,6	46,4	64,3	42,9	53,6
Phi			,17**			,28***		,28***			,24***	,27***	,14*	
vol														
0	16,9	9,0	10,2	16,9	49,7	16,9	4	-	14,1	18,1	9,6	14,7	20,9	22
1	15,6	9,4	36,5	21,9	69,8	60,4	21,9		52,1	26	34,4	54,2	31,3	65,6
Phi			,32***		,19**	,44***	,28***		,41***		,31***	,42***		,43***
vand														
0	15,2	11,6	13,1	16,2	46,5	21,2	8,1	23,2	-	14,1	13,1	22,7	20,7	24,7
1	20,0	2,7	36	25,3	84	61,3	16	66,7		38,7	32	44	34,7	70,7
Phi		,14*	,26***		,34***	,38***		,41***		,27***	,22***	,21***	,14*	,42***
drogu														
0	15,7	9,3	13,9	16,7	52,3	26,9	9,3	32,9	21,3	-	16,7	25,5	22,7	31,9
1	19,3	8,8	40,4	26,3	73,7	52,6	14	43,9	50,9		24,6	40,4	31,6	57,9
Phi			,27***		,17**	,22***			,27***			,13*		,22***
fraude														
0	13,9	8,1	16,1	17	51,1	24,2	6,7	28,3	22,9	19,3	-	22,4	20,2	31,4
1	28,0	14	34	26	82	68	26	66	48	28		56	44	64
Phi	,15*		,17**		,24***	,36***	,24***	,31***	,22***			,29***	,21***	,26***
autre														
0	11,8	7,7	9,7	13,8	49,7	24,1	5,1	22,6	21,5	17,4	11,3	-	21,5	29,2
1	28,2	12,8	43,6	30,8	74,4	52,6	23,1	66,7	42,3	29,5	35,9		32,1	57,7
Phi	,20***		,39***	,20**	,22***	,27***	,27***	,42***	,21***	,13*	,29***			,27***
auto														
0	17,0	9,2	16,5	18,9	51,5	28,6	7,8	32	23,8	18,9	13,6	25,7	-	32
1	14,9	9,0	28,4	17,9	73,1	43,3	17,9	44,8	38,8	26,9	32,8	37,3		53,7
Phi			,13*		,19**	,13*	,14*		,14*		,21***			,19**
just.														
0	12,3	9,4	9,4	15,8	42,1	17	7,6	19,3	12,9	14	10,5	19,3	18,1	-
1	23,5	8,8	36,3	23,5	81,4	57,8	14,7	61,8	52	32,4	31,4	44,1	35,3	
Phi	,15*		,33***		,38***	,42***		,43***	,42***	,22***	,26***	,27***	,19**	

•  $p < ,05$ ; \*\*  $p < ,01$ ; \*\*\*  $p < ,001$

• Note : Tableau synthèse de tous les tableaux croisés ( $X^2$ ), pour repérer les délits reliés statistiquement. Par exemple, le délinquant qui a déjà commis une agression sexuelle grave a dans 51% des cas un enlèvement dans sa trajectoire délictuelle, comparativement à 12% pour celui qui n'en a jamais commis. Cette différence est fortement significative puisque le phi est de ,37. Par contre, l'individu qui a commis une agression sexuelle grave a autant de probabilité de posséder des condamnations pour vols dans sa carrière criminelle, que celui qui n'a jamais commis une agression sexuelle grave.

Finalement, quelqu'un qui possède des crimes violant l'administration de la justice dans sa trajectoire délinquante a plus fréquemment, et ce de façon significative, du vol qualifié, des voies de fait, de l'introduction par effraction, du vol, du vandalisme, des délits reliés à la drogue, de la fraude, et des délits de la catégorie 'autre'.

Cette analyse bivariée fournit de bonnes indications, mais ne donne pas une vue d'ensemble. Une analyse factorielle, modèle multivarié qui sert à regrouper des variables, fut donc effectuée pour agglomérer les variables qui covarient ensemble. Les quatorze variables ont été comprimées en 5 facteurs et ce modèle a un bon coefficient d'adéquacité ( $kmo=,65$ ).

Tableau 11 : Analyse factorielle des délits

	Facteurs				
	Cr. contre la personne	Délinquance destructrice	Dél. non-violente	Dél. sans victime directe	Dél. reliée aux véhicules
Enlèvement	<b>,88</b>	,06	-,06	,04	-,19
Vol qualifié	<b>,83</b>	-,07	,27	-,02	,09
Agr. sex. grave	<b>,48</b>	,17	,04	-,08	,32
Vandalisme	-,007	<b>,77</b>	,36	-,02	-,05
Voie de fait	,12	<b>,80</b>	,003	-,04	,24
Vol	,002	,19	<b>,83</b>	,06	-,05
Intro effraction	,06	,06	<b>,86</b>	-,02	,007
Autre	,16	-,11	<b>,51</b>	,20	,22
Justice	,12	,36	<b>,52</b>	,36	,20
Exhibitionnisme	-,05	-,09	,05	<b>,82</b>	-,04
Fraude	-,008	,05	,12	<b>,79</b>	,12
Vvm	,10	-,18	,32	-,16	<b>,68</b>
Conduite auto	,007	,17	-,11	,18	<b>,66</b>
Drogue	-,03	,21	,04	,05	,30
Racine latente (eigenvalue)	1,7	1,4	3,1	1,2	1,1

Kmo = ,65

La première composante regroupe des délits contre la personne : l'enlèvement, le vol qualifié et l'agression sexuelle grave. Les délits les plus graves covarient donc ensemble et on peut avancer que l'enlèvement/séquestration est une composante des

deux autres délits. Pour le deuxième facteur, on peut parler d'une délinquance destructrice dirigée vers une personne, les voies de fait, ou dirigée contre des biens, le vandalisme. En troisième lieu, on retrouve une délinquance non-violente où le vol, l'introduction par effraction, les crimes de la catégorie 'autre' et ceux violant l'administration de la justice covarient. Le quatrième facteur regroupe la fraude et l'exhibitionnisme et le dernier jumelle les délits reliés à la conduite automobile (délit de fuite, conduite en état d'ébriété, conduite dangereuse) aux vols de véhicules moteurs. Il est sensé de croire que les voleurs d'autos n'obéissent pas immédiatement à l'injonction des policiers de s'arrêter et de ce fait, ils se retrouvent avec des chefs d'infraction pour délit de fuite ou conduite dangereuse.

c) Âge à la première accusation

Au niveau de la délinquance juvénile, la précocité (âge au premier délit) est un concept très important. Compte tenu que cette recherche est réalisée avec des données officielles sur la carrière criminelle adulte, il est impossible d'analyser l'âge au premier délit. Par conséquent, les tableaux 12 et 13 démontrent plutôt l'âge du criminel lors de sa première condamnation pour un type de crime.

Pour près de soixante pour cent des individus, la première fois où ils ont été reconnus coupables d'un délit quelconque se situe entre 18 et 25 ans, mais l'étendue varie entre 17 et 73 ans ( $x=29$  et  $md=23$ ). Ceux-ci ont cependant tendance à commettre leurs délits sexuels à un âge plus avancé puisqu'on y retrouve une moyenne d'âge de 36 ans, comparativement à 29 ans pour les crimes violents, 24 pour les crimes contre la propriété, et de 26 pour les autres crimes. Si seulement 24% des hommes sont condamnés pour un crime sexuel avant l'âge de 25 ans, ce pourcentage

est de 52 pour les crimes violents, de 72 pour les crimes contre la propriété et de 65 pour les autres crimes.

Tableau 12: Statistiques descriptives sur l'âge à la première condamnation en général et sur l'âge pour un délit sexuel, violent, contre la propriété et autre.

	Total	Cr. sexuels	Cr. violents	Cr. propriété	Cr. autres
Moyenne	29	36	29	24	26
Médiane	23	33	25	22	23
Écart-type	13	13	10,1	6,8	8,9
Étendue	17-73	17-73	17-73	17-46	17-69

Tableau 13 : Statistiques descriptives sur l'âge à la première condamnation pour les 17 types de délits

	Moyenne	Médiane	Écart-type	Étendue
Agr. sexuelle simple	37	35	12,9	17-73
Agr. sexuelle grave	31	29	8,9	18-51
Exhibitionnisme	43,5	40,5	15,6	21-68
Homicide	--	--	--	--
Vol qualifié	24	21,5	6,3	17-42
Enlèvement	31	31	9,7	19-52
Voie de fait	29	26	9,9	18-73
Incendie	28	23	11,6	19-53
Intro. par effraction	23	21	6	17-48
Vol véhicule moteur	23	22	5,8	17-41
Vol	24,5	23	6,56	17-46
Vandalisme	28	26,5	7,9	18-51
Drogue	30	25,5	11,5	17-62
Fraude	26	23,5	8,4	17-69
Autre	26	24,5	7,8	17-59
Conduite automobile	28	26	8,3	18-51
Justice	26	23	7,3	17-51

Parmi les crimes sexuels, les hommes condamnés pour une agression sexuelle grave sont en moyenne plus jeunes que ceux condamnés à une agression sexuelle simple ou à l'exhibitionnisme (31 ans versus 37 et 43). D'ailleurs, parmi les 17 types de délit, l'exhibitionnisme est le délit pour lequel les délinquants sont les plus vieux. Particularité intéressante, le vol qualifié, avec sa moyenne de 24 ans, ressemble davantage à un crime contre la propriété qu'à un crime contre la personne.

## d) Le lambda

Le lambda est un meilleur indicateur de productivité dans la carrière criminelle que la fréquence. Par exemple, 2 individus peuvent avoir commis le même nombre de délits, mais dans un laps de temps différent. Ainsi, 10 délits en 2 ans versus 10 en 10 ans donnent un aperçu des différences significatives qui peuvent exister entre les carrières criminelles, malgré un nombre identique de crimes. Le lambda est calculé sur les périodes à risque : les périodes d’incarcération étant exclues.

Le lambda de toutes les catégories de délits confondues indique que 39% des agresseurs produisent moins d’un délit par année, 33% en commettent 1 ou 2, 16% entre 3 et 5 délits, et 12% sont des délinquants extrêmement actifs qui s’impliquent dans plus de 6 délits par année (Tableau 14). Les données fragmentées par catégories indiquent que la productivité par année est semblable pour les délits violents, ceux visant la propriété et les délits de la catégorie ‘autre’, et qu’elle est moindre pour les délits sexuels puisque le pourcentage d’individus ayant un lambda moyen ou élevé (>.5) est de 41% pour les crimes violents, de 47 % pour les crimes contre la propriété, de 47% pour les délits ‘autre’, tandis qu’il est de 30 % pour les crimes sexuels.

Tableau 14: Distributions de fréquences sur le lambda du total des délits et le lambda des délits sexuels, violents, contre la propriété et autres.

Lambda du total des délits		
	Fréquence	% valides
moins de 1	72	39,1
1 à 2	60	32,6
3 à 5	29	15,8
6 et plus	23	12,5
Total	184	100

x = 3,3 délits par année

Lambda des délits sexuels

	Fréquence	% valides
≤ .20 (très faible)	74	40,2
.21 à .49 (faible)	54	29,3
.50 à .99 (moyen)	24	13,0
1 et plus (élevé)	32	17,4
Total	184	100

Lambda des délits violents

	Fréquence	% valides
≤ .20	47	35,1
.21 à .49	32	23,9
.50 à .99	26	19,4
1 et plus	29	21,6
Total	134	100

Lambda des délits contre la propriété

	Fréquence	% valides
≤ .20	35	29,4
.21 à .49	28	23,5
.50 à .99	23	19,3
1 et plus	33	27,7
Total	119	100

Lambda des autres délits

	Fréquence	% valides
≤ .20	46	30,9
.21 à .49	33	22,1
.50 à .99	28	18,8
1 et plus	42	28,2
Total	149	100

## 1.2 Paramètres dynamiques

Les paramètres dynamiques sont calculés à partir d'un sous-groupe de 114 agresseurs sexuels, pour qui la condamnation actuelle est au minimum leur quatrième condamnation. Comme on s'intéresse à la séquence des délits dans le temps avec des concepts tels la spécialisation, l'évolution de la gravité, de la variété et du lambda au cours de la carrière criminelle (progression/régression/stabilité), il fallait des individus persistants dans leur activité délictuelle.

### a) Spécialisation au niveau des crimes sexuels

L'étude de la variété a prouvé que les agresseurs sont polymorphes : ils commettent en moyenne 4,4 délits différents. Pour le sous-groupe des 114 délinquants qui possèdent plus de 3 condamnations, cette moyenne est de 7. À un niveau statique, les crimes sexuels représentent en moyenne 26% (1003/3831) de tous les crimes commis dans la carrière délictuelle. C'est une méthode un peu simpliste que

de calculer le nombre de crimes sexuels sur le nombre total de crimes commis en se basant sur les résultats globaux, plutôt que de calculer la proportion que représentent les crimes sexuels dans la carrière criminelle de chacun des individus. Pour Wikström (cité dans Le Blanc et Loeber, 1998, p.165), une personne est spécialisée dans un type de crime si les deux tiers de son histoire criminelle y sont consacrés. En éliminant les individus ayant une seule condamnation, seulement 21% (39/186)<sup>4</sup> des agresseurs sexuels peuvent être considérés comme des spécialistes selon la technique de Wikström (ce pourcentage est de 4,4% pour les individus ayant plus de 3 condamnations).

En analysant la carrière dans son ensemble, tout indique que les agresseurs sexuels ne se spécialisent pas. Cependant, il ne faut pas sauter tout de suite à la conclusion qu'ils sont simplement des généralistes. Les matrices de transitions peuvent venir jeter un éclairage nouveau sur une éventuelle spécialisation de leur part au niveau des crimes sexuels. Précisons qu'à chacune des condamnations, quand il y avait plus d'une catégorie de délits parmi tous les chefs d'accusation, c'est seulement le délit le plus grave qui était retenu pour fins d'analyse.

Des tableaux croisés réalisés pour chaque transition (entre la première condamnation et la deuxième, entre la deuxième et la troisième, entre la troisième et la quatrième, et ainsi de suite ...) permettent de compiler le nombre de fois où une condamnation, pour laquelle le délit le plus grave est une agression sexuelle, est immédiatement suivie par une condamnation pour laquelle le délit le plus grave est également une agression sexuelle.

---

<sup>4</sup> En ne gardant que les délits de l'échelle de gravité, 26% des individus se spécialisent.

Tableau 15: Matrice de transitions globale (individus ayant plus de 3 condamnations)

	Vand.	Vol	Fraude	Drogue	Vvm	Intro	Incd	Vdf	Enlv	Vol qual.	Agr. sex.	Hom.	Total
Vandalisme	<u>0</u>	1		1		5		4		4	6		21
Vol		<u>27</u> 26,5	5	4	2	22	1	14	1	2	23		102
Fraude		3	<u>9</u> 20,9	1	2	3		12	1		12		43
Drogue		2	5	<u>4</u> 11,4		7		3	1	5	8		35
Vvm		4	2	1	<u>4</u> 17,4	6		3		2	1		23
Intro	4	18	6	4	4	<u>30</u> 27,8	1	18		7	16		108
Incendie				2			<u>0</u>				2		4
Vdf	6	12	5	3	3	5		<u>31</u> 25,0	1	7	51		124
Enlèvement		1							<u>0</u>		3		4
Vol qualifié	2	5	1	4		5		9		<u>6</u> 13,0	14		46
Agr. sexuelle	2	6	3	2	2	7		10		3	<u>41</u> 53,9		76
homicide												<u>0</u>	0
Total	14	79	37	26	17	90	2	104	4	36	177	0	586

Spécialisation: 152/586 = 26%    Aggravation: 283/586 = 48%    Désescalade: 151/586 = 26%

Les résultats démontrent que globalement (toutes les transitions sont jumelées en une matrice globale), suite à une condamnation pour une agression sexuelle, la prochaine comprendra des chefs d'accusation pour une ou des agressions sexuelles dans 54% des cas (tableau 15). Est-ce que cette spécialisation augmente au fil de la carrière ? En divisant la carrière en trois temps distincts (1° les trois premières transitions : condamnation 1 à 2, 2 à 3 et 3 à 4; 2° les trois transitions suivantes : 4 à 5, 5 à 6 et 6 à 7; et 3° les suivantes : 7 à 8 et plus), on constate que la spécialisation reste à peu près dans le même ordre de pourcentage : 53% vs 50% vs 60%.

L'analyse par pair de condamnations adjacentes permet également de constater qu'une condamnation pour voie de fait précède très souvent une accusation d'agression sexuelle : c'est la combinaison la plus fréquente (51 transitions). La deuxième combinaison la plus fréquente est une condamnation pour une agression sexuelle adjacente à une condamnation pour une agression sexuelle (41 transitions). Bref, dans 52% du temps, un individu condamné pour une agression sexuelle a été condamné précédemment pour des voies de fait ou une agression sexuelle (cela n'exclue pas qu'il puisse posséder des chefs d'accusation pour d'autres types de délits moins graves).

#### b) Évolution de la gravité des délits au fil de la carrière

La matrice de transitions est construite selon l'échelle de gravité des délits et permet non pas juste de tester la spécialisation au niveau des agressions sexuelles, mais d'évaluer la variation de la gravité au cours de la carrière. Globalement, d'une condamnation à l'autre immédiatement adjacente, 48% augmenteront la gravité du délit, 26% poseront un geste moins grave et 26% recommenceront le même type de délits (Tableau 15).

Par contre, si on veut accorder une valeur particulière à l'évolution de la gravité des délits pour la carrière délinquante en entier, la droite de régression (pente) permet d'attribuer un coefficient à chaque agresseur sexuel. Comme le dernier délit est très grave (c'est obligatoirement une agression sexuelle), cela vient influencer la direction de la pente : rares seront les coefficients négatifs puisque seul un meurtre est plus grave qu'une agression sexuelle. La pente vient donc plutôt donner une

information importante sur l'intensité du changement : plus un individu aura commencé sa carrière avec des délits mineurs, plus la pente de la gravité sera accentuée. Ainsi, 8% des individus possèdent une pente de gravité négative ou nulle (régression ou stabilité dans la gravité des gestes qu'ils posent), 25% des agresseurs augmentent légèrement la gravité de leurs délits, 24% moyennement et 43% de façon marquée (tableau 16).

Tableau 16: Pente de la gravité

	Fréquence	% valides
≤ 0	9	7,9
,001 à ,49	29	25,4
,5 à ,99	27	23,7
1 et plus	49	43,0
Total	114	100

c) Évolution du lambda et de la variété au fil de la carrière

Un lambda a été calculé pour chacune des transitions et le tableau 17 démontre que la moitié de l'échantillon commet moins de crimes par année au fur et à mesure qu'elle avance dans sa carrière criminelle (décélération), tandis que l'autre moitié augmente sa productivité dans le crime (accélération).

L'analyse des coefficients en ce qui concerne la variété indique que 20% des délinquants sexuels ont une pente négative : ils s'impliquent dans moins de catégories différentes de délits au fur et à mesure qu'ils avancent dans leur carrière. La stabilité dans la variété est quant à elle présente chez 17,5% des individus. Par conséquent,

pour la majorité des délinquants sexuels, le répertoire délictueux se diversifie de plus en plus (tableau 18).

Tableau 17: Pente du lambda

	Fréquence	% valides
< -1	22	19,3
-,99 à -,001	31	27,2
0 à ,99	34	29,8
1 et plus	27	23,7
Total	114	100

Tableau 18 : Pente de la variété

	Fréquence	% valides
< 0	23	20,2
0	20	17,5
,001 à ,10	29	25,4
> ,10	42	36,8
Total	114	100

## 2. Comparaisons entre les violeurs et les pédophiles

Les recherches démontrent que l'âge de la victime est un critère classificatoire important pour la population des agresseurs sexuels et cette section permettra de comparer le sous-groupe des pédophiles avec celui des violeurs sur la base de leur carrière criminelle. L'échantillon se compose de 151 pédophiles et de 90 violeurs. Autant chez les pédophiles que chez les violeurs, le nombre de condamnations varie entre 1 et 16 et en moyenne, la condamnation actuelle est la quatrième pour les pédophiles et la cinquième pour les violeurs. Les deux groupes sont comparables sur la proportion d'individus qui possèdent des antécédents criminels (72% pour les pédophiles (109/151) vs 79% pour les violeurs (71/90)) et également comparables sur les antécédents de crimes sexuels (30% des pédophiles vs 27% des violeurs).

### 2.1 Paramètres statiques

#### a) La fréquence des infractions

Il existe une relation significative, moyennement forte ( $\phi=,23^{**}$ ), entre le fait d'appartenir à un sous-groupe d'agresseurs sexuels et la fréquence totale de délits commis dans une carrière criminelle. La classe modale des pédophiles est de 1 à 5 délits tandis qu'elle est de 11 à 25 délits pour les violeurs, et le pourcentage de cas vraiment extrêmes (individus qui commettent plus de 50 crimes) est plus élevé chez les violeurs.

Tableau 19 : Distributions de fréquences et test d'hypothèses sur le nombre total de délits commis durant la carrière (pédophiles vs violeurs)

	1-5 délits	6-10	11-25	26-50	51 et plus	n
Pédophiles	48 (31,8%)	44 (29,1%)	42 (27,8%)	15 (9,9%)	2 (1,3%)	151
Violeurs	25 (27,8%)	14 (15,6%)	34 (37,8%)	11 (12,2%)	6 (6,7%)	90

Test du Khi-carré :  $\phi=,23$ ;  $**p<,01$

La différence entre les moyennes, qui est de 13 délits pour les pédophiles et de 18 pour les violeurs, n'est cependant pas significative. Cela est un peu étrange vu ce que l'on vient d'affirmer dans le paragraphe précédent, mais on peut l'expliquer par le fait que si on exclue du calcul de la moyenne les individus ayant commis plus de 50 délits, la moyenne des pédophiles se situe à 12 et celle des violeurs à 14, ce qui est très similaire. Globalement, les pédophiles ont commis en moyenne 5 crimes sexuels et 8 non-sexuels (2 crimes violents, 3 visant la propriété et 3 de la catégorie 'autre'). Quant aux violeurs, leur carrière comprend en moyenne 2 crimes sexuels et 16 non-sexuels (5 violents, 4 contre la propriété et 7 autres crimes). Ainsi, les violeurs commettent significativement moins de délits sexuels ( $\eta^2=,30^{***}$ ), mais davantage de délits violents ( $\eta^2=,28^{***}$ ), de délits contre la propriété ( $\eta^2=,13^{**}$ ) et de délits de la catégorie 'autre' ( $\eta^2=,25^{***}$ ) (tableau 20).

Pour les comparer plus finement, des tests d'hypothèses sur les taux de participation et les moyennes des délinquants actifs ont été réalisés. Les violeurs et les pédophiles se distinguent sur leur pourcentage respectif d'individus ayant commis des crimes violents ( $\phi=,38^{***}$ ), des crimes contre la propriété ( $\phi=,15^*$ ) et d'autres crimes ( $\phi=,15^*$ ). La différence est particulièrement importante au niveau des crimes violents : 86% des violeurs ont au moins 1 délit de ce genre dans leur trajectoire délinquante, comparativement à 47% pour les pédophiles. De plus, les violeurs impliqués dans des crimes violents ont une moyenne plus élevée que celle des pédophiles : 6,1 vs 3,3 ( $\eta^2=,18^{**}$ ). En ce qui concerne les crimes visant la propriété, et ceux de la catégorie 'autre', les violeurs sont plus nombreux à commettre ces types

de crimes, mais il n'existe pas de différence significative de moyenne entre les 2 groupes. Finalement, les violeurs sont significativement plus nombreux à posséder des crimes non-sexuels dans leur carrière criminelle (92% comparativement à 72% pour les pédophiles :  $\phi=,24^{***}$ ) et ils en commettent un plus grand nombre (18 délits comparativement à 11 pour les pédophiles :  $\epsilon=,20^{**}$ ).

Tableau 20: Statistiques descriptives et tests d'hypothèses sur la fréquence totale des délits et sur la fréquence des délits sexuels et non-sexuels (violents, contre la propriété et autres) pour les pédophiles et les violeurs.

	Total		Cr. Sexuels		Cr. Violents		Cr. Propriété		Cr. Autres		Cr. n-sexuels		
	Pédo.	Viol	Pédo.	Viol	Pédo.	Viol	Pédo.	Viol	Pédo.	Viol	Pédo.	Viol	
Moyenne globale	12,8	18,5	5,1	2,3	1,6	5,1	2,6	4,4	3,4	6,7	7,7	16,2	
Éta			,30***		,28***		,13**		,15***		,25***		
Taux de participation	100% n=151	100% n=90	100% n=151	100% n=90	47,0 n=71	84,4 n=76	42,4 n=64	58,9 n=53	57,6 n=87	72,2 n=65	72,2 n=109	92,2 n=83	
Phi					,38***		,15*		,15*		,24***		
Dél. actifs	Moyenne	12,8	18,5	5,1	2,3	3,4	6,1	6,2	7,5	5,9	9,2	10,6	17,6
	Éta	-----		-----		,18**						,20**	
	Médiane	8	12	3	2	2	3	3	4	2	6	5	11
	Étendue	1-126	1-101	1-28	1-14	1-21	1-67	1-56	1-51	1-93	1-85	1-98	1-99
	Somme	1927	1669	767	211	245	462	397	397	518	599	1160	1458

Note : \*\*\* =  $p < ,001$ ; \*\* =  $p < ,01$ ; \* =  $p < ,05$ .

Pour 13 des 17 types de délits, on constate une différence significative au niveau du taux de participation, dépendamment que l'individu agresse une victime adulte ou mineure (tableau 21). Le pourcentage de pédophiles qui s'impliquent dans la commission d'agressions sexuelles simples (98% vs 82%) et dans de l'exhibitionnisme (14% vs 2%) est plus élevé que chez les violeurs. Quant aux violeurs, ils se démarquent au niveau des agressions sexuelles graves (33% vs 5%), le vol qualifié (26% vs 12%), l'enlèvement (37% vs 5%), les voies de fait (76% vs 44%), l'introduction par effraction (40% vs 24,5%), le vandalisme (43% vs 17%) et les

crimes violant l'administration de la justice (52% vs 27%). On ne constate aucune différence significative concernant les crimes d'incendie, le vol, le vol de véhicule moteur, les délits reliés à la drogue, les délits reliés à la conduite automobile, et les autres crimes (tableau 21).

Outre les agressions sexuelles simples, quels sont les délits que l'on retrouve le plus souvent dans la carrière criminelle des pédophiles et des violeurs ? Chez les pédophiles, on retrouve en premier lieu des voies de fait (44%), ensuite des vols (34%), en troisième lieu des crimes violant l'administration de la justice (27%), en quatrième des introductions par effraction (23%) et en cinquième place des crimes de la catégorie 'autre' (23%). Ce n'est pas tout à fait la même chose pour les violeurs. La première position revient aux voies de fait (76%), la deuxième aux crimes violant l'administration de la justice (52%), la troisième au vandalisme (43%), la quatrième aux introductions par effraction (40%), et en cinquième position, on retrouve les enlèvements (37%).

Finalement, les tests de moyennes sur les 17 types de délits ne révèlent pas de différence statistiquement significative entre les pédophiles et les violeurs actifs, sauf pour les agressions sexuelles simples, où les pédophiles en commettent en plus grand nombre (4,6 vs 2,2 :  $t=3,30^{***}$ ). Donc, les différences entre les deux groupes se situent au niveau de la prévalence plutôt que dans la productivité.

Tableau 21: Statistiques descriptives et tests d'hypothèses sur la fréquence des 17 types de délits (pédophiles vs violeurs).

	Taux de participation		Phi
	Pédophiles	Violeurs	
Agr. sexuelle simple	98,7 (n=149)	82,2 (n=74)	,30***
Agr. sexuelle grave	4,6 (n=7)	33,3 (n=30)	,38***
Exhibitionnisme	13,9 (n=21)	2,2 (n=2)	,19**
Homicide	,7 (n=1)	--	
Vol qualifié	11,9 (n=28)	25,6 (n=23)	,18**
Enlèvement	5,3 (n=8)	36,7 (n=33)	,40***
Voie de fait	43,7 (n=66)	75,6 (n=68)	,31***
Incendie	4,0 (n=6)	1,1 (n=1)	
Intro. par effraction	24,5 (n=37)	40,0 (n=36)	,16*
Vol véhicule moteur	9,2 (n=14)	8,9 (n=8)	
Vol	33,8 (n=51)	31,1 (n=28)	
Vandalisme	16,6 (n=25)	43,4 (n=39)	,29***
Drogue	17,9 (n=27)	27,9 (n=25)	
Fraude	9,9 (n=15)	30,0 (n=27)	,26***
Autre	23,2 (n=35)	30,0 (n=27)	
Conduite automobile	23,2 (n=35)	31,1 (n=28)	
Justice	27,2 (n=41)	52,2 (n=47)	,25***

	Dél. actifs							
	Moyenne		Médiane		Étendue		Somme	
	Pédo.	Viol	Pédo.	Viol	Pédo.	Viol	Pédo.	Viol
Agr. sexuelle simple	4,6	2,2 <sup>a</sup>	3	1	1-27	1-12	687	165
Agr. sexuelle grave	1,3	1,2	1	1	1-2	1-3	9	36
Exhibitionnisme	3,4	5,0	1	5	1-22	4-6	71	10
Homicide	--	--	--	--	--	--	1	--
Vol qualifié	2,7	5,6	1	2	1-14	1-36	49	129
Enlèvement	1,0	2,8	1	1	1	1-33	8	94
Voie de fait	2,8	3,5	2	3	1-13	1-13	187	239
Incendie	1,2	-	1	-	1-2	-	7	1
Intro. par effraction	4,4	5,1	2	2	1-31	1-22	162	182
Vol véhicule moteur	2,0	2,7	1	1	1-7	1-8	28	22
Vol	3,2	4,4	2	2,5	1-24	1-22	163	122
Vandalisme	1,5	1,7	1	1	1-6	1-7	37	70
Drogue	1,8	1,9	1	1	1-6	1-7	50	48
Fraude	12,9	7,0	3	2	1-73	1-70	193	189
Autre	2,1	2,2	1	1	1-8	1-8	75	63
Conduite automobile	2,0	2,7	1	2	1-7	1-12	73	75
Justice	3,1	4,8	2	3	1-16	1-29	127	224

<sup>a</sup> Test de moyennes :  $t=,30$ \*\*\*.

Note : \*\*\* =  $p < ,001$ ; \*\* =  $p < ,01$ ; \* =  $p < ,05$ .

## b) La variété

La relation est forte entre le fait d'être un violeur ou un pédophile et le nombre de catégories différentes de délits expérimentées tout au long de la carrière. Les violeurs ont plus de catégories différentes de délits que les pédophiles (5,5 vs 3,8 :  $\eta^2 = ,31^{***}$ ). Ainsi, si presque 60 % des pédophiles ne dépassent pas une variété de plus de 3 délits différents, 50% des violeurs expérimentent plus de 5 catégories différentes de délits. Les violeurs sont donc plus polymorphes.

Tableau 22: Distributions de fréquences et test de moyennes sur la variété des crimes dans la carrière criminelle (pédophiles vs violeurs)

	Pédophiles			Violeurs		
	Fréquence	% valides	% cumulés	Fréquence	% valides	% cumulés
1	35	23,2	23,2	7	7,8	7,8
2	30	19,9	43,0	8	8,9	16,7
3	24	15,9	58,9	14	15,6	32,2
4	14	9,3	68,2	7	7,8	40,0
5	10	6,6	74,8	7	7,8	47,8
6	11	7,3	82,1	14	15,6	63,3
7	11	7,3	89,4	10	11,1	74,4
8	9	6,0	95,4	9	10,0	84,4
9	4	2,6	98,0	5	5,6	90,0
10	2	1,3	99,3	5	5,6	95,6
11	--	--	--	3	3,3	98,9
12	1	,7	100	--	--	--
14	--	--		1	1,1	100
Total	151	100		90	100	

Moyenne : 3,8 Médiane : 3,0 Moyenne : 5,5 Médiane : 6,0

Note : Moyennes significativement différentes avec un  $\eta^2$  de ,31 et un  $p < ,001$ .

## c) Âge à la première condamnation

En général (c'est-à-dire peu importe le type de crime), les pédophiles entrent dans le système pénal au début de la trentaine ( $x=32$ ), comparativement au début de la vingtaine pour les violeurs ( $x=24$ ). Les pédophiles sont donc plus âgés que les violeurs lors d'une première condamnation, sauf pour les délits contre la propriété, et

c'est au niveau des crimes sexuels que la différence est la plus grande : 40 ans vs 30 ans (tableau 23). D'ailleurs, seulement 24% des agresseurs d'enfants ont moins de 30 ans lorsqu'ils sont sentencés pour la première fois pour un crime sexuel, comparativement à 58% des violeurs. Ces résultats concordent parfaitement avec ceux de précédentes recherches : Alder, 1984; Bard et al., 1987; West, 1983.

Tableau 23: Statistiques descriptives et tests de moyennes sur l'âge à la première condamnation en général et sur l'âge des délits sexuels, violents, contre la propriété et autres (pédophiles vs violeurs)

	Total		Cr. sexuels		Cr. violents		Cr. propriété		Cr. autres	
	Pédo.	Viol	Pédo.	Viol	Pédo.	Viol	Pédo.	Viol	Pédo.	Viol
Moyenne	32	23	40	30	31	26	24	24	28	22
Éta	,30***		,38***		,29***				,32***	
Médiane	28	20	38	28	28	23	22	22	26	20
Étendue	17-74	17-68	17-73	18-69	18-73	17-46	17-46	17-46	17-59	17-69

Note : \*\*\* signifie que les moyennes sont significativement différentes avec un  $p < ,001$ .

Tableau 24 : Statistiques descriptives et tests de moyennes sur l'âge à la première condamnation pour les 17 types de délits (pédophiles vs violeurs).

	Moyenne		Test de moyennes	Médiane		Étendue	
	Pédo.	Viol	Éta	Pédo.	Viol	Pédo.	Viol
Agr. sexuelle simple	40	30	,38***	38	28	19-73	18-69
Agr. sexuelle grave	33	30		33	27	18-47	20-51
Exhibitionnisme	46	23	,41*	46	23	23-68	21-26
Homicide	--	--					
Vol qualifié	25	22		23	20	18-42	17-36
Enlèvement	31	31		31	30	20-52	19-51
Voie de fait	32	26	,30***	28	23	18-73	18-46
Incendie	29	--		25		19-53	
Intro. par effraction	22	23		21	21	17-48	17-42
Vol véhicule moteur	22	24		21	23	15-31	18-41
Vol	26	23		23	22	17-46	17-41
Vandalisme	29	27		27	26	19-45	18-51
Drogue	35	25	,46**	31	23	17-62	18-42
Fraude	27	26		27	22	18-36	18-69
Autre	28	24		26	21	17-59	18-45
Conduite automobile	31	23	,44***	30	22	18-51	18-37
Justice	28	24	,26*	25	22	19-51	17-40

Note : \*\*\* signifie que  $p < ,001$ ; \*\* =  $p < ,01$ ; \* =  $p < ,05$ .

À un niveau plus détaillé, les pédophiles sont significativement plus âgés pour les agressions sexuelles simples, l'exhibitionnisme, les voies de fait, la drogue, les crimes reliés à la conduite automobile et à l'administration de la justice (tableau 24).

#### d) Le lambda

Les violeurs sont plus actifs criminellement que les pédophiles puisque 40 % de ceux-ci commettent plus de 2 délits par année, comparativement à 19 % pour les pédophiles ( $\phi = ,25^{**}$ ). La moyenne est de 4,5 délits par année pour les violeurs et de 2,6 pour les pédophiles. Le lambda des crimes violents, des crimes violant la propriété et ceux de la catégorie 'autre' suit le même pattern : il est significativement plus élevé pour les violeurs. Cependant, du côté des crimes sexuels, il n'y a pas de différence significative au niveau de la productivité dans une année entre les violeurs et les pédophiles.

Tableau 25 : Distributions de fréquences et tests d'hypothèses sur le lambda du total des délits et le lambda des délits sexuels, violents, contre la propriété et autres (pédophiles vs violeurs).

PÉDOPHILES		
Lambda du total des délits		
	Fréquence	% valides
< .99	52	48,1
1 à 2	36	33,3
3 à 5	10	9,3
6 et plus	10	9,3
Total	108	100

x = 2,6 délits par année

VIOLEURS		
Lambda du total des délits		
	Fréquence	% valides
< .99	19	27,1
1 à 2	23	32,9
3 à 5	15	21,4
6 et plus	13	18,6
Total	70	100

x = 4,5 crimes par année

Test du Khi-carré :  $\phi = ,25^{**}$

Lambda des délits sexuels		
	Fréquence	% valides
≤ .20	42	38,9
.21 à .49	25	23,1
.50 à .99	18	16,7
1 et plus	23	21,3
Total	108	100

Lambda des délits sexuels		
	Fréquence	% valides
≤ .20	32	45,7
.21 à .49	24	34,3
.50 à .99	6	8,6
1 et plus	8	11,4
Total	70	100

Test du Khi-carré : n. s.

Lambda des délits violents

	Fréquence	% valides
≤ .20	29	45,3
.21 à .49	18	28,1
.50 à .99	9	14,1
1 et plus	8	12,5
Total	64	100

Lambda des délits violents

	Fréquence	% valides
≤ .20	17	26,2
.21 à .49	12	18,5
.50 à .99	15	23,1
1 et plus	21	32,3
Total	65	100

Test du Khi-carré : Phi=,29\*\*

Lambda des délits contre la propriété

	Fréquence	% valides
≤ .20	25	40,3
.21 à .49	17	27,4
.50 à .99	10	16,1
1 et plus	10	16,1
Total	62	100

Lambda des délits contre la propriété

	Fréquence	% valides
≤ .20	8	15,4
.21 à .49	11	21,2
.50 à .99	11	21,2
1 et plus	22	42,3
Total	52	100

Test du Khi-carré : Phi=,35\*

Lambda des autres délits

	Fréquence	% valides
≤ .20	35	42,2
.21 à .49	23	27,7
.50 à .99	11	13,3
1 et plus	14	16,9
Total	83	100

Lambda des autres délits

	Fréquence	% valides
≤ .20	11	17,7
.21 à .49	10	16,1
.50 à .99	16	25,8
1 et plus	25	40,3
Total	62	100

Test du Khi-carré : Phi=,36\*\*\*

Note : \*\*\* =  $p < ,001$ ; \*\* =  $p < ,01$ ; \* =  $p < ,05$ .

## 2.2 Paramètres dynamiques

### a) Spécialisation

Quand on calcule le nombre de crimes sexuels sur le nombre total de crimes, on se rend compte que les crimes sexuels représentent 40% (767/1927) de tous les chefs d'accusation reprochés aux pédophiles et que ce taux est de 13% (211/1669) pour les violeurs<sup>5</sup>. Avec la méthode de Wilkström (au moins le 2/3 de la carrière doit se composer de crimes sexuels), en éliminant les agresseurs sexuels sentencés pour la première fois, on peut comparer le nombre de spécialistes chez les pédophiles et les

<sup>5</sup> Si on ne conserve que les individus ayant plus de 3 condamnations, le taux est de 22% pour les pédophiles et de 10% pour les violeurs.

voleurs : c'est le cas pour 36 pédophiles sur 109 (33%), comparativement à 1 voleur sur 71 (1,4%). Si on ne conserve que les individus condamnés plus de 3 fois, ce pourcentage est de 9% pour les pédophiles (6/57) et de 0% pour les voleurs. Alors que ce soit pour les pédophiles ou les voleurs, la spécialisation n'est pas de prime abord évidente. Pourtant, avec une matrice de transitions sur l'échantillon global qui donnait une probabilité de spécialisation de 54% pour les agressions sexuelles, peut-être qu'une certaine spécialisation est possible. Deux matrices ont donc été réalisées : une pour les pédophiles et l'autre pour les voleurs.

Tableau 26 : Matrice de transitions globale des pédophiles ayant plus de 3 condamnations

	Vand.	Vol	Fraude	Drogue	Vvm	Intro	Incd	Vdf	Enlv	Vol qual.	Agr. sex.	Hom	Total
Vandalisme	<u>0</u>					3		2		2	1		8
Vol		<u>17</u> 26,1	3	2	2	14		7			20		65
Fraude		2	<u>5</u> 25,0	1	1	1		3			7		20
Drogue		2	4	<u>1</u> 7,7		1		2		1	2		13
Vvm		3	1		<u>4</u> 26,7	4		1		1	1		15
Intro	2	14	3	1	2	<u>12</u> 22,2	1	9		2	8		54
Incendie				1			<u>0</u>				2		3
Vdf	2	7	1	2		2		<u>14</u> 26,9		4	20		52
Enlèvement									<u>0</u>				0
Vol qualifié	1	2	1			2		4		<u>1</u> 5,9	6		17
Agr. sexuelle		4	3		1	3		2		1	<u>29</u> 67,4		43
Homicide												<u>0</u>	0
Total	5	51	21	8	10	42	1	44	0	12	96	0	290

Spécialisation :  $83/290 = 28,6\%$  Aggravation :  $134/290 = 46,2\%$  Désescalade :  $73/290 = 25,2\%$

Quand un pédophile est poursuivi pour une agression sexuelle, il y a 67 % de probabilité que le prochain crime pour lequel il sera poursuivi soit une agression

sexuelle (tableau 26). Pour un violeur, cette probabilité est de 37 % (tableau 27). S'il n'y a pas plus de récidivistes sexuels chez les pédophiles que chez les violeurs (30% vs 27%), il est beaucoup plus difficile de prédire le comportement délinquant des agresseurs sexuels de femme adulte suite à une condamnation pour une agression sexuelle. Pour les pédophiles, les données indiquent que le fait d'avoir une délinquance polymorphe n'exclue pas la spécialisation. Moins de la moitié des crimes qu'ils commettent durant leur carrière criminelle sont de nature sexuelle, mais suite à une condamnation pour une agression sexuelle, ils reviendront la fois suivante devant les tribunaux pour une agression sexuelle dans deux cas sur trois.

Tableau 27 : Matrice de transitions globale des violeurs ayant plus de 3 condamnations

	Vand.	Vol	Fraude	Drogue	Vvm	Intro	Incd	Vdf	Enlv	Vol qual.	Agr. sex.	Hom	Total
Vandalisme	<u>0</u>	1		2		1		2		1	4		11
Vol		<u>8</u> 26,7		2		8	1	6	1	1	3		30
Fraude			<u>3</u> 15,8		1	1		9	1		4		19
Drogue			4	<u>3</u> 13,6		3		1	1	4	6		22
Vvm		1	1	1	<u>0</u>	2		2		1			8
Intro	2	3	3	3	2	<u>11</u> 25,6		9		3	7		43
Incendie				1 100			<u>0</u>						1
Vdf	3	5	4	1	3	3		<u>16</u> 23,5	1	3	29		68
Enlèvement		1							<u>0</u>		3		4
Vol qualifié		3		4		2		5		<u>3</u> 12,5	7		24
Agr. sexuelle	2	2		2	1	4		6		2	<u>11</u> 36,7		30
Homicide												<u>0</u>	0
Total	7	24	15	18	7	35	1	56	4	19	74	0	260

Spécialisation : 55/260 = 21,1% Aggravation : 131/260 = 50,4% Désescalade : 74/260 = 28,5%

### b) Évolution de la gravité au fil de la carrière criminelle

En étudiant la matrice de transitions des pédophiles, on s'aperçoit que d'une condamnation à l'autre, le délit devient plus grave dans 46% des cas, reste le même dans 29% des cas et diminue de gravité dans 1 cas sur 4. C'est sensiblement la même chose pour les violeurs : dans 50% du temps, la transition est marquée par une augmentation de la gravité des délits, dans 21% des cas l'agresseur commet exactement le même délit et il diminue la gravité de ses actes dans 29% des cas. Quant au calcul de la pente de la gravité des délits pour l'ensemble de la carrière, elle vient confirmer qu'il n'y a pas de différence significative entre les violeurs et les pédophiles (tableau 28). On aurait pu penser que les violeurs, qui s'impliquent davantage dans des crimes violents, auraient commencé leur carrière avec des délits plus graves, ce qui fait que leur pente aurait été moins accentuée que celle des pédophiles, et ce n'est pas le cas.

Tableau 28 : Distributions de fréquences et test d'hypothèses sur la pente de la gravité des délits (pédophiles vs violeurs).

PÉDOPHILES			VIOLEURS		
Pente de la gravité			Pente de la gravité		
	Fréquence	% valides		Fréquence	% valides
≤ 0	5	8,8	≤ 0	4	7,5
,001 à ,49	13	22,8	,001 à ,49	14	23,3
,5 à ,99	15	26,3	,5 à ,99	11	21,7
1 et plus	24	42,1	1 et plus	24	48,3
Total	57	100	Total	53	100

Test du Khi-carré : n. s.

### c) Évolution de la variété et du lambda au cours de la carrière

Si près de 70% des violeurs augmentent leur variété dans les délits plus leur carrière criminelle avance, c'est le cas seulement d'un pédophiles sur 2 (différence

significative avec un phi de ,33\*\*). De plus, c'est au niveau de la stabilité que la différence est énorme (pente = 0) : 30% des pédophiles ne fluctuent pas dans leur variété (ex. : à chaque fois que l'agresseur est condamné, c'est toujours pour 2 catégories différentes de délits), comparativement à un mince 6% pour les violeurs.

Tableau 29 : Distributions de fréquences et test d'hypothèses sur la pente de la variété (pédophiles vs violeurs)

PÉDOPHILES			VIOLEURS		
Pente de la variété			Pente de la variété		
	Fréquence	% valides		Fréquence	% valides
< 0	10	17,5	< 0	13	24,5
0	17	29,8	0	3	5,7
,001 à ,10	14	24,6	,001 à ,10	12	22,6
> ,10	16	28,1	> ,10	25	47,2
Total	57	100	Total	53	100

Test du Khi-carré : Phi=,33; p<,01

Tableau 30 : Distributions de fréquences et test d'hypothèses sur la pente du lambda (pédophiles vs violeurs)

PÉDOPHILES			VIOLEURS		
Pente du lambda			Pente du lambda		
	Fréquence	% valides		Fréquence	% valides
< -1	11	19,3	< -1	10	18,9
-,99 à -,001	17	29,8	-,99 à -,001	14	26,4
0 à ,99	17	29,8	0 à ,99	15	28,3
1 et plus	12	21,1	1 et plus	14	26,4
Total	57	100	Total	53	100

Test du Khi-carré : n. s.

Si les violeurs ont un lambda plus élevé (en général ils commettent un plus grand nombre de délits en 1 an), il n'en reste pas moins que leur lambda évolue à peu près de la même manière que pour les pédophiles : un sur deux diminue son rendement, tandis que l'autre moitié l'augmente.

### **3. Comparaisons entre les catégories de violeurs et les catégories de pédophiles**

Les catégories ont été créées à partir du lien existant entre l'agresseur sexuel et sa victime. Le groupe des pédophiles peut être divisé en 4 catégories distinctes : 1) les incestueux (père biologique); 2) les pseudo-incestueux (père adoptif ou beau-père); 3) les pédophiles agressant une victime inconnue (connaissance non-intime, voisin de quartier, connaissance passagère, inconnu); et 4) ceux agressant une victime connue (frère/demi-frère, membre de la famille élargie, connaissance intime, tuteur/position d'autorité). Quant aux violeurs, le groupe a été divisé en 2 : les viols de femmes inconnues (connaissance non-intime, voisin de quartier, connaissance passagère, inconnu) et les viols de femmes connues (conjoint/ex-conjoint, frère/demi-frère, membre de la famille élargie, connaissance intime, tuteur/position d'autorité). Précisons que dans la catégorie des viols de femmes connues, la majorité sont des viols conjugaux (23/35).

Cette section comporte donc deux analyses distinctes : une comparaison sera effectuée entre les violeurs et une autre entre les pédophiles. Vu le peu d'individus par sous-groupes, seulement les paramètres statiques pourront être explorés.

#### **3.1 Paramètres statiques des violeurs de femmes connues et inconnues**

On retrouve 35 violeurs agressant une proche et 55 agressant une inconnue. Pour 20% des hommes violant une proche, la condamnation actuelle est la première qu'ils reçoivent, et ce pourcentage est de 22% pour ceux violant une inconnue. En moyenne, le nombre de condamnations est similaire (4,5 vs 5,2). Au niveau des crimes sexuels, 17% possédaient de tels antécédents dans le premier sous-groupe,

comparativement à 33% dans le second. Les violeurs de femmes inconnues sont plus souvent des récidivistes sexuels (cependant le test  $\chi^2 = n.s.$ ).

a) La fréquence des délits

La fréquence totale de délits commis pour la carrière criminelle est sensiblement la même entre les deux catégories de violeurs : 43% des violeurs intimes vs 44% des violeurs inconnus possèdent entre 1 et 10 délits. Toutefois, on retrouve plus de cas vraiment extrêmes dans la seconde catégorie de violeurs de femmes adultes (victimes inconnues).

Tableau 31: Distributions de fréquences et test d'hypothèses sur le nombre total de délits commis durant la carrière, pour les violeurs de femmes connues et inconnues

	1-5 délits	6-10	11-25	26-50	51 et plus	n
Violeurs f. connues	8 (22,9)	7 (20,0)	17 (48,6)	2 (5,7)	1 (2,9)	35
Violeurs f. inconnues	17 (30,9)	7 (12,7)	17 (30,9)	9 (16,4)	5 (9,1)	55

$\chi^2 = n.s.$

En moyenne, les violeurs de femmes connues ont commis jusqu'ici 16 délits, dont 2 sexuels et 14 non-sexuels (5 violents, 3 contre les biens et 6 de la catégorie 'autre'). Quant aux violeurs inconnus, leur carrière comprend en moyenne 20 délits, dont 2,5 sexuels et 18 non-sexuels (5 violents, 5 contre la propriété et 7 autres). Globalement, il n'y a aucune différence significative entre ces deux groupes.

Quant on va plus en profondeur, les violeurs qui agressent une proche et ceux agressant une inconnue sont extrêmement semblables dans la fréquence des délits commis, autant au niveau du taux de participation qu'au niveau des moyennes; dans deux situations seulement, on constate des différences significatives. Premièrement, 95% des violeurs agressant une proche ont commis des voies de fait dans leur carrière criminelle, tandis que ce pourcentage est de 64% pour les violeurs inconnus

( $\phi=,34^{**}$ ). Les appels pour violence conjugale peuvent être une explication plausible de cette différence et c'est ce qui fait que les violeurs de femmes connues ont un taux de participation plus élevé dans les crimes violents en général ( $\phi=,22^*$ ).

Tableau 32 : Statistiques descriptives et tests d'hypothèses sur la fréquence totale des délits et la fréquence des crimes sexuels et non-sexuels (violents, contre la propriété et autres) pour les violeurs de femmes connues et inconnues

	Total		Cr. Sexuels		Cr. Violents		Cr. Propriété		Cr. Autres		Cr. Non-sex.		
	Con-nues	Incon-nues	Con-nues	Incon-nues	Con-nues	Incon-nues	Con-nues	Incon-nues	Con-nues	Incon-nues	Con-nues	Incon-nues	
Moyenne globale	15,8	20,3 <sup>a</sup>	2,1	2,5	4,8	5,3	2,8	5,4	6,1	7,0	13,8	17,7	
Éta													
Taux de participation	100% n=35	100% n=55	100 n=35	100 n=55	94,3 n=33	78,2 n=43	68,6 n=24	52,7 n=29	74,3 n=26	71,0 n=39	97,1 n=34	89,1 n=49	
Phi					,22*								
Dél. actifs	Moyenne	15,8	20,3	2,1	2,5	5,1	6,8	4,1	10,3	8,3	9,8	14,2	19,9
	Éta							,34*					
	Médiane	12	13	2	2	4	3	3	6	4	6	10,5	13,0
	Étendue	2-99	1-101	1-7	1-14	1-15	1-67	1-10	1-51	1-85	1-60	1-98	1-99
	Somme	555	1114	73	138	168	294	99	298	215	384	482	976

<sup>a</sup> Si on exclue les individus ayant commis plus de 50 délits dans les deux groupes, la moyenne est de 13 délits pour les violeurs connus et de 14 pour les violeurs inconnus.

Note : \*\*\* =  $p < ,001$ ; \*\* =  $p < ,01$ ; \* =  $p < ,05$ .

Tableau 33: Statistiques descriptives et tests d'hypothèses sur la fréquence des 17 types de délits, pour les violeurs de femmes connues et inconnues.

	Taux de participation		Dél. actifs							
	Connues	Inconnues	Moyenne		Médiane		Étendue		Somme	
			Con.	Inc.	Con.	Inc.	Con.	Inc.	Con.	Inc.
Agr. sexuelle simple	80,0 (n=28)	83,6 (n=46)	2,1	2,3	2	1	1-7	1-12	59	106
Agr. sexuelle grave	31,6 (n=11)	34,5 (n=19)	1,2	1,5	1	1	1-3	1-2	14	22
Exhibitionnisme	0 (n=0)	3,6 (n=2)	-	5	-	5	-	4-6	0	10
Homicide	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Vol qualifié	20,0 (n=7)	29,1 (n=16)	1,4	7,5	1	3	1-2	1-36	9	120
Enlèvement	40,0 (n=14)	34,5 (n=19)	1,3	3,9	1	1	1-2	1-33	19	75
Voie de fait	94,7 (n=33)	63,6 <sup>a</sup> (n=35)	4,2	2,8	4	2	1-13	1-10	140	99
Incendie	0 (n=0)	1,8 (n=1)	-	-	-	-	-	-	0	1
Intro. par effraction	45,7 (n=16)	36,4 (n=20)	2,3	7,3 <sup>b</sup>	2	4	1-7	1-22	36	146
Vol véhicule moteur	8,6 (n=3)	9,1 (n=5)	3,3	2,4	1	1	1-8	1-5	10	12
Vol	22,8 (n=8)	36,4 (n=20)	3,0	4,9	1,5	3	1-9	1-22	24	98
Vandalisme	51,4 (n=18)	38,2 (n=21)	1,6	1,9	1	2	1-4	1-7	29	41
Drogue	25,7 (n=9)	29,1 (n=16)	1,8	1,9	1	2	1-7	1-5	17	31
Fraude	37,2 (n=13)	25,5 (n=14)	7,3	6,7	1	3,5	1-71	1-53	95	94
Autre	20,0 (n=7)	36,4 (n=20)	1,0	2,8	1	1	1-3	1-8	7	56
Conduite automobile	40,0 (n=14)	25,5 (n=14)	2,0	3,4	2	1,5	1-5	1-12	28	47
Justice	51,4 (n=18)	52,7 (n=29)	3,7	5,4	3	3	1-9	1-29	68	156

<sup>a</sup> Test du  $X^2$  significatif :  $\phi = ,34$  ( $p < ,01$ ); <sup>b</sup> Test de moyennes significatif :  $\text{Éta} = ,43$  ( $p < ,01$ ).

Deuxièmement, les violeurs de femmes inconnues commettent en moyenne 10 délits contre la propriété (statistique qui exclue ceux qui n'en ont jamais commis), comparativement à 4 pour les violeurs de femmes connues ( $\eta^2 = ,34^*$ ). Principalement, cette différence provient du nombre d'introductions par effraction commis par les violeurs inconnus (7 vs 2 :  $\eta^2 = ,43^{**}$ ). Il serait intéressant de mener une investigation pour savoir si celles-ci possèdent une connotation sexuelle, même si leur taux de participation est semblable aux violeurs connus.

En examinant les carrières criminelles des violeurs agressant une proche, les 4 délits les plus commis sont (en excluant les agressions sexuelles simples): 1) les voies de fait (95%); 2) le vandalisme et les crimes violant l'administration de la justice (ex æquo à 51%); 3) les introductions par effraction (46%); et 4) les enlèvements et les crimes reliés à la conduite automobile (ex æquo à 40%). Pour les violeurs agressant une inconnue, on retrouve : 1) les voies de fait (64%); 2) les crimes violant l'administration de la justice (53%); 3) le vandalisme (38%); et 4) le vol, les introductions par effraction et les crimes de la catégorie 'autre' (ex æquo à 36%).

#### b) La variété

En moyenne, les violeurs intimes s'impliquent dans 5,7 catégories différentes de délits et les violeurs inconnus dans 5,4 : il est donc assez flagrant que le test de moyennes ne révélera pas de différence significative entre les deux groupes. Par contre, on remarque que seulement 2,6% des violeurs agressant une proche touchent à une catégorie de délits, tandis que ce pourcentage est de 14% pour les agresseurs de

femmes inconnues. Cette différence s'explique par la présence de voies de fait chez 95% du sous-groupe des violeurs agressant une proche.

Tableau 34: Distributions de fréquences et test de moyennes sur la variété des crimes dans la carrière criminelle (violeurs agressant une proche vs agressant une inconnue).

	Viols de femmes connues			Viols de femmes inconnues		
	Fréquence	% valides	% cumulés	Fréquence	% valides	% cumulés
1	1	2,9	2,9	6	10,9	10,9
2	3	8,6	11,4	5	9,1	20,0
3	5	14,3	25,7	9	16,4	36,4
4	2	5,7	31,4	5	9,1	45,5
5	4	11,4	42,9	3	5,5	50,9
6	7	20,0	62,9	7	12,7	63,6
7	6	17,1	80,0	4	7,3	70,9
8	2	5,7	85,7	7	12,7	83,6
9	2	5,7	91,4	3	5,5	89,1
10	2	5,7	97,1	3	5,5	94,5
11	1	2,9	100	2	3,6	98,2
12	--	--	--	--	--	--
14	--	--	--	1	1,8	100
Total	35	100		55	100	

Moyenne : 5,7 Médiane : 6,0

Moyenne : 5,4 Médiane : 5,0

Test de moyennes = non significatif

### c) L'âge à la première condamnation

Les deux catégories de violeurs sont semblables en tout point en ce qui concerne leur âge lors d'une première condamnation, et ce pour n'importe quel type de délit. Dans les deux cas, la première fois où ils sont traduits devant les tribunaux pour un crime sexuel, ils sont en moyenne plus âgés que pour les autres catégories de délits, c'est-à-dire environ la trentaine (tableaux 35 et 36). On peut postuler une aggravation dans l'agir pour les deux sous-groupes puisqu'ils sont plus jeunes lors de leur première condamnation pour un délit contre la propriété, viennent ensuite les crimes violents et puis les crimes sexuels.

Tableau 35: Statistiques descriptives et tests de moyennes sur l'âge à la première condamnation en général et l'âge des délits sexuels, violents, contre la propriété et autres, pour les violeurs agressant une proche et ceux agressant une inconnue

Voleurs	Total		Cr. sexuels		Cr. violents		Cr. propriété		Cr. autres	
	Connue	Incon.	Connue	Incon.	Con.	Incon.	Con.	Incon.	Con.	Incon.
Moyenne	24	24	30	29	27	25	24	23	24	21
Médiane	21	20	27	28	23	23	22	21	22	20
Étendue	18-69	17-64	18-69	18-64	18-43	17-46	18-46	17-42	18-69	17-35

Tests de moyennes = non significatifs

Tableau 36 : Statistiques descriptives et tests de moyennes sur l'âge à la première condamnation pour les 17 types de délits (violeurs de femmes connues et inconnues)

Voleurs	Moyenne		Médiane		Étendue	
	Connus	Incon.	Connus	Incon.	Connus	Incon.
Agr. sexuelle simple	30	30	29	28	18-69	18-64
Agr. sexuelle grave	32	29	27	27	23-51	20-45
Exhibitionnisme	--	23	--	23	--	21-26
Homicide	34	28	34	27	28-40	20-38
Vol qualifié	22	22	20	21	18-36	17-31
Enlèvement	34	29	32	29	21-51	19-49
Voie de fait	27	25	24	23	19-43	18-46
Incendie	--	--	--	--	--	--
Intro. par effraction	23	23	22	21	18-42	17-42
Vol véhicule moteur	29	22	26	22	19-41	18-26
Vol	21	24	21	23	18-24	17-41
Vandalisme	29	25	28	24	18-51	18-36
Drogue	25	24	23	22	18-42	18-35
Fraude	28	24	22	22	19-69	18-32
Autre	29	23	26	21	19-45	18-45
Conduite automobile	24	23	22	22	18-37	18-31
Justice	24	24	22	23	19-40	17-39

Tests de moyennes = non significatifs

#### d) Lambda

Les tests du Khi-carré sur les distributions de fréquences du lambda révèlent que, comme pour les autres indices, les violeurs sont similaires au niveau de leur productivité annuelle, et ce autant pour les délits sexuels, violents, contre la propriété et autres. En moyenne, les agresseurs de femmes connues commettent 3,5 crimes par année à risque et les agresseurs de femmes inconnues 4,3.

### 3.2 Paramètres statiques des 4 catégories de pédophiles

Les pédophiles se répartissent ainsi : 34 incestueux, 35 pseudo-incestueux, 45 pédophiles agressant une victime inconnue et 37 agressant une victime connue. Les incestueux ont en moyenne 2,8 condamnations et pour 23% de ceux-ci, la condamnation actuelle n'était pas leur première sentence pour des crimes sexuels. Les pseudo-incestueux ont en moyenne 5,0 condamnations, mais seulement 11% possédaient des antécédents sexuels. Les pédophiles agressant une victime inconnue sont en moyenne rendus à 4,5 condamnations et 56% d'entre eux avaient des antécédents sexuels. Quant aux pédophiles qui agressent des enfants qu'ils connaissent, ils ont une moyenne de 3,4 condamnations et pour 21% de ces individus, leur casier judiciaire contenait des délits sexuels avant la condamnation actuelle.

Si on compare les taux d'individus qui ne possédaient pas de casier judiciaire avant la condamnation actuelle, les pseudo-incestueux (17%) ressemblent aux pédophiles inconnus (20%), et les incestueux (38%) aux pédophiles connus (38%)<sup>6</sup>. Les deux derniers sous-groupes ont donc moins souvent des antécédents judiciaires.

#### a) Fréquence des délits

Lorsque l'on calcule le nombre total de délits commis durant la carrière, la classe modale des pseudo-incestueux et des agresseurs inconnus se situent entre 11 et 25 délits, tandis qu'il est plutôt entre 1 et 5 délits pour les incestueux et entre 6 et 10 pour les pédophiles connus (tableau 37). Seule la catégorie des pédophiles agressant une victime inconnue compte dans leur groupe des individus ayant commis plus de 50

---

<sup>6</sup> Seulement les pseudo-incestueux sont significativement différents des incestueux et des pédophiles connus.

délits, mais cela reste quand même marginal avec seulement 2 personnes : le premier est un délinquant extrêmement actif en ce qui concerne les crimes contre la propriété et le second au niveau des crimes de la catégorie 'autre'.

Tableau 37: Distributions de fréquences et test d'hypothèses sur le nombre total de délits commis, pour les 4 catégories de pédophiles

	1-5 délits	6-10	11-25	26-50	51 et plus	n
Inceste	16 (47,1%)	9 (26,5%)	6 (17,6%)	3 (8,8%)	--	34
Pseudo-inceste	9 (25,7%)	9 (25,7%)	12 (34,3%)	5 (14,3%)	--	35
Vict. inconnue	9 (20,0%)	11 (24,4%)	19 (42,2%)	4 (8,9%)	2 (4,4%)	45
Vict. connue	14 (37,8%)	15 (40,5%)	5 (13,5%)	3 (8,1%)	--	37

Test du Khi-carré :  $\Phi=,37^*$ ;  $p<,05$

Les pédophiles agressant une victime inconnue possèdent dans leur carrière criminelle 17,4 délits (dont 10 non-sexuels), les pseudo-incestueux 13,3 (dont 9,8 non-sexuels), les pédophiles agressant une victime connue 9,7 (dont 5,5 non-sexuels) et les incestueux 9,3 (dont 4,8 non-sexuels). Les pédophiles inconnus commettent donc significativement plus de crimes que les pédophiles connus ( $\eta^2=,23^*$ ) et les incestueux ( $\eta^2=,23^*$ ).

Dans les crimes sexuels, il existe une différence significative de moyenne entre les pseudo-incestueux et les pédophiles agressant des victimes inconnues ( $\phi=,30^{**}$ ). Les pseudo-incestueux représentent le groupe où l'on constate la plus petite moyenne ( $x=3,5$ ) parmi les 4 sous-groupes, et les agresseurs inconnus la plus haute ( $x=7,2$ ). Les incestueux et les pédophiles connus se retrouvent dans le milieu avec une moyenne de 4,5 et 4,2.

On retrouve des crimes violents chez 35% des incestueux, 77% des pseudo-incestueux, 44% des pédophiles agressant une victime inconnue et 32% des pédophiles

agressant une victime connue. Les pseudo-incestueux sont donc plus engagés dans la violence (différence significative avec les 3 autres catégories de pédophiles). En général, parmi ceux qui comptent au moins 1 délit violent dans leur carrière criminelle, la médiane est semblable entre les sous-groupes et il n'y a pas de différence de moyenne significative.

Tableau 38 : Statistiques descriptives et tests d'hypothèses sur la fréquence totale des délits et la fréquence des délits sexuels et non-sexuels (violents, contre la propriété et autres), pour les 4 catégories de pédophiles.

Pédophiles	Moyenne globale	Taux de participation	Dél. actifs			
			Moyenne	Médiane	Étendue	Somme
<b>Total</b>						
Incestueux	9,3	100 % (n=34)	9,3	6	2-43	317
Pseudo-incestueux	13,3	100 % (n=35)	13,3	9	2-42	467
Victime inconnue	17,4 <sup>1</sup>	100 % (n=45)	17,4	12	1-126	783
Victime connue	9,7	100 % (n=37)	9,7	7	2-38	360
<b>Crimes sexuels</b>						
Incestueux	4,5	100 (n=34)	4,5	3	1-17	154
Pseudo-incestueux	3,5	100 (n=35)	3,5	2	1-19	123
Victime inconnue	7,4	100 (n=45)	7,4	5	1-28	333
Victime connue	4,2	100 (n=37)	4,2	4	1-11	157
<b>Crimes violents</b>						
Incestueux	1,8	35,3 (n=12)	5,1	2	1-21	61
Pseudo-incestueux	2,3	77,1 (n=27)	3,0	2	1-11	81
Victime inconnue	1,2	44,4 (n=20)	2,8	2,5	1-5	55
Victime connue	1,3	32,4 (n=12)	4,0	3	1-14	48
<b>Crimes propriété</b>						
Incestueux	1,1	23,5 (n=8)	4,8	4	1-11	38
Pseudo-incestueux	3,1	51,4 (n=18)	6,0	4,5	1-18	108
Victime inconnue	3,3	44,4 (n=20)	7,4	3,5	1-56	149
Victime connue	2,7	48,6 (n=18)	5,7	2,5	1-17	102
<b>Autres crimes</b>						
Incestueux	1,9	44,1 (n=15)	4,3	2	1-28	64
Pseudo-incestueux	4,4	77,1 (n=27)	5,7	3	1-31	155
Victime inconnue	5,5	60,0 (n=27)	9,1	4	1-93	246
Victime connue	1,4	48,6 (n=18)	2,9	1,5	1-11	53
<b>Crimes non-sexuels</b>						
Incestueux	4,8	61,8 (n=21)	7,8	2	1-40	163
Pseudo-incestueux	9,8	91,4 (n=32)	10,8	6	1-41	344
Victime inconnue	10,0	73,3 (n=33)	13,6	8	1-98	450
Victime connue	5,5	62,2 (n=23)	8,8	5	1-36	203

<sup>1</sup> Si on élimine les 2 individus qui possèdent plus de 50 délits, la moyenne diminue à 14,0 délits.

### Tests d'hypothèses sur les moyennes globales

Test de moyennes	Gr.1↔ Gr.2 éta	Gr.1↔ Gr.3 éta	Gr.1↔ Gr.4 éta	Gr.2↔ Gr.3 éta	Gr.2↔ Gr.4 éta	Gr.3↔ Gr.4 éta
Total		,23*				,23*
Cr. sexuels				,30**		
Cr. violents				,24*		
Cr. propriété	,26**		,20*			
Cr. autres					,27*	
Cr. n-sexuels		,24*				

Note : \*\*\* =  $p < ,001$ ; \*\* =  $p < ,01$ ; \* =  $p < ,05$ .

### Tests d'hypothèses sur les taux de participation

Test du Khi-carré	Gr.1↔ Gr.2 phi	Gr.1↔ Gr.3 phi	Gr.1↔ Gr.4 phi	Gr.2↔ Gr.3 phi	Gr.2↔ Gr.4 phi	Gr.3↔ Gr.4 phi
Cr. violents	,41***			,30**	,44***	
Cr. propriété	,28*	,23*	,22*			
Cr. 'autres'	,33**				,29**	
Cr. n-sexuels	,35**			,23*	,34**	

### Tests d'hypothèses sur les moyennes (moyennes pour les délinquants actifs)

Test de moyennes	Gr.1↔ Gr.2 éta	Gr.1↔ Gr.3 éta	Gr.1↔ Gr.4 éta	Gr.2↔ Gr.3 éta	Gr.2↔ Gr.4 éta	Gr.3↔ Gr.4 éta
Cr. violents						
Cr. propriété						
Cr. autres						
Cr. n-sexuels						

Note : \*\*\* =  $p < ,001$ ; \*\* =  $p < ,01$ ; \* =  $p < ,05$ .

Seulement 1 incestueux sur 4 possèdent des crimes contre la propriété dans sa carrière criminelle, comparativement à 1 sur deux pour les pseudo-incestueux, les pédophiles agressant une victime inconnue et ceux agressant une victime connue (tests du Khi-carré significatifs). La différence se situe donc au niveau du nombre d'individus qui possèdent de tels types de crimes dans leur trajectoire délictuelle, plutôt que sur le nombre moyen de crimes contre la propriété commis par ceux-ci, puisque les tests de moyennes sont non significatifs.

Pour les crimes de la catégorie 'autre', les pseudo-incestueux ont le plus grand pourcentage d'individus qui ont déjà été condamnés au moins une fois (77%). Ils

diffèrent plus particulièrement des incestueux (46%;  $\phi=33^{**}$ ) et des pédophiles agressant des victimes connues (47%;  $\phi=,29^{**}$ ). Les pédophiles agressant une victime inconnue ont pour leur part 60% des individus du sous-groupe qui s'impliquent dans ce genre de délits (moins nombreux que les pseudo-incestueux, la différence n'est pas significative). Encore ici, les taux de participation varient selon le type de pédophiles, mais les moyennes de crimes commis par les délinquants actifs de chacun des sous-groupes ne sont pas statistiquement différentes.

Un fait particulièrement intéressant est que les pseudo-incestueux se démarquent significativement des 3 autres groupes dans leur taux de participation à des crimes non-sexuels (91% comparativement à 62% pour les incestueux, ( $\phi=,35^{**}$ ), 62% pour les pédophiles agressant une victime connue ( $\phi=,23^*$ ) et 73% pour les pédophiles inconnus ( $\phi=,34^{**}$ )). Par contre, les différences entre les moyennes de crimes non-sexuels pour chacun des sous-groupes ne sont pas significativement différentes.

Avant de passer à l'analyse des délits un par un, une mise en garde s'impose. Vu le peu de cas dans chacun des sous-groupes, cette partie de l'analyse nous donne des indications intéressantes, mais ne peut nullement mener à des généralisations.

En prenant les délits un par un, et en se concentrant aux endroits où l'on constate des différences significatives entre les groupes, on ne peut passer à côté du fait que 71% des pseudo-incestueux ont des voies de fait dans leur carrière délinquante, tandis que ce pourcentage est de 35% pour les incestueux ( $\phi=,35^{**}$ ), de 38% pour les pédophiles agressant une victime inconnue ( $\phi=,34^{**}$ ) et de 32% pour ceux agressant une victime connue ( $\phi=,39^{***}$ ). Ensuite, au niveau des vols

qualifiés, c'est un peu la même situation qui se reproduit. Si 20% des pseudo-incestueux ont ce délit dans leur carrière, seulement 6% des incestueux ( $\phi=,24^*$ ), 16% des pédophiles agressant une victime inconnue et 5% des pédophiles agressant une victime connue le possèdent ( $\phi=, 25^*$ ). Particularité des incestueux, ils ne sont que 12% à commettre des introductions par effraction, comparativement à 31% pour les pseudo-incestueux ( $\phi=,24^*$ ), 27% pour les pédophiles agressant une victime inconnue et 26% pour ceux agressant une victime connue. De plus, ils ne sont que 21% à commettre des vols, comparativement à 43% pour les pseudo-incestueux ( $\phi=,24^*$ ), 36% pour les agresseurs inconnus et 34% pour les agresseurs connus.

Il y a également une relation entre le fait d'appartenir à une catégorie de pédophiles et quatre délits de la catégorie 'autre' : la fraude, les autres crimes, les délits reliés à la conduite automobile et ceux reliés à l'administration de la justice. Il existe premièrement une différence significative entre les pseudo-incestueux et les pédophiles agressant une victime connue au niveau de la fraude (17% vs 3% :  $\phi=,27^*$ ); deuxièmement, il en existe une en ce qui concerne les autres crimes, entre les incestueux et les pseudo-incestueux (9% vs 31% :  $\phi=,28^*$ ), ainsi qu'entre les incestueux et les pédophiles agressant une victime inconnue (31% :  $\phi=,27^*$ ); troisièmement, le pourcentage de pseudo-incestueux qui ont été condamnés pour un délit relié à la conduite automobile est statistiquement plus élevé que pour les pédophiles agressant une victime connue (40% vs 16% :  $\phi=,26^*$ ) ou une victime inconnue (18% :  $\phi=,24$ ); quatrièmement, les pédophiles agressant une victime inconnue ont dans 38% des cas un crime violant l'administration de la justice,

comparativement à 18% pour les incestueux ( $\phi=,22^*$ ) et de 18% pour les pédophiles agressant une victime connue ( $\phi=,23^*$ ).

Tableau 39: Statistiques descriptives et tests d'hypothèses sur la fréquence des 17 types de délits, pour les 4 catégories de pédophiles

Pédophiles	Taux de participation				Moyenne*			
	Inceste	Pseudo-inceste	Victime inconnue	Victime connue	Inceste	Pseudo-do	Incon-nue	Con-nue
Agr. sexuelle simple	100,0 (n=34)	100,0 (n=35)	95,6 (n=43)	100,0 (n=37)	4,3	3,2	6,3 <sup>a</sup>	4,0
Agr. sexuelle grave	2,9 (n=1)	2,9 (n=1)	8,9 (n=4)	2,6 (n=1)	-	-	1,5	-
Exhibitionnisme	8,6 (n=3)	14,3 (n=5)	20,2 (n=10)	7,9 (n=3)	1,7	1,6	5,4	1,3
Homicide	--	2,9 (n=1)	--	--	-	-	-	-
Vol qualifié	5,9 (n=2)	20,0 (n=7)	15,6 (n=7)	5,3 (n=2)	10	2,0	1,6	1,5
Enlèvement	--	8,6 (n=3)	8,9 (n=4)	2,6 (n=1)	-	1	1	-
Voie de fait	35,3 (n=12)	71,4 (n=25)	37,8 (n=17)	31,6 (n=12)	3,4	2,5	2,4	3,7
Incendie	2,9 (n=1)	5,7 (n=2)	4,4 (n=2)	2,6 (n=1)	-	1	1	-
Intro. par effraction	11,8 (n=4)	31,4 (n=11)	26,7 (n=12)	26,3 (n=10)	2,3	3,2	5,9	4,7
Vol véhicule moteur	5,9 (n=2)	11,4 (n=4)	6,7 (n=3)	13,2 (n=5)	2,0	2,7	2,0	1,4
Vol	20,6 (n=7)	42,9 (n=15)	35,6 (n=16)	34,2 (n=13)	2,7	3,2	3,9	2,5
Vandalisme	11,8 (n=4)	22,9 (n=8)	11,1 (n=5)	21,1 (n=8)	1,2	1,4	1,4	1,8
Drogue	11,4 (n=4)	20,0 (n=7)	20,2 (n=10)	15,8 (n=6)	1,2	1,9	2,5	1,2
Fraude	11,4 (n=4)	17,1 (n=6)	8,9 (n=4)	2,6 (n=1)	7,8	8	28	-
Autre	8,8 (n=3)	31,4 (n=11)	31,1 (n=14)	18,4 (n=7)	2,7	2,2	1,7	2,6
Conduite automobile	20,6 (n=7)	40,0 (n=14)	17,8 (n=8)	15,8 (n=6)	1,3	2,6	2,5	1,3
Justice	17,6 (n=6)	31,4 (n=11)	37,8 (n=17)	18,4 (n=7)	1,8	3	3,8	2,6

Test de moyennes : <sup>a</sup> Groupe 2 vs groupe 3;  $\phi=,30^{**}$ ;  $p<,01$ .

\* Statistiques pour les délinquants actifs

Pédophiles	Médiane*				Étendue*				Somme*			
	Inceste	Pseudo-do	Incon-nue	Con-nue	Inceste	Pseudo-do	Incon-nue	Con-nue	Inceste	Pseudo-do	Incon-nue	Con-nue
Agr. sexuelle simple	3	2	5	4	1-17	1-19	1-27	1-11	148	114	273	152
Agr. sexuelle grave	-	-	1,5	-	-	-	1-2	-	1	1	6	1
Exhibitionnisme	1	1	1	1	1-3	1-3	1-22	1-2	5	8	54	4
Homicide	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-
Vol qualifié	10	1	1	1,5	6-14	1-6	1-4	1-2	20	15	13	3
Enlèvement	-	1	1	-	-	1	1	-	-	3	4	1
Voie de fait	2	2	2	2,5	1-12	1-11	1-5	1-13	41	62	40	44
Incendie	-	1	1	-	-	1	1	-	1	2	2	2
Intro. par effraction	2	2	2,5	4	1-4	1-11	1-31	1-13	9	35	71	47
Vol véhicule moteur	2	1,5	1	1	1-3	1-7	1-4	1-3	4	11	6	7
Vol	2	2	2	2	1-7	1-8	1-24	1-8	19	49	63	32
Vandalisme	1	1	1	1	1-2	1-3	1-3	1-6	5	11	7	14
Drogue	1	1	1,5	1	1-2	1-3	1-6	1-2	5	13	25	7
Fraude	2	6	19	-	1-26	1-24	1-73	-	31	48	112	2
Autre	2	1,5	1	1	2-4	1-6	1-5	1-8	8	25	24	18
Conduite automobile	1	2	1,5	1	1-2	1-5	1-7	1-3	9	36	20	8
Justice	1	1	3	1	1-4	1-16	1-16	1-6	11	33	65	18

### Tests d'hypothèses sur les taux de participation

Test du Khi-carré	Gr.1⇔ Gr.2 phi	Gr.1⇔ Gr.3 phi	Gr.1⇔ Gr.4 phi	Gr.2⇔ Gr.3 phi	Gr.2⇔ Gr.4 phi	Gr.3⇔ Gr.4 phi
vdf	,35**			,34**	,39***	
vol qualifié	,24*				,25*	
Intro.	,24*					
Vol	,24*					
Fraude					,24*	
Autre	,28*	,27*				
Auto				,24*	,26*	
Justice		,22*				,23*

Note : \*\*\* =  $p < ,001$ ; \*\* =  $p < ,01$ ; \* =  $p < ,05$ .

Finalement, les tests de moyennes réalisés pour les 17 types de délits ne permettent pas de distinguer des écarts entre les sous-groupes (sauf pour les agressions sexuelles simples). Pour le moment, on ne peut toutefois pas avancer que ces similitudes sont systématiques puisque la puissance statistique est faible.

#### b) La variété

La moyenne des pseudo-incestueux est de 5 catégories différentes de délits, comparativement à 4 pour les pédophiles agressant une victime inconnue, à 3 pour les incestueux ( $\text{phi} = ,36^{**}$ ) et à 3 pour les pédophiles agressant une victime connue ( $\text{phi} = ,22^*$ ). Il est intéressant de voir que 68% des incestueux possèdent 1 ou 2 catégories de délits, que ce pourcentage est de 23% pour les pseudo-incestueux, de 38% pour les pédophiles agressant une victime inconnue et de 46% pour les hommes agressant une victime connue.

Quand on jumelle ces résultats au pourcentage que représentent les crimes sexuels sur le total des délits commis, il est évident que les pseudo-incestueux sont les plus polymorphes des pédophiles. Ils ont en moyenne plus de condamnations que les

autres sous-groupes, mais les crimes sexuels représentent seulement 26% des crimes qu'ils ont commis au cours de leur carrière. Ce pourcentage est de 48,5% pour les incestueux, de 42,5% pour les pédophiles agressant une victime inconnue et de 44% pour ceux agressant une victime connue.

Tableau 40: Distributions de fréquences et tests de moyennes sur la variété des délits dans la carrière criminelle, pour les 4 groupes de pédophiles

	Incestueux			Pseudo-incestueux		
	Fréquence	% valides	% cumulés	Fréquence	% valides	% cumulés
1	11	32,4	32,4	2	5,7	5,7
2	12	35,3	67,6	6	17,1	22,9
3	4	11,8	79,4	7	20,0	42,9
4	1	2,9	82,4	4	11,4	54,3
5	2	5,9	88,2	2	5,7	60,0
6	1	2,9	91,2	2	5,7	65,7
7	1	2,9	94,1	5	14,3	80,0
8	--	--	--	5	14,3	94,3
9	--	--	--	2	5,7	100
10	2	5,9	100	--	--	
Total	34	100		35	100	

Moyenne : 2,8 Médiane : 2,0 Moyenne : 4,7 Médiane : 4

	Pédophiles victime inconnue			Pédophiles victime connue		
	Fréquence	% valides	% cumulés	Fréquence	% valides	% cumulés
1	10	22,2	22,2	12	32,4	32,4
2	7	15,6	37,8	5	13,5	45,9
3	7	15,6	53,3	6	16,2	62,2
4	5	11,1	64,4	4	10,8	73,0
5	3	6,7	71,1	3	8,1	81,1
6	5	11,1	82,2	3	8,1	89,2
7	4	8,9	91,1	1	2,7	91,9
8	1	2,2	93,3	3	8,1	100
9	2	4,4	97,8	--	--	
10	--	--	--	--	--	
11	--	--	--	--	--	
12	1	2,2	100	--	--	
14	--	--		--	--	
Total	45	100		37	100	

Moyenne : 3,9 Médiane : 3,5 Moyenne : 3,2 Médiane : 3

Test de moyennes significatif entre le groupe 1 et le groupe 2 (éta = ,36\*\*); et entre le groupe 2 et le groupe 4 (éta = ,22\*).

Note : \*\*\* = p < ,001; \*\* = p < ,01; \* = p < ,05.

c) L'âge à la première condamnation

Les incestueux sont en moyenne les plus âgés lors de leur première condamnation (36 ans) et les plus jeunes sont les pseudo-incestueux (28 ans); la différence entre ces deux groupes est significative ( $\phi=,29^*$ ). Entre les deux, on retrouve les pédophiles agressant une victime inconnue, qui ont en moyenne 31 ans, et les pédophiles agressant une victime connue avec une moyenne de 33 ans.

Lors de leur première condamnation pour des crimes sexuels, les 4 catégories de pédophiles ont sensiblement le même âge, et la même situation se reproduit au niveau des crimes contre la propriété et ceux de la catégorie 'autre'. Par contre, dans les délits violents, les incestueux sont statistiquement différents des pédophiles inconnus et des pédophiles connus (37 ans vs 28 et 27).

En général, et ceci est valable pour les 4 sous-groupes de pédophiles, les agresseurs d'enfants sont plus jeunes lors de leur première condamnation pour les crimes contre la propriété, viennent ensuite les crimes de la catégorie 'autre', les crimes violents et puis les crimes sexuels. Ainsi, en moyenne lors d'une première condamnation, les incestueux sont âgés de 24 ans pour les crimes contre la propriété, de 30 ans pour les crimes de la catégorie 'autre', de 37 pour les crimes violents et de 41 pour les crimes sexuels. Pour les pseudo-incestueux, et ce en donnant les âges dans le même ordre des catégories de délits que les incestueux, cela donne 23 ans, 29, 33 et 42 ans. La moyenne d'âge des pédophiles agressant une victime inconnue est de 26 ans pour les crimes contre la propriété, de 27 pour les crimes de la catégorie 'autre', de 28 pour les crimes violents et de 37 pour les crimes sexuels. Pour les pédophiles agressant une victime connue, la moyenne d'âge est de 22 ans, 27, 27 et 41

ans. Ces résultats démontrent un phénomène d'escalade dans les délits : les infractions les plus graves sont commises plus tard dans la carrière.

Tableau 41 : Statistiques descriptives et tests de moyennes sur l'âge à la première condamnation en général et l'âge des délits sexuels, violents, contre la propriété et autres, pour les 4 catégories de pédophiles

Pédophiles	Moyenne	Médiane	Étendue
Total			
Incestueux	36	33	18-74
Pseudo-incestueux	28	22	17-64
Victime inconnue	31	25	17-62
Victime connue	33	25	17-71
Crimes sexuels			
Incestueux	41	38	21-73
Pseudo-incestueux	42	38	20-68
Victime inconnue	37	35	17-62
Victime connue	41	38	19-71
Crimes violents			
Incestueux	37	33	20-73
Pseudo-incestueux	33	34	18-63
Victime inconnue	28	26	18-52
Victime connue	27	25	18-40
Crimes propriété			
Incestueux	24	23	18-37
Pseudo-incestueux	23	21	18-36
Victime inconnue	26	23	17-46
Victime connue	22	20	17-36
Autres crimes			
Incestueux	30	26	19-47
Pseudo-incestueux	29	26	19-57
Victime inconnue	27	24	17-59
Victime connue	27	24	19-51

Test de moyennes	Gr. 1 ⇔ Gr. 2 éta	Gr. 1 ⇔ Gr. 3 éta	Gr. 1 ⇔ Gr. 4 éta	Gr. 2 ⇔ Gr. 3 éta	Gr. 2 ⇔ Gr. 4 éta	Gr. 3 ⇔ Gr. 4 éta
Cr. Total	,29*					
Cr. violents		,37*	,42*			

Note : \*\*\* =  $p < ,001$ ; \*\* =  $p < ,01$ ; \* =  $p < ,05$ .

#### d) Le lambda

Globalement, le nombre de délits commis par année n'est pas différent entre les sous-groupes (2,1 pour les incestueux, 1,5 pour les pseudo-incestueux, 2,7 pour les

pédophiles inconnus et 1,2 pour les pédophiles connus). En ce qui concerne les crimes sexuels, les pseudo-incestueux et les pédophiles agressant une victime connue sont les sous-groupes qui en commettent le moins par année, comparativement aux incestueux et aux pédophiles agressant une victime inconnue ( $\phi=,47^{**}$ ). Du point de vue des crimes violents et des crimes visant la propriété, le lambda est similaire entre les groupes.

Tableau 42: Distributions de fréquences et tests d'hypothèses pour le lambda des crimes sexuels

	Très faible ( $\leq .20$ )	Faible (.21 à .49)	Moyen (.50 à .99)	Élevé (1 et plus)	Total
Incestueux	5 (25%)	7 (35%)	1 (5%)	7 (35%)	20
Pseudo-inceste	18 (62,1%)	4 (13,8%)	3 (10,3%)	4 (13,8%)	29
Vict. inconnue	6 (16,7%)	9 (25%)	10 (27,8%)	11 (30,6%)	36
Vict. connue	13 (56,5%)	5 (21,7%)	4 (17,4%)	1 (4,3%)	23

Test du Khi-carré :  $\phi=,49^{**}$ ;  $p<,01$

## Synthèse

Les 90 violeurs ont commis jusqu'à présent dans leur carrière criminelle une moyenne de 18,5 crimes dont 2,3 sont de nature sexuelle et 16,2 de nature non-sexuelle (4,4 sont des crimes violents, 5,1 des crimes contre la propriété et 6,7 de la catégorie 'autre'). Ils ont expérimenté 5,5 types différents de délits (médiane de 6) et leur lambda est de 4,5 crimes par année. En général, ils sont condamnés pour une première fois au début de la vingtaine (23 ans), mais pour un délit sexuel, ils sont âgés en moyenne de 30 ans. Le polymorphisme est flagrant et les résultats, autant au niveau statique que dynamique, démontre que la spécialisation est quasi-inexistante pour ce groupe d'agresseurs sexuels : 1) seulement 1,4% des violeurs consacrent au moins le deux tiers de leur carrière criminelle à des délits de nature sexuelle (individus ayant plus d'une condamnation); et 2) une fois qu'ils ont été condamnés pour une agression sexuelle, la probabilité que la condamnation immédiatement subséquente comprenne des chefs d'accusation pour une agression sexuelle est de 37%. Les résultats concordent avec la recension des écrits et viennent appuyer l'idée que les violeurs « sont fondamentalement des criminels et que leurs actes sexuels aberrants sont une manifestation de leur orientation criminelle générale » (Christie, Marshall et Lanthier (1977), cité dans Earls et al., 1989, p.35). Finalement, pour les violeurs persistants (plus de 3 condamnations), on constate une accélération dans 55% des cas (augmentation du lambda) et une diversification (augmentation de la variété) pour 70% d'entre eux, au fur et à mesure qu'ils avancent dans leur carrière.

Les 151 pédophiles ont une moyenne de 12,8 délits dans leur carrière délictuelle : 5,1 crimes sexuels et 7,7 crimes non-sexuels (1,6 crime violent, 2,6 crimes contre la propriété et 3,4 crimes de la catégorie 'autre'). Ils s'impliquent dans 3,8 catégories différentes de délits (médiane de 3) et leur lambda est de 2,6 crimes par année. La première fois qu'ils sont reconnus coupables d'un délit, ils sont âgés de 32 ans en moyenne et cette moyenne augmente à 40 ans pour leur première condamnation concernant un délit sexuel. La question d'intérêt porte sur la spécialisation et quand on calcule la proportion que représentent les crimes sexuels sur le nombre total de délits commis dans la carrière de chacun des individus, on se rend compte que 33% de ceux-ci peuvent être considérés comme des spécialistes (ils consacrent au moins les deux tiers de leur carrière à des crimes sexuels). Globalement, pour l'ensemble de leur carrière, la majorité sont donc des généralistes. Par contre, la matrice de transitions nous informe qu'une fois qu'ils ont commis une agression sexuelle, la condamnation adjacente inclura une agression sexuelle dans 67% des cas. Ces résultats indiquent que la récurrence a tendance à aller dans le sens d'une spécialisation chez les pédophiles. Enfin, l'étude de la succession des délits démontre que la moitié des pédophiles se diversifient de plus en plus et que 51% produisent plus de délits par année (accélération du lambda).

Les deux groupes (les violeurs et les pédophiles) ont un lourd passé criminel et leur carrière est loin de se composer exclusivement de crimes sexuels. Leur cheminement est comparable puisqu'en moyenne, ils possèdent le même nombre de condamnations (5 pour les violeurs et 4 pour les pédophiles) et qu'environ les  $\frac{3}{4}$  des individus de chaque groupe possédaient un casier judiciaire avant leur condamnation

actuelle pour agression sexuelle. Toutefois, les diverses comparaisons réalisées prouvent que les pédophiles se distinguent significativement des violeurs : ils sont plus vieux, commettent plus de crimes sexuels et moins de crimes non-sexuels. Les pédophiles s'impliquent dans les crimes violents, les crimes contre la propriété et les autres crimes, mais leur taux de participation est moindre que celui des violeurs. Cela rejoint la littérature (Baxter et al., 1984; Earls et al., 1989; Hanson, 1995; West, 1983). La différence est particulièrement importante au niveau de la violence : les pédophiles sont moins souvent impliqués dans des crimes contre la personne et très rarement impliqués dans des agressions sexuelles graves. Ils sont moins polymorphes et leur probabilité de se spécialiser dans les crimes sexuels est nettement plus élevée. Par conséquent, on peut s'attendre à trouver des individus ayant une problématique spécifiquement sexuelle beaucoup plus souvent chez les pédophiles que chez les violeurs. D'ailleurs, les études phallométriques confirment cette hypothèse (Barbaree, 1990; Baxter et al., 1984). En effet, une plus grande proportion de pédophiles ont des préférences sexuelles déviantes comparativement aux violeurs. Finalement, il faut revenir sur le fait que si la proportion d'individus ayant des antécédents criminels officiels pour des crimes sexuels est comparable entre les deux groupes (30% des pédophiles et 27% des violeurs) et que le nombre de condamnations antérieures pour des crimes sexuels l'est également (étendue entre 1 et 4; moyenne de 1,4 pour les violeurs et de 1,5 pour les pédophiles), les pédophiles ont toutefois une moyenne de chefs d'accusation pour des crimes sexuels significativement plus élevée (5,1 vs 2,3 pour les violeurs). Alors, les pédophiles ne sont pas plus souvent des récidivistes sexuels que les violeurs quand on examine le nombre de fois qu'ils passent devant les

tribunaux et qu'ils sont trouvés coupables de crimes sexuels, mais ils le sont lorsqu'on se base sur le nombre de chefs d'accusation.

Quant on compare les deux catégories de violeurs, les violeurs de femmes connues et les violeurs de femmes inconnues, on constate qu'ils sont extrêmement semblables. Pour le moment, les concepts statiques de la carrière criminelle ne permettent pas de les différencier substantiellement (la fréquence, la variété, l'âge au premier délit et le lambda).

Entre les 4 catégories de pédophiles, des différences importantes se dessinent. La carrière criminelle des incestueux se compose de 9,3 crimes (4,5 crimes sexuels et 4,8 non-sexuels), celle des pédophiles connus de 9,7 crimes (4,2 sexuels et 5,5 non-sexuels), celle des pseudo-incestueux de 13,3 crimes (3,5 sexuels et 9,8 non-sexuels) et celle des pédophiles inconnus de 17,4 crimes (7,4 sexuels et 10 non-sexuels). D'un côté, il y a les incestueux et les pédophiles connus qui se ressemblent, et de l'autre les pseudo-incestueux et les pédophiles inconnus qui se démarquent des deux premiers, tout en étant différents entre eux. Les pédophiles agressant une victime inconnue sont plus souvent des récidivistes sexuels (56% d'entre eux possèdent des antécédents sexuels et leur moyenne est de 7,4 crimes sexuels, comparativement à des pourcentages de 11%, 21% et 23% pour les autres sous-groupes). Les recherches sur les prédictors de la récidive mentionnent que le fait de choisir une victime à l'extérieur de la famille augmente les probabilités de récidive sur le plan sexuel (Hanson et al., 1993; Hanson et Bussière, 1998; Proulx et al., 1997), ce que la présente recherche vient confirmer. Les pseudo-incestueux sont quant à eux les plus généralistes (seulement 26% de leur carrière est consacré aux crimes sexuels et ils ont

une variété de 5 délits en moyenne). Ils sont également les plus violents (77% de ceux-ci possèdent au moins un délit violent, comparativement à des pourcentages de 32%, 35% et 44% pour les autres types de pédophiles). Poirier (1997), dans son analyse de la génitalisation et des troubles de la personnalité chez les agresseurs d'enfants, prouve que le groupe des pseudo-incestueux est celui « ayant le plus d'élévations substantielles aux échelles du MCMI » (p. 50), le plus de troubles de personnalité. On peut donc avancer cette hypothèse pour expliquer les différences dans leur carrière criminelle. Une chose est certaine, Poirier (1997) préconisait de séparer les incestueux des pseudo-incestueux, vu des différences importantes dans les troubles de la personnalité et le modus operandi, et d'après nos résultats, cela vaut la peine de le faire : leur dynamique n'est pas la même du point de vue de leur carrière criminelle.

En ce qui concerne le phénomène de l'escalade, que ce soit pour n'importe lequel des 6 sous-groupes d'agresseurs, les données sur l'âge à la première condamnation suggèrent fortement une aggravation dans l'agir puisque les individus sont généralement plus jeunes lors de leur premier crime contre la propriété ( $x=24$  ans), viennent ensuite les crimes violents ( $x=29$  ans) et par la suite les crimes sexuels ( $x=36$  ans). Cela rejoint les résultats de Leblanc et Fréchette (1989) et Leblanc et Loeber (1998). De plus, la matrice de transitions démontre que d'une condamnation à l'autre, le délinquant sexuel augmente la gravité du délit commis dans 48% des cas.

Finalement, il ne faut pas perdre de vue les limites de cette étude. Les résultats ne s'appliquent pas nécessairement à tous les agresseurs sexuels puisque cette recherche se base sur un échantillon d'individus qui ont écopé d'une peine de plus de

deux ans d'incarcération, c'est-à-dire les cas les plus lourds. De plus, pour toute la section des comparaisons entre les deux catégories de violeurs et les quatre catégories de pédophiles, il faut tenir compte du peu de cas dans chacun des sous-groupes. C'est d'ailleurs pour cette raison que seuls les paramètres statiques ont été abordés. Il sera donc important de valider les résultats avec un échantillon plus grand et de pousser plus loin nos connaissances en explorant les paramètres dynamiques.

## Conclusion

Cette recherche avait comme but de décrire la carrière criminelle des agresseurs sexuels en abordant les concepts opérationnels suivants : la fréquence, la variété, l'âge à la première condamnation, le lambda, la spécialisation et l'évolution de la gravité, de la variété et du lambda au fil de la carrière. On s'est donc attardé à décrire autant les paramètres statiques que dynamiques, ce qu'aucune autre recherche n'avait fait auparavant. De plus, en ce qui concerne les paramètres statiques, le fait d'avoir décortiqué la fréquence en taux de participation et en moyenne pour les délinquants actifs a apporté des précisions importantes. La moyenne globale dilue le nombre réel de crimes commis par les individus considérés actifs dans un type de délit, particulièrement si peu l'ont expérimenté dans leur carrière criminelle. Par exemple, la moyenne globale des crimes commis contre la propriété est de 3,4 pour les agresseurs sexuels, et la situation est que 51% d'entre eux n'en ont jamais commis et que 49% en ont commis en moyenne 7. C'était particulièrement instructif dans les comparaisons entre les sous-groupes d'agresseurs, car on pouvait cibler exactement d'où provenait la différence.

Ce mémoire se veut une référence dans la description de la carrière criminelle officielle des agresseurs sexuels et la démarche a été de commencer avec tout l'échantillon des agresseurs sexuels, pour raffiner de plus en plus les analyses en séparant les individus selon l'âge de la victime et le lien entre l'agresseur et la victime.

Une grande préoccupation demeure dans la gestion des délinquants sexuels : celle de pouvoir évaluer les risques qu'ils représentent et de cibler les facteurs associés à la récidive. Le nombre de chefs d'accusation pour les crimes sexuels et pour les crimes non-sexuels, le nombre de condamnations, ainsi que la précocité sont parmi les prédicteurs (paramètres statiques) qui ont fait leurs preuves (Hanson et Bussière, 1998; Proulx et al, 1997). Ce sont les paramètres dynamiques qu'il faudrait intégrer dans l'équation. Il faut investiguer l'utilité de ces variables dans la prédiction ( par exemple, est-ce que le fait de commettre de moins en moins de délits (décélération) est un gage de non-récidive ? est-ce que le fait d'augmenter le nombre de catégories différentes de délits (diversification) est associé à la récidive ? etc.). Le suivi des sujets par le groupe de recherche sur les agresseurs sexuels au cours des prochaines années permettra de tester, de mettre en relation les différents concepts opérationnels de la carrière avec l'absence ou la présence d'une récidive : peut-être contribueront-ils à améliorer la prédiction de la récidive. À plus court terme, il serait intéressant d'analyser les relations statistiques pouvant exister entre les caractéristiques des sujets (provenance sociale, traits de personnalité, niveau d'adaptation, déviance sexuelle, ...) et les concepts opérationnels de la carrière criminelle.

## Bibliographie

- Ahn, C. N., Blumstein, A. et Schervish, M. (1990,7). Estimating of arrest carriers using hierarchical stochastic models. Journal of Quantitative Criminology, 6 (2), 131-152.
- Alder, C. (1984). The convicted rapist: A sexual or a violent offender ? Criminal Justice and Behavior, 11 (2), 157-177.
- Aubut, J. (1993). Les agresseurs sexuels. Théorie, évaluation et traitement. Montréal, QC: Les Éditions de la Chenelière.
- Aubut, J. (1982). L'évaluation des délinquants sexuels. Criminologie, 15 (2), 41-48.
- Barbaree, H. E. (1990). Stimulus control of sexual arousal : Its role in sexual assault. In Marshall, W. L., Laws, D. R. et Barbaree, H. E. (eds). Handbook of Sexual Assault : Issues, Theories and Treatment of the Offender (pp.115-142). New York : Plenum Press.
- Bard, L.A., Carter, D.L. , Cerce, D.D., Knight, R.A., Rosenberg, R. et Schneider, B.B. (1987). A descriptive study of rapists and child molesters : Developmental, clinical, and criminal characteristics. Behavioral Sciences and the Law, 5 (2), 203-220.
- Barnett, A., Blumstein, A., Farrington, D.P. (1987). Probabilistic models of youthful criminal careers. Criminology, 25 (1), 83-109.
- Baxter, D. J., Marshall, W. L., Barbaree, H. E., Davidson, P. R. et Malcolm, P. B. (1984). Deviant sexual behavior: differentiating sex offenders by criminal and personal history, psychometric measures, and sexual response. Criminal Justice and Behavior, 11 (4), 477-501.
- Bellot, S. et Cusson, M. (1983). Portrait du voleur à main armée occasionnel. Montréal, QC: Centre International de Criminologie Comparée, Université de Montréal.
- Blumstein, A., Cohen, J., Das, D. et Moitra, S. D. (1988). Specialization and seriousness during adult criminal careers. Journal of Quantitative Criminology, 4 (4), 303-345.
- Blumstein, A., Cohen, J. et Ferrington, D. P. (1988a). Criminal career research: its value for criminology. Criminology, 26 (1), 1-35.
- Blumstein, A., Cohen, J. et Ferrington, D. P. (1988b). Longitudinal and criminal career research: further clarifications. Criminology, 26 (1), 57-74.
- Blumstein A., Cohen, J., Roth, J. A. et Visher, C. A. (1986). Criminal careers and « Career criminals », vol. 1. Washington, DC: National Academy Press.
- Blumstein, A. et Lehoczky, J. P. (1985). Quantification and modeling of criminal careers. In G. G. Woodworth (éd). Proceedings of the Third Workshop on Law and Justice Statistics (pp. 41-54). Washington, DC: U.S. Department of Justice, Bureau of Justice Statistics, American Statistical Association, Committee on Law and Justice Statistics.

- Boisvert, Y., Dozois, J., Lafortune, D. et Maisonneuve, D. (1993). Adolescents et agresseurs sexuels. Montréal, QC: Centre International de Criminologie Comparée, Université de Montréal.
- Boucher, E. (1997). Le processus décisionnel sous-jacent l'arrestation des agresseurs sexuels à Montréal (1995-1996). Rapport de stage de maîtrise. Montréal, QC: École de criminologie, Université de Montréal.
- Broadhurst, R. G. et Maller, R. A. (1991). Estimating the numbers of prison terms in criminal careers from one-step probabilities of recidivism. Journal of Quantitative Criminology, 7 (3), 275-290.
- Bureau of Justice Statistics (1984). The severity of crime. Washington, DC : U.S. Department of Justice.
- Carrière D. (1998). Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1996-1997. Juristat : Bulletin de service, 18 (7). Ottawa : Statistique Canada.
- Chaiken, M. et Chaiken, J. (1990). Redefining the career criminal: priority prosecution of high-rate dangerous offenders. Washington, DC: U.S. Department of Justice, National Institute of Justice.
- Cohen, H. (1991). L'agression sexuelle: perspectives contemporaines. Montréal, QC: Méridien.
- Conklin, J. E. (1995). Criminal careers. In Criminology (5e éd.), pp. 310-333. Boston, Toronto: Allyn and Bacon.
- Cusson, M. (1998). Criminologie actuelle. Paris : Presses universitaires de France.
- Douglas, K. S. et Ogloff, J. (1997). Public opinion of statutory maximum sentences in the Canadian Criminal Code : Comparison of offences against property and offences against people. Revue canadienne de criminologie, 4 (39), 433-458.
- Dozois, J. (1994). Adolescents et agresseurs sexuels: bilan d'une recherche. Criminologie, 27 (2), 71-86.
- Durham, A. M. (1988). Crime seriousness and punitive severity : An assessment of social attitudes. Just. Q., 5, 131-153.
- Earls, C., Aubut, J., Laberge, J., Bouchard, L., Castonguay, L. G. et McKibben, A. (1989). Étude descriptive des délinquants sexuels. Revue québécoise de psychologie, 10 (2), 30-40.
- Flynn, E. E. (1989). Scientific summary of the tenth international congress on criminology part 1: criminology and sciences of man; violence and criminal careers. Annales Internationales de Criminologie, 27 (1-2), 223-248.

- Fréchette, M. et Leblanc, M. (1987). Délinquances et délinquants. Boucherville, QC: Morin.
- Furby, L, Weinrott, M. R. et Blackshaw L. (1989). Sex offender recidivism : A review. Psychological Bulletin, 105 (1), 3-30.
- Gebhard, P. H., Gagnon, J. H., Pomeroy, W. B. et Christenson, C. V. (1965). Sex offenders : An analysis of types. New York : Harper & Row.
- Glueck, S. et Glueck, E. (1943/1976). Criminal careers in retrospect. Milwood, NY: Kraus.
- Glueck, S et Glueck, E. T. (1930). 500 criminal careers. New York: Knopf.
- Gottfredson, M. R. et Hirschi, T. C. (1988). Science, public policy and the career paradigm. Criminology, 26 (1), 37-56.
- Gottfredson, M. R. et Hirschi, T. C. (1986). The true value of lambda would appear to be zero: an essay on career criminals, criminal careers, selective incapacitation, cohort studies and related topics. Criminology, 24 (2), 213-234.
- Greenfeld, L. (1995). Prison sentences and time served for violence. Bureau of Justice Statistics : Selected Findings, 4.
- Guay, J.-P. (1997). Validation de typologies d'agresseurs sexuels : qualités sturcturales, consistance de l'assignation, concordances typologiques et valeur explicative. Mémoire de maîtrise. Montréal : Université de Montréal.
- Hall, G. C. N. et Proctor, W. C. (1987). Criminological predictors of recidivism in a sexual offender population. Journal of Consulting and Clinical Psychology, 55 (1), 111-112.
- Hanson, R. K. et Bussière M. T. (1998). Predicting relapse : A meta-analysis of sexual offender recidivisme studies. Journal of Consulting and Clinical Psychology, 66 (2), 348-362.
- Hanson, R. K., Scott, H. et Steffy, R. A. (1995). A comparison of child molesters and nonsexual criminals: risk predictors and long term recidivism. Journal of Research in Crime and Delinquency, 32 (3), 325-337.
- Hanson, K. R., Streffy, R. A. et Gauthier, R. (1993). Long-term recidivism of child molesters. Journal of Consulting and Clinical Psychology, 61 (4), 646-652.
- Hoffman, P., Beck, J. et DeGostin, L. (1975). The practical application of a severity scale. In Amos, W. E. et Newman, C. L. (éds). Parole : Legal Issues/Decision Making/Research. New York : Federal Legal Publications.
- Hung, K. et Bowles, S. (1995). La criminalité et les perceptions du public. Juristat : Bulletin de service, 15 (1). Ottawa : Statistique Canada.
- Kempf, K. L. (1988). Crime severity and criminal career progression. Journal of Criminal Law and Criminology, 79 (2), 524-540.

- Kempf, K. L. (1987). Specialization and the criminal career. Criminology, 25 (2), 399-421.
- Lanciat, R. (1980). La carrière du voleur à main armée au Québec. Montréal, QC: École de criminologie, Université de Montréal.
- Langevin, R. Ben-Aron, M. H., Coulthard, R., Heasman, G., Purins, J. E., Handy, L., Hucker, S. J., Russon, A. E., Day, D., Roper, V., Bain, J. et Webster, C. D. (1985). Sexual aggression : Constructing a predictive equation, a controlled pilot study. In R. Langevin (ed.). Erotic Preference, Gender Identity, and Aggression in Men : New Research Studies (pp. 39-76). Hillsdale, New Jersey : Lawrence Erlbaum Associates.
- Lapointe, C. (1996). Adolescents et agression sexuelle: étude comparative des profils psychosociaux d'agresseurs et d'agressés. Mémoire de maîtrise. Montréal, QC: École de criminologie, Université de Montréal.
- Leblanc, M. (1996a). Changing patterns in the perpetration of offences over time: trajectories from early adolescence to the early 30's. Studies on Crime and Crime Prevention, 5 (2), 151-165.
- Leblanc, M. (1996b). Changing patterns in the perpetration of offences over time: trajectories from onset to the middle of the thirties. Montréal, QC: École de psycho-éducation, Université de Montréal.
- Leblanc, M. (1986). La carrière criminelle: définition et prédiction. Criminologie, 19 (2), 79-99.
- Leblanc, M. (1985a). Du passage à l'acte délictueux à la conduite délinquante, vers une carrière criminelle. Montréal, QC: Université de Montréal.
- Leblanc, M. (1985b). Juvenile delinquency plus adult crime equal a criminal career. Montréal, QC: Annual Meeting of the American Society of Criminology.
- Leblanc M. et Fréchette, M. (1989). Criminal activity from childhood through youth : Multilevel and developmental perspectives. New York : Springer-Verlag.
- Leblanc, M. et Loeber, R. (1998). Developmental criminology updated. Crime and Justice : A Review of Research, 23, 115-198.
- Lewis-Beck, M. (1980). Applied regression: an introduction. Sage University Paper Series on Quantitative Applications in the Social Sciences, 07-022. Newbury Park, CA: Sage.
- Loeber, R. et Leblanc, M. (1990). Toward a developmental criminology. Crime and Justice : A Review of Research, 12, 375-473.
- Ouimet, M., Guay, J.P., et Proulx, J. (sous presse). Analyse de la gravité des agressions sexuelles et de ses déterminants. Revue internationale de criminologie et de police technique.

- Ouimet M. et Leblanc, M. (1996). The role of life experiences in the continuation of adult criminal career. Criminal Behavior and Mental Health, 6 (1), 73-97.
- Ouimet, M. et Leblanc, M. (1993). Événements de vie et continuation de la carrière criminelle au cours de la jeunesse. Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique, 46, 321-344.
- Pellerin, B., Proulx, J., Ouimet, M., Paradis, Y., McKibben, A. et Aubut, J. (1996). Étude de la récidive post-traitement chez des agresseurs sexuels judiciairisés. Criminologie, 29 (1), 85-108.
- Petersilia, J. (1980). Criminal career research: a review of recent evidence. Crime and Justice: An Annual Review of Research, vol. 2, pp. 321-379.
- Petersilia J, Greenwood, P. W. et Lavin, M. (1978). Criminal careers of habitual felons. Washington, DC: National Institute of Law Enforcement and Criminal Justice, U.S. Department of justice.
- Pinsonneault, P. et Cusson, M. (1984). L'abandon de la carrière criminelle. Montréal, QC: Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal.
- Poirier, M-E. (1997). Génitalisation et troubles de la personnalité chez les agresseurs sexuels d'enfants. Mémoire de maîtrise. Montréal : Université de Montréal.
- Proulx, J., Ouimet, M. et Lachaine, N. (1995). Criminologie de l'acte et pédophilie. Revue internationale de criminologie et de police technique, 95 (3), p. 294-310.
- Proulx, J., Pellerin, B., Paradis, Y., McKibben, A., Aubut, J. et Ouimet, M. (1997). Static and dynamic predictors of recidivism in sexual aggressors. Sexual Abuse : A Journal of Research and Treatment, 9 (1), 7-27.
- Quinsey, V. L., Lalumière, Mé L., Rice, M. E. et Harris, G. T. (1995). Predicting sexual offenses. In J. C. Campbell (éd.). Assesing Dangerousness : Violence by Sexual Offenders, Batterers, and Child Molesters (pp. 114-137). Thousand Oak, CA : Sage.
- Rattenbury, F. R. (1985). The outcomes of hospitalized and incarcerated sex offenders: a study of offender types, recidivism rates, and identifying characteristics of the repeat offender. Chicago: Loyola University of Chicago.
- Rhodes, W. (1989). The criminal career: estimates of the duration and frequency of crime commission. Journal of Quantitative Criminology, 5 (1), 3-32.
- Richardson, G., Graham, F., Bhate, S. R. et Kelly, T. P. (1995). A british sample of sexually abusive adolescents: abuser and abuse characteristics. Criminal Behavior and Mental Health, 5 (3), 187-208.
- Roberts, J. V. et Birkenmayer, A. (1997). Sentencing in Canada : Recent statistical trends. Revue canadienne de criminologie, 4 (39), 459-482.

- Rolph, J. E. et Chaiken, J. M. (1987). Identifying high-rate serious criminals from official records. Santa Monica, CA: Rand.
- Rosenberg, R. et Knight, R. A. (1988). Determining male sexual offender subtypes using cluster analysis. Journal of Quantitative Criminology, 4 (4), 383-410.
- Rossi, P. H., Bose, C. E. et Berk, R. E. (1974). The seriousness of crimes : Normative structure and individual differences. American Sociological Review, 39, 224-237.
- Rowe, D. C., Osgood, D. W. et Nicewander, W. A. (1990). A latent trait approach to unifying criminal careers. Criminology, 28 (2), 237-270.
- Sellin, T. et Wolfgang, M. (1964). The measurement of delinquency. New York : John Wiley and Sons.
- Services Correctionnels du Québec (1993). Analyse de l'effet de certains facteurs sur la durée de la peine purgée. Faits et Chiffres : Bulletin d'information sur la recherche correctionnelle, 1 (1).
- Smith, D. A., Visher, C. A. et Jarjoura, G. R. (1991). Dimensions of delinquency: exploring the correlates of participation, frequency and persistence of delinquent behavior. Journal of Research in Crime and Delinquency, 28 (1), 6-32.
- St-Yves, M., Ouimet, M., Proulx, J., Perreault, C., Granger, L., McKibben, A., Bigras, J., Brien, T., Pellerin, B et Guay, J.-P. (1997). Profil descriptif d'un échantillon d'agresseurs sexuels incarcérés au Québec entre mars 1995 et septembre 1997. Non-publié.
- Sutherland, E. (1937). The professional thief. Chicago : University of Chicago Press.
- Tedeschi, J. T. et Felson, R.B. (1994). Violence, aggression, and coercive actions. Washington, DC: American Psychological Association.
- Tontodonato, P. (1988). Explaining rate changes in delinquent arrest transitions using event history analysis. Criminology, 26 (3), 439-459.
- Tontodonato, P. (1986). Criminal career patterns in a cohort of young adult males.
- Visher, C. A. (1991). Career offenders and selective incapacitation. In J.F. Sheley (éd). Criminology. A contemporary handbook, pp.459-477. Belmont, CA: Wadsworth Publishing Company.
- West, D. J. (1987). Sexual crimes and confrontations: a study of victims and offenders. Brookfield, USA: Gower.
- West, D. J. (1983). Sex offenses and offending. Crime and Justice : An Annual Review of Research, 7 (5), 183-235.

Wolfgang, M. E., Figlio, R. M. et Signer, S. I. (1985). The National Survey of Crime Severity. Washington, DC: U.S. Department of Justice, Bureau of Justice Statistics.

Wolfgang, M. E., Thornberry, T.P. et Figlio, R. M. (1987). From boy to man, from delinquency to crime. Chicago: University of Chicago Press.

## Annexe 1

## Annexe 1 Classification des crimes

### Crimes contre les biens

-----

#### --Vandalisme

Méfait public, dommage à la propriété, dommage aux biens privés (1)  
Tentative de méfait (1.5)

#### --Vol

Vol (41)  
Tentative de vol (43)  
Complot de vol (43.5)

#### --Vol de véhicule moteur

Vvm (42)

#### --Introduction par effraction

Vol par effraction, introduction par effraction (44)  
Tentative (45)  
Complot (45.5)  
Intrusion de nuit (46)  
Possession instrument effraction (47)

#### --Crime d'incendie

Brûler frauduleusement des biens mobiliers, mettre le feu à d'autres substances (65)  
Crime d'incendie (66)  
Complot (67)

### Crimes violents

-----

#### --Homicide

Homicide involontaire (26)  
Tentative de meurtre (26.5)

#### --Voie de fait verbal et simple

Voie de fait (35)  
Voie de fait simple (36)  
Braquer une arme à feu, usage négligent d'une arme à feu (64)  
Voie de fait contre un agent de la paix, voie de fait dans l'intention de résister à son arrestation (38)  
Harcèlement (33.5)  
Proférer des menaces, intimidation (34)

--Voie de fait grave

- Agression armée (40)
- Voie de fait causant des lésions corporelles (37)
- Voie de fait grave (39)
- Causer intentionnellement des lésions corporelles (33)

--Enlèvement

- Prise d'otage (72.5)
- Enlèvement (71.5)
- Séquestration (72)

--Vol qualifié

- Vol avec violence, vol qualifié (48)
- Tentative de vol avec violence (49)
- Vol à main armée (50)
- Tentative de vol à main armée (51)
- Extorsion (55)
- Voie de fait dans l'intention de voler (39.5)

Crimes sexuels

-----

--Agression sexuelle simple

- Viol, agression sexuelle (16)
- Tentative de viol (16.5)
- Sodomie (19)
- Tentative de sodomie (20.5)
- Rapport sexuel avec une personne de 14 ans ou moins (19.5)
- Tentative de rapport sexuel avec une personne de 14 ans et moins (20)
- Contact sexuel (22)
- Incitation contact sexuel (23)
- Attentat à la pudeur (21)

--Agression sexuelle grave

- Agression sexuelle causant lésion corporelle (17)
- Agression sexuelle armée (18)
- Agression sexuelle grave (18.5)

--Exhibitionnisme

- Grossière indécence, action indécente (24)
- Exposer sa personne, nudité et exposition indécente (25)
- Exhibitionnisme devant un enfant âgé de moins de 14 ans (25.5)

Autres crimes

-----

--Conduite automobile

- Conduite dangereuse (27)

Délit de fuite, omission d'arrêter sur le lieu d'un accident (29)  
 Conduite avec facultés affaiblies (30)  
 Conduire pendant interdiction (28)  
 Refus de fournir un échantillon d'haleine (31)

#### --Fraude

Possession de matériel pour commettre un faux (57)  
 Possession de papier de revenu (58)  
 Faux, usage de faux (59)  
 Emploi d'un document contrefait (60)  
 Fraude, obtention frauduleuse de vivre ou de logement (61)  
 Tentative de fraude (62)  
 Faux prétexte, faux message (74)  
 Utilisation de carte de crédit volé, possession de carte de crédit volé (75)  
 Supposition intentionnelle de personne (14)

#### --Drogue

Possession de stupéfiants, possession d'une drogue à usage restreint (52)  
 Trafic de stupéfiants, possession d'une drogue d'usage restreint en vue trafic (53)  
 Culture de stupéfiants (54)  
 Importation de stupéfiants (54.5)

#### --Autre

Troubler la paix, tapage (13)  
 Tenir maison de jeux, tirage illégal (2)  
 Négliger de pourvoir, refus de pourvoir (3)  
 Présence illégale dans une maison d'habitation (13.5)  
 Prétendre faussement être un agent de la paix (14.5)  
 Appel téléphonique harassant (15)  
 Possession de matières obscènes (24.5)  
 Prostitution juvénile (69.5)  
 Tenir maison de débauche, vivre en partie des fruits de la prostitution (76)  
 Possession de biens criminellement obtenus (56)  
 Possession d'arme prohibée, possession d'arme à autorisation restreinte non-enregistrée, possession d'arme, port d'arme dissimulée, acquisition d'arme à feu sans permis d'acquisition (63)  
 Contribuer à la délinquance juvénile (69)  
 Conseiller de commettre un acte criminel (70)  
 Déguisement dans un dessein criminel (71)

#### --Administration de la justice

Entrave à un agent de la paix (4)  
 Entrave (5)  
 Entrave à la justice (5.5)

Omission de comparaître aux empreintes (6)  
 Omission de comparaître, omission d'être présent au tribunal (8)  
 Fausse déclaration, témoignage contradictoire (12.5)

Omission de se conformer à un engagement (7)  
 Omission de se conformer à une ordonnance de probation (9)  
 Omission de se conformer à une décision de la LJC (73)

Illégalement en liberté (10)  
Évasion d'une garde légale (11)  
Tentative d'évasion d'une garde légale (11.5)  
Complot d'évasion (10.5)

Possession d'armes ou de munitions interdites par ordonnance, pendant interdiction (63.5)

--Complot (68) ---(quand il n'était pas précisé le type de délit auquel le complot appartenait, il n'était pas comptabilisé)

## Annexe 2

## Annexe 2

Répertoire délictueux

## 1 délit (n=42)

Agr. sex. grave	2
Agr. sex. simple	40

## Combinaison de 2 délits (n=39)

Agr. sex. grave--agr. sex. simple	1
Agr. sex. grave--enlèvement	1
Agr. sex. simple--enlèvement	4
Agr. sex. simple--vdf	12
Agr. sex. simple--drogue	1
Agr. sex. simple--fraude	2
Agr. sex. simple--vol	2
Agr. sex. simple--conduite auto	5
Agr. sex. simple--autre	3
Agr. sex. simple--administration justice	2
Agr. sex. simple--exhibitionnisme	6

## Combinaison de 3 délits (n=41)

Agr. sex. grave--agr. sex. simple--enlèvement	1
Agr. sex. grave--agr. sex. simple--vdf	2
Agr. sex. grave--enlèvement--vdf	2
Agr. sex. simple--vol q.--vdf	1
Agr. sex. simple--vol q.--drogue	3
Agr. sex. simple--vol q.--autre	1
Agr. sex. simple--enlèvement--vdf	5
Agr. sex. simple--incendie--vol	1
Agr. sex. simple--vdf--intro	2
Agr. sex. simple--vdf--fraude	1
Agr. sex. simple--vdf--vandalisme	1
Agr. sex. simple--vdf--conduite auto	6
Agr. sex. simple--vdf--autre	1
Agr. sex. simple--vdf--exhibitionnisme	1
Agr. sex. simple--vvm--vol	1
Agr. sex. simple--drogue--conduite auto	2
Agr. sex. simple--drogue--exhibitionnisme	2
Agr. sex. simple--vol--conduite auto	1
Agr. sex. simple--vol--administration justice	1
Agr. sex. simple--vol--autre	1
Agr. sex. simple--vandalisme--conduite auto	1
Agr. sex. simple--vandalisme--administration justice	1
Agr. sex. simple--exhibitionnisme--autre	1
Agr. sex. simple--exhibitionnisme--administration justice	1

## Combinaisons de 4 délits (n=21)

Homicide--agr. sex. simple--vdf--admin. justice	1
Agr. sex. grave--vol q.--enlèvement--drogue	1
Agr. sex. grave--agr. sex. simple--vdf--admin. justice	1

Agr. sex. grave--agr. sex. simple--vdf--exhibitionnisme	1
Agr. sex. grave--agr. sex. simple--intro effraction--vol	1
Agr. sex. grave--agr. sex. simple--intro effraction--admin. justice	1
Agr. sex. simple--enlèvement--vdf--vandalisme	1
Agr. sex. simple--vdf--intro effraction--vandalisme	1
Agr. sex. simple--vdf--vvm--autre	1
Agr. sex. simple--vdf--vol--vandalisme	1
Agr. sex. simple--vdf--vol--autre	1
Agr. sex. simple--vdf--vandalisme--conduite auto	1
Agr. sex. simple--vdf--conduite auto--autre	1
Agr. sex. simple--vdf--autre--admin. justice	1
Agr. sex. simple--vdf--exhibitionnisme--conduite auto	1
Agr. sex. simple--intro effraction--vol--conduite auto	1
Agr. sex. simple--drogue--fraude--admin. justice	1
Agr. sex. simple--drogue--vol--autre	1
Agr. sex. simple--drogue--exhibitionnisme--autre	1
Agr. sex. simple--fraude--vol--vandalisme	1
Agr. sex. simple--vol--autre--exhibitionnisme	1

#### Combinaisons de 5 délits (n=18)

Agr. sex. grave--agr. sex. simple--vdf--intro effraction--admin. justice	1
Agr. sex. grave--vdf--vandalisme--conduite auto--admin. justice	1
Agr. sex. simple--vol q.--enlèvement--drogue--admin. justice	1
Agr. sex. simple--vol q.--vdf--drogue--admin. justice	1
Agr. sex. simple--enlèvement--vdf--autre--admin. justice	1
Agr. sex. simple--vdf--intro effraction--drogue--vandalisme	1
Agr. sex. simple--vdf--intro effraction--drogue--conduite auto	1
Agr. sex. simple--vdf--intro effraction--fraude--vol	1
Agr. sex. simple--vdf--intro effraction--fraude--conduite auto	1
Agr. sex. simple--vdf--intro effraction--vol--admin. justice	1
Agr. sex. simple--vdf--vvm--vol--admin. justice	1
Agr. sex. simple--vdf--drogue--vandalisme--conduite auto	1
Agr. sex. simple--vdf--fraude--conduite auto--admin. justice	1
Agr. sex. simple--vdf--vandalisme--conduite auto--admin. justice	1
Agr. sex. simple--intro effraction--drogue--vol--vandalisme	1
Agr. sex. simple--intro effraction--drogue--conduite auto--admin. justice	1
Agr. sex. simple--intro effraction--vol--conduite auto--admin. justice	1

#### Combinaisons de 6 délits (n=27)

Agr. sex. grave--agr. sex. simple--enlèvement--vdf--conduite auto--admin. justice	1
Agr. sex. grave--agr. sex. simple--vdf--intro effraction--autre--admin. justice	1
Agr. sex. grave--enlèvement--vdf--intro effraction--drogue--admin. justice	1
Agr. sex. simple--vol q.--vdf--intro effraction--vol--admin. justice	1
Agr. sex. simple--vol q.--vdf--intro effraction--vandalisme--admin. justice	1
Agr. sex. simple--vol q.--vdf--drogue--fraude--conduite auto	1
Agr. sex. simple--vol q.--vdf--drogue--conduite auto--admin. justice	1
Agr. sex. simple--vol q.--vol--vandalisme--conduite auto--autre	1
Agr. sex. simple--enlèvement--vdf--vol--vandalisme--admin. justice	1
Agr. sex. simple--enlèvement--vdf--vandalisme--conduite auto--admin. justice	1
Agr. sex. simple--enlèvement--intro effraction--vvm--vol--vandalisme	1
Agr. sex. simple--enlèvement--vol--autre--admin. justice--exhibitionnisme	1
Agr. sex. simple--vdf--intro effraction--drogue--vandalisme--admin. justice	2
Agr. sex. simple--vdf--intro effraction--fraude--vol--autre	1

Agr. sex. simple--vdf--intro effraction--fraude--conduite auto--admin. justice	1
Agr. sex. simple--vdf--intro effraction--vol--vandalisme--admin. justice	2
Agr. sex. simple--vdf--intro effraction--vol--conduite auto--admin. justice	1
Agr. sex. simple--vdf--intro effraction--vandalisme--conduite auto--admin. justice	1
Agr. sex. simple--vdf--vvm--vol--autre--admin. justice	1
Agr. sex. simple--vdf--drogue--vol--vandalisme--admin. justice	1
Agr. sex. simple--vdf--vol--vandalisme--autre--admin. justice	1
Agr. sex. simple--vvm--fraude--vol--vandalisme--autre	1
Agr. sex. simple--fraude--vol--vandalisme--autre--admin. justice	1
Agr. sex. simple--fraude--vol--autre--admin. justice--exhibitionnisme	1

#### Combinaisons de 7 délits (n=21)

Agr. sex. grave--agr. sex. simple--enlèvement--vdf--intro effraction--vol--autre	1
Agr. sex. grave--agr. sex. simple--enlèvement--vdf--drogue--vandalisme--autre	1
Agr. sex. grave--agr. sex. simple--vdf--intro effraction--fraude--vandalisme--justice	1
Agr. sex. grave--vol q--enlèvement--vdf--vol--autre--admin. justice	1
Agr. sex. grave--vol q--vdf--intro effraction--drogue--fraude--autre	1
Agr. sex. grave--enlèvement--vdf--intro effraction--fraude--vandalisme--autre	1
Agr. sex. grave--vdf--intro effraction--fraude--vol--vandalisme--admin. justice	1
Agr. sex. simple--vol q--enlèvement--vdf--intro effraction--fraude--vol	1
Agr. sex. simple--vol q--enlèvement--vdf--drogue--autre--admin. justice	1
Agr. sex. simple--vol q--vdf--intro effraction--drogue--vol--admin. justice	1
Agr. sex. simple--vol q--vdf--intro effraction--vol--vandalisme--admin. justice	1
Agr. sex. simple--vol q--vdf--drogue--vandalisme--conduite auto--admin. justice	1
Agr. sex. simple--vol q--vdf--vol--vandalisme--conduite auto--admin. justice	1
Agr. sex. simple--vol q--vdf--vandalisme--conduite auto--autre--admin. justice	1
Agr. sex. simple--vdf--incendie--intro effraction--vvm--vol--admin. justice	1
Agr. sex. simple--vdf--intro effraction--drogue--vol--vandalisme--admin. justice	1
Agr. sex. simple--vdf--intro effraction--vol--conduite auto--autre--admin. justice	2
Agr. sex. simple--intro effraction--vvm--drogue--vol--vandalisme--autre--justice	1
Agr. sex. simple--intro effraction--drogue--vol--vandalisme--autre--admin. justice	1
Agr. sex. simple--vvm--fraude--vol--conduite auto--autre--exhibitionnisme	1

#### Combinaisons de 8 délits (n=18)

Agr. sex. grave--agr. sex. simple--vol q--vdf--drogue--vol--vandalisme--justice	1
Agr. sex. grave--agr. sex. simple--enlèvement--vdf--intro--drogue--vandalisme--justice	1
Agr. sex. grave--enlèvement--vdf--intro--vvm--conduite auto--autre--justice	1
Agr. sex. grave--vdf--intro--vvm--drogue--fraude--vandalisme--justice	1
Agr. sex. simple--vol q--enlèvement--vdf--incendie--intro--vvm--vol	1
Agr. sex. simple--vol q--vdf--intro--vvm--drogue--vol--vandalisme	1
Agr. sex. simple--vol q--vdf--intro--fraude--autre--justice--exhibitionnisme	1
Agr. sex. simple--vol q--vdf--intro--vol--vandalisme--conduite auto--autre	1
Agr. sex. simple--vol q--vdf--intro--vol--vandalisme--autre--justice	2
Agr. sex. simple--vol q--vdf--incendie--drogue--vol--autre--justice	1
Agr. sex. simple--enlèvement--vdf--drogue--fraude--vol--vandalisme--conduite auto	1
Agr. sex. simple--enlèvement--vdf--fraude--vol--vandalisme--conduite auto--justice	1
Agr. sex. simple--vdf--intro--vvm--fraude--conduite auto--autre--exhibitionnisme	1
Agr. sex. simple--vdf--intro--drogue--vol--vandalisme--autre--justice	1
Agr. sex. simple--vdf--intro--fraude--vol--vandalisme--conduite auto--justice	1
Agr. sex. simple--vdf--intro--fraude--vol--vandalisme--justice--exhibitionnisme	1
Agr. sex. simple--vdf--drogue--vol--vandalisme--conduite auto--autre--justice	1

### Combinaisons de 9 délits (n=11)

Agr. sex. grave--agr. sex. simple--enlèvement--vdf--intro--fraude--vol--autre--justice	1
Agr. sex. grave--vol q--enlèvement--vdf--intro--vol--vanda--autre--justice	1
Agr. sex. grave--vol q--intro--vvm--vol--vanda--auto--autre--justice	1
Agr. sex. simple--vol q--vdf--intro--drogue--vol--vanda--autre--justice	2
Agr. sex. simple--vol q--vdf--intro--fraude--vol--vanda--autre--justice	1
Agr. sex. simple--vol q--vdf--intro--fraude--vol--conduite auto--justice—exhib.	1
Agr. sex. simple--vol q--vdf--fraude--vol--vanda--conduite auto--autre--justice	1
Agr. sex. simple--vdf--intro--vvm--drogue--fraude--vol--auto--justice	1
Agr. sex. simple--vdf--intro--drogue--fraude--vol--vanda--conduite auto--justice	1
Agr. sex. simple--intro--drogue--fraude--vol--auto--autre--justice--exhibitionnisme	1

### Combinaisons de 10 délits (n=8)

Agr. sex. grave--agr. sex. simple--vol q--vdf--intro--fraude--vol--auto--autre--justice	1
Agr. sex. grave--agr. sex. simple--enlèvement--vdf--vvm--fraude--vol--auto--autre--justice	1
Agr. sex. grave--vol q--enlèvement--vdf--intro--drogue--vanda--auto--autre--justice	1
Agr. sex. simple--vol q--vdf--intro--vvm--fraude--vol--vanda--autre--justice	1
Agr. sex. simple--vol q--vdf--intro--vvm--fraude--vol--vanda--auto--autre	1
Agr. sex. simple--vol q--vdf--vvm--fraude--vol--vanda--auto--autre--justice	1
Agr. sex. simple--vol q--vdf--drogue--fraude--vol--vanda--auto--autre	1
Agr. sex. simple--vdf--incendie--intro--fraude--vol--vanda--auto--autre--justice	1

### Combinaisons de 11 délits (n=4)

Agr. sex. grave--agr. sex. simple--vol q--enlèvement--vdf--incendie--fraude--vol--auto--autre--justice	1
Agr. sex. grave--enlèvement--vdf--intro--vvm--drogue--fraude--vanda--auto--autre--justice	1
Agr. sex. simple--vol q--enlèvement--vdf--intro--drogue--fraude--vol--vanda--autre--justice	1
Agr. sex. simple--enlèvement--vdf--incendie--intro--drogue--fraude--vol--vanda--autre--justice	1

### Combinaison de 12 délits (n=1)

Agr. sex. simple--vol q--vdf--incendie--intro--vvm--drogue--vol--auto--autre--justice--exhibitionnisme	1
--	---

### Combinaisons de 14 délits (n=1)

Agr. sex. grave--agr. sex. simple--vol q--enlèvement--vdf--intro--vvm--drogue--fraude--vol--vanda--auto--autre--justice	1
---	---